HISTOIRE
POLITIQUE
DU SIECLE,

Où ſe voit dévelopée la conduite de toutes les Cours, d'un Traité à l'autre, depuis la Paix de WESTPHALIE, juſqu'à la derniere Paix d'AIX LA CHAPELLE incluſivement.

SECONDE PARTIE.

Revüe, corrigée, & augmentée d'après le Jugement du Public ſur la premiere.

De 1715. à 1748.

Tros, Rutulusve fuat, nullo diſcrimine habebo.
Virg. Eneid.

A LONDRES
Aux Dépens de la Compagnie.

MDCCLV.

G.R. III
BR. MUS.

A MONSIEUR

HUMBERSTON

Membre du Parlement de la Grande Bretagne.

ECLAIRCISSEMENT

Sur la Premiere Partie de l'Hiſtoire

POLITIQUE DU SIECLE.

MONSIEUR,

JE vous prie de diſtinguer mes félicitations de la pluspart de celles que vous a attirées le glorieux témoignage que votre Nation vient de vous donner de ſon eſtime. Il eſt honorable pour tous ceux qui ont eu quelque relation avec vous, MONSIEUR, de vous voir apellé au nombre des dépoſitaires & des défenſeurs des Loix de votre païs. Mais j'ai qui m'y intereſſe plus particulierement, le plaiſir flateur de vous avoir annoncé tel que vos judicieux Compatriotes vous ont reconnû, auſſi-tôt que vous vous êtes rendu à eux. Leurs ſuffrages ont conſacré la haute idée que j'avois priſe de vôtre mérite ; & je partage, pour ainſi dire avec chacun d'eux, l'honneur de leur choix.

L'OPINION que cela doit me donner de mon diſcernement,

ment, ne va pourtant point encore juſqu'à me croire au deſſus de la critique. Je ſouhaite ſincerement de trouver un Cenſeur dans le connoiſſeur que je conſulte ; & ſi je défends ce qu'il a noté, c'eſt moins pour l'obliger à être de mon ſentiment, que pour lui prouver que ne l'aïant pas embraſſé à la légere, je mérite qu'il entreprenne de me le faire abandonner par conviction.

Ce ſeroit dans ces ſentimens, Monsieur, que je répondrois à la plus rigoureuſe critique de mon Ouvrage, ſi vous aviez mieux aimé me donner un nouveau témoignage de votre eſtime, qu'une marque de votre indulgence. En attendant que vous mettiez ma ſincerité à cette épreuve, je vais vous donner ſatisfaction, autant qu'il eſt en moi, ſur vos notes.

Je ne puis m'aſtreindre, comme vous ſouhaiteriez, Monsieur, que je le fiſſe, à produire mes autorités; & je me crois fondé à exiger que le Public m'en exempte. Il ne m'auroit pas été poſſible de puiſer uniquement dans les Livres pour une Hiſtoire auſſi moderne & d'un goût auſſi nouveau que celle-ci. De nombreux entretiens avec pluſieurs des plus habiles Politiques de l'Europe, m'ont fourni une multitude de détails, la plusparts anecdotes, dont je m'aide à ourdir les faits généraux & particuliers.

Je forme des aſſertions Hiſtoriques de toutes ces relations raprochées des relations des meilleurs compilateurs. Je fais la combinaiſon des unes & des autres ; & le produit eſt une vérité, ſi je n'ai pas le jugement faux. Je crois que THUCIDIDES & TACITE, que COMINES & de THOU, avec les mêmes ſecours, ont eu la même méthode. Ils ont demandé qu'on les en crût ſur leur parole, tant qu'on n'apercevoit rien qui les démentit ; & on leur a accordé ce qu'ils demandoient.

QUELQUE diſtance qu'il y ait entre ces modeles d'Hiſtoriens Politiques & moi, j'ai les mêmes prérogatives qu'eux.

Le vrai-ſemblable que je donne ſur une manœuvre ignorée juſqu'à moi, ſur un caractère qu'à peine les Hiſtoriens ont ébauché, doit être tenu pour vrai, ſi rien ne le contredit, ſi preſque tout l'apuïe, ſi enfin il ne s'offre à l'eſprit rien de plus vraiſemblable. Je conſens qu'on exige mes preuves ſur les faits. Auſſi les ai-je toujours données, non pas en citant des Auteurs, dont le meilleur a pû être plus mal inſtruit que moi; mais en demontrant la fin par le choix des moïens, & en cherchant la raiſon de celui-ci, dans le genie, les vüe s, les interêts, la poſition des Acteurs. Quoi que l'autorité d'une pareille combinaiſon ne violente point l'aſſentiment, je la crois plus puiſſante qu'un amas de piéces Juſtificatives. Pourquoi reconnoiſſons-nous Tibere dans le portrait qu'en fait Tacite? Où ce grand Hiſtorien a-t-il puiſé ce que projettoit, ce que reflêchiſſoit, ce que penſoit le Tiran? L'Illuſtre Gordon, le Tacite Anglois, a-t-il copié d'après les Peintres de l'ancienne Rome le Jules Ceſar, & l'Octave Auguſte, qu'il a peints avec tant de génie & d'expreſſion?

QUANT à mes garants: il en eſt autrement que de mes preuves. Si quelqu'un me convainc de faux au Tribunal du Public, je conviendrai ſans chicane que j'aurai été dans l'erreur; & ſi je ne puis ſauver ma bonne foi, qu'en produiſant ceux qui m'auront mal informé, je les produirai avec certitude de n'en être point déſavoüé.

Je ſuis bien aiſe de vous entendre, Monsieur, blamer, ceux qui exigent que je prouve autrement que je ne l'ai fait; la Politique que j'atribüe à la Cour de Rome par raport à Louis XIV, pendans la penultiéme décade du dernier Siécle.

Rien de plus juſte que votre reflexion ſur l'impunité où le Pape laiſſa les Moines François, qui ſe ſignalerent ſur les quatre propoſitions de l'aſſemblée du Clergé de France, & ſur la fameuſe diſtinction entre l'Evêque & le Souverain de Rome. Il eſt d'axiome politique que, *quiconque néglige de punir* [lors qu'il en a le droit & le pouvoir] *un offenſeur, que le chatiment reduiroit, & que l'impunité enhardit à de nouvelles offenſes, ou bien ne ſe tient pas offenſé, ou bien a interêt à l'être.* D'un mot au Général des Dominicains, le Pape étoit sûr de faire taire les Moines de cet Ordre, qui prétendoient à des penſions de la Cour ou du Clergé. En diſant ce mot le Souverain Pontife mortifioit la Cour de France, qu'il cherchoit à mortifier. Il reſulte de ſon refus de le dire, qu'il étoit bien aiſe que les Moines gagnaſſent leur penſion.

Lorsque je parle du million de Ducats d'or, donné par le Pape Innocent XI à l'*E*mpereur, pour aider le Prince d'Orange à prévenir l'établiſſement du Deſpotiſme de Jaques en Angleterre : je ſuis moins hardi, que je n'avois droit de l'être, en me contentant de donner le fait pour vraiſemblable. Il ſuffit d'aprécier le témoignage de *le Noble*, mon garant, pour le recevoir ſans objection. *Le Noble* écrivoit à Paris. Ses Dialogues politiques rempliſſoient l'Europe ; & il avoit ordre précis des Miniſtres de ne rien avancer qu'il ne fut en état de prouver. Certain d'aller finir ſes jours à la Baſtille ou à Bicêtre s'il contrevenoit à l'ordre, il publie que le Roi Jaques a actuellement entre les mains, les papiers originaux qui ſont foi de l'extradition du million de Ducats Apoſtoliques au Prince d'Orange. Ni le Miniſtre de France, ni la Cour de St. Germain, ne s'inſcrit en faux contre *Le Noble*. Ni la Cour de Vienne, ni la Cour de Rome ne fait le défi au Roi Jaques de produire ces papiers qu'il étoit cenſé reconnoître entre ſes mains dès qu'il ne dementoit pas l'Ecrivain qui en appelloit à eux. Après ce ſilence, s'il ne demeure pas conſtant que le million de Ducats paſſa de la Chambre Apoſtolique, ou du Chateau St. Ange, par la voie de l'Empereur, dans les Coffres du Prince d'Orange; je ne ſai plus rien que l'Hiſtoire puiſſe donner pour certain. Le Pape étoit bien autrement flêtri aux yeux des bons Catholiques, par l'accuſation de *le Noble*, qu'un Membre des Etats de la Province de Hollande par celle d'un Provicaire Apoſtolique à Leyde en 1703. L'accuſation de *le Noble* imprimée à Paris ſous les yeux des Cenſeurs Roïaux, étoit bien d'un autre poids que celle du téméraire Eccleſiaſtique Hollandois, dans un Lettre furtive. Le Souverain Pontife ſe tait, & les Etats denoncent au public l'accuſateur, & ils mettent ſa perſonne à prix. Ils déclarent que ſon procès lui ſera fait s'il ne prouve ſon aſſertion. Enfin, ils donnent le démenti, ils font le défi au Calomnilomniateur. Quelle diférence dans l'un & l'autre Grief ! ici, il s'agit d'un particulier accuſé de s'être laiſſé perſuader par quelques préſens, d'interdire les fonctions d'une Charge obſcure à un homme abſolument ignoré. Là, c'eſt le Chef d'une Egliſe jalouſe de ſon intolerantiſme, qu'on donne pour convaincu d'avoir emploïé des deniers Sacrés à ſervir ſon reſſentiment ; d'avoir ſecouru un Hérétique contre un Catholique zelé, avec l'argent deſtiné à faire la Guerre aux Hérétiquas & aux Infidèles. L'Aſſemblée des Etats de la Province de Hollande, qui ne recevoit pas la moindre atteinte, quand même un tiers de ſes Membres auroit été convaincu de s'être fait païer l'expulſion de tous les Prêtres hors des terres de la République, prend fait & cauſe pour le Seigneur de Duywenvoorde, & pouſſe ſon accuſateur avec la derniere activité. La Cour de Rome ſi peu traitable ſur la peccabilité de ſon Maitre, le voit en ſilence déferé à tout l'univers Catholique, pour un diſſipateur excommunié par ſes Prédeceſſeurs, pour un fauteur d'Hérêtiques, pour un Ennemi de la Propagande. Ou prendre ailleurs que dans la force de la vérité, la raiſon ſufiſante de cette prodigieuſe indifference ?

La Politique de l'Empereur Leopold, par raport au dernier Teſtament du Roi d'Eſpagne Charles II, vous paroit, MONSIEUR, une idée nouvelle ; & vous en jugés juſte. Mais elle n'en eſt pas moins vraie. La hardieſſe & le rafinement qui vous rendent ſa réalité ſuſpecte, ont frappé comme vous, un des plus Grands Hommes d'Etat de l'Europe. Mais je me tiens sûr qu'ils ne ſoutiendront pas mieux votre examen que celui de cet habile Miniſtre, ſi vous voulés bien entrer dans la diſcuſſion des diférens partis qui s'offroient au Conſeil de Vienne, après la mort du Prince Electoral de Baviere. Le choix des Miniſtres Autrichiens, vous paroitra toujours hardi, & vous trouverez profonde la combinaiſon dont il fut le produit. Mais après avoir ſaiſi ce qui ne pût leur échaper : le parti pour lequel je les fais opter, vous ſemblera ſi naturel, qu'à peine vous les loüerés de leur promptitude à ſe décider pour lui. Non, l'Empereur Leopold n'a point pû, n'a point du agir autrement, que je le poſe en fait ; & ſon Conſeil, qui pourtant avoit [*] quelques bonnes têtes, auroit été un prodige d'ignorance, ou d'aveugle opiniatreté, ſi après la mort du Prince Electoral de Baviere, il n'avoit pas intrigué, pour faire inſtituer un petit Fils de France Legataire univerſel.

---

[*] Je ne ſai comment il m'eſt échapé de mettre de ce nombre le Prince Eugene qui n'étoit encore alors qu'un Militaire & un Courtiſan. Le Public me fera grace d'attribuer cette bevue à une diſtraction. Le Conſeil de Leopold avoit pour principaux Membres, les Comtes de *Harrach* & de *Mansfeld*, hommes de ſavoir & d'expérience, le Cardinal *Collonitz*, eſprit timide, mais gouverné abſolument par la Compagnie de Jeſus, les Peres *Menegati* & *Muller* Jeſui-

PAR amour pour la brieveté, j'ai étranglé, pour ainſi dire, ce curieux morceau de l'Hiſtoire Politique du Siecle. C'eſt une faute que je vais réparer, en faiſant de l'Hiſtoire de ce fameux Teſtament, le premier Chapitre de cette ſecon-

Jeſuites, Confeſſeurs, le premier de l'Empereur, le deuxieme de l'Imperatrice, tous deux fins juſqu'à la fourbe & la duplicité, & d'un credit ſans bornes auprès de leurs Majeſtés Imperiales.

conde Partie. Je remets à traiter à part l'État de l'Europe, depuis la derniere Paix d'Aix, juſqu'à la préſente année 1755. C'eſt un ſujet plus delicat, qui me ſemble demander une autre méthode.

J'ai l'honneur d'être avec reſpect

MONSIEUR,

Votre très humble & très obeïſſant ſerviteur

De B. M.

TABLE

TABLE
DES CHAPITRES
DE LA
SECONDE PARTIE.

CHAP. I. *Hiſtoire des deux Teſtamens du Roi d'Eſpagne Charles II.*

CHAP. II. *Etat de l'Europ eaprès la Paix d'Utrecht & de Baden.*

CHAP. III. *Triple & Quadruple Alliance, en* 1717 *&* 1718.

CHAP. IV. *Negociations & Politique du Nord, depuis* 1700. *juſqu'en* 1724.

CHAP.

CHAP. V. *Changement dans la Balance du Nord. Genie politiq. du Czar.*

CHAP. VI. *Congrès de Cambrai. Traités de Ripperda. Triple Alliance de Hannovre en* 1725.

CHAP. VII. *Congrès de Soiſſons. Traité de Seville en* 1729.

CHAP. VIII. *Actes & Traités relatifs à la Pragmatique de l'Empereur Charles VI. juſqu'en* 1732.

CHAP. IX. *Paix de Vienne en* 1738.

CHAP. X. *Traités Paſſarovvitz en* 1718. *& de Belgrade en* 1739.

CHAP. XI. *Paix d'Abo en* 1743.

Chap. XII. *Capitulation de l'Empereur François I. en 1745. Ses raports hiſtoriques aux regnes des Empereurs Autrichiens.*

Chap. XIII. Et dernier. *Paix d'Aix la Chapelle en 1748.*

* * *

ERRATA

De la Premiere Partie.

Page 20. ligne 18. qui ? voïage *liſés* qui voïage.
41. - - 16. leur *liſés* de leur
162. - - 19. 1695. - - 1698.
235. - - 2. forêts - - Forts.
271. - - 27. choſes - - chocs.

HISTOI-

HISTOIRE POLITIQUE DU SIECLE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Hiſtoire des deux Teſtamens du Roi d'Eſpagne Charles II.

DEPUIS la Paix d'Aix la Chapelle en 1668., la Politique des Cours de Verſailles & de Vienne, avoit fait ſon principal objet de la Succeſſiou du Roi d'Eſpagne Charles II; de qui la foible conſtitution ne laiſſoit point eſperer de poſtérité. LOUIS XIV plein de l'opinion de ſes forces, avoit crû s'aſſurer ce riche héritage, en ſe rendant tellement redoutable, qu'aucune Puiſſance n'oſat entrer dans une nouvelle

---

ERRATA

De la Premiere Partie.

Page 20. ligne 18. qui ? voïage *liſés* qui voïage.
41. - - 16. leur *liſés* de leur
162. - - 19. 1695. - - 1698.
235. - - 2. forêts - - Forts.
271. - - 27. choſes - - chocs.

HISTOI-

HISTOIRE POLITIQUE DU SIECLE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Hiſtoire des deux Teſtamens du Roi d'Eſpagne Charles II.

DEPUIS la Paix d'Aix la Chapelle en 1668., la Politique des Cours de Verſailles & de Vienne, avoit fait ſon principal objet de la Succeſſiou du Roi d'Eſpagne Charles II; de qui la foible conſtitution ne laiſſoit point eſperer de poſtérité. Louis XIV plein de l'opinion de ſes forces, avoit crû s'aſſurer ce riche héritage, en ſe rendant tellement redoutable, qu'aucune Puiſſance n'oſat entrer dans une nouvelle

Ligue contre lui lors de la criſe. Il eſt aſſés vrai-ſemblable que, ſi la revocation de l'Edit de Nantes, n'avoit pas fait paſſer chez ſes ennemis une multitude immenſe de bons Officiers, de Negocians riches & habiles, d'Artiſans induſtrieux, dont la fuite diminua les reſſources de l'Etat, en augmentant celles des Souverains, auxquels *ils* ſe donnerent, ſa ſupériorité dans la guerre que le Traité de Riſwick termina, auroit degouté de plus luter contre lui les Puiſſances les plus intereſſées à l'équilibre de l'Europe. Quel que fut l'épuiſement du Roïaume à cette Paix : le préjugé ſe maintint que, relativement à la liberté générale, les forces de la France, venuës à leur période, ne pouvoient recevoir d'accroiſſement qu'en proportion avec la Maiſon d'Autriche ; & ſes droits ſur toute la Monarchie Eſpagnole euſſent-ils été inconteſtables : L'interêt de la Balance lui donnoit autant d'opoſans qu'il y avoit d'Etats attentifs à l'Equilibre.

LEOPOLD avoit rencontré dans la ſituation de ſes Etats, & dans les circonſtances de ſon avénement au Trône Impérial, une multitude d'avantavantages ſur Louis XIV, pour ſe fraïer le chemin à la ſucceſſion. La Paix de Weſtphalie, en entamant la Puiſſance Autrichienne, pour augmenter celle de la France & du Corps Germanique, avoit diſſipé les anciennes allarmes ſur l'ambition de la Maiſon Impériale. On fut auſſi zélé pour ſa conſervation qu'on l'avoit été pour ſon abaiſſement, dès que Louis XIV ſe fut montré tel que ſes Miniſtres l'avoient rendu. Les préjugés de Religion étoufoient les idées Politiques ſur le Turc dans l'accroiſſement de la Puiſſance Autrichienne, aux depens de l'infidèle, on ne voïoit que l'afoibliſſement d'un ennemi commun. Leopold pouvoit conquerir des Provinces entieres ſur lui, & entendre faire des vœux par toute l'Europe pour la proſpérité de ſes Armes : tandis que Louis XIV ne pouvoit prendre une Place ſur quelqu'un de ſes Voiſins, ſans donner une allarme générale.

L'Empereur Leopold avoit ſous l'extérieur d'un Dévot, l'eſprit & le cœur d'un Prince ambitieux. Ce maſque raſſuroit ſur ſes vûes les Miniſtres François ; & c'étoit ce qui leur en devoit inſpirer plus de défiance. En n'entrant dans la Guerre de 1672, que pour ſoutenir la Republique de Hollande, ſur le penchant de ſa ruïne, il ſe donna la réputation d'un Prince généreux. Le Corps Germanique, l'Angleterre & la Hollande, voïant qu'il ne demandoit aucun avantage particulier à la Paix de Nimégue, le tinrent pour un Allié ſans ambition, ennemi par raiſon de Louis XIV, & uniquement attentif à la liberté générale. Il eut grand ſoin de ne point alterer ces premieres impreſſions, par des prétentions capables de trahir ſes véritables vuës. S'il fit grand bruit de la guerre contre le Turc : ce fut en la faiſant regarder comme guerre religieuſe contre l'ennemi du Nom Chrétien. Il y intereſſa toutes les Puiſſances de ſon Egliſe; il reçût les contributions du Pape & du Clergé, les ſecours des Princes Catholiques. Il leur fit prendre part à ſes ſuccès, dont pourtant il ne ſe propoſoit point d'autre fruit, que l'aſſujetiſſement de la Hongrie & des Hongrois. Ses Auxiliaires ne penſoient qu'à l'honneur de vaincre l'Infidèle ; & il ne vouloit que l'avantage de mettre un puiſſant Roïaume au nombre des Païs héréditaires de ſa Maiſon, & ſa nombreuſe Nobleſſe, ſur le pié de ſes autres ſujets. Il parut recevoir en bon Chrêtien les diſgraces qui auroient dû déconcerter l'ambitieux. Inébranlable dans ſon deſſein, il le pouſſa avec cette conſtance qui eſt le partage d'un Politique à vuës ſûres; & l'Europe s'en laiſſant impoſer par les apparences, prit pour une opiniatreté de Bigot, une perſéverance, qui étoit un effort de génie. La Hongrie étoit domptée, la Servie & la Tranſilvanie étoient à peu près conquiſes: Leopold étoit plus puiſſant qu'aucun de ſes Prédeceſſeurs depuis Charles-quint. Cependant on le connoiſſoit encore aſſés peu, pour ne le pas conſiderer comme le principal contractant de la Ligue d'Augsbourg. Guillaume lui-même y fut trompé. Cet habile Prince ne crut pas que la Succeſſion entiere du Roi d'Eſpagne, mit une trop grande puiſſance dans la Maiſon d'Autriche; & il la lui fit promettre ſans reſtriction par l'Angleterre & les Etats Généraux, dans l'article ſecret du Traité particulier de 1689.

Ce ne fut gueres qu'au manège des Miniſtres Impériaux dans la Négociation de Riſwick, que le Roi Guillaume connut Leopold. Raprochant alors de ce que cet Empereur menageoit pour aquerir vers le Rhin aux dépens de l'Empire, ce qu'il avoit fait depuis quinze ans pour s'accroître du coté du Turc : il comprit que le Chef de la Maiſon d'Autriche, s'il avoit autant d'habileté pour régir que pour augmenter ſes Etats, ſeroit bientôt en état de diſputer avec ſes ſeules forces, au Chef de la Maiſon de Bourbon, l'honneur de primer dans l'Europe, & peut être de l'aſſervir.

Si le Roi Guillaume avoit pû ſe donner à lui-même cette ſuperiorité qu'il empêcha toute ſa vie Louis XIV de s'aſſurer; ſans doute qu'il eut compté pour rien la liberté générale, dont il ſe declaroit le Protecteur. Mais intimement convaincu, que les plus heureux ſuccès de ſa Politique ne lui vaudroient jamais rien de plus que la gloire de tenir la Balance, il s'intereſſoit ſincerement au maintien de ſon Equilibre. Sa maxime à cet égard, étoit d'être prêt à devenir bon François,

çois, quand l'Empereur ſeroit plus redoutable que le Roi de France : comme il étoit devenu bon Autrichien, lors que le Roi de France lui avoit paru plus puiſſant que le Chef de la Maiſon d'Autriche. Il parut, peu avant la ſignature des premiers Traités de Riſwick, qu'il ſe jugeoit arrivé, ſinon encore au tems de cette entiére converſion, du moins à celui d'une parfaite neutralité entre les deux Maiſons rivales. L'Ambaſſadeur Imperial, le preſſant de faire décider l'affaire de la Succeſſion d'Eſpagne dans l'Aſſemblée de Riſwick, qu'on pouvoit appeller les Etats de l'Europe : l'habile Monarque lui répondit froidement, qu'il n'étoit pas d'avis d'entamer cette queſtion avant la concluſion de la Paix. La Paix fut concluë ; & loin de propoſer un Archiduc pour Héritier du Roi d'Eſpagne, Guillaume préſenta un partage de cette opulente Succeſſion, dans lequel la Maiſon d'Autriche avoit la moindre part. Pendant que Naples & Sicile, les Places de la côte de Toſcane, le Marquiſat de Final, & le Guipuſcoa, étoient donnés à Louis XIV. L'Empereur & ſes deux

Fils devoient ſe contenter du Milanès.

§. I.

LE crédit que Madlle. d'Orleans, premiere femme de Charles II, avoit eû ſur l'eſprit de ſon Mari, avoit donné à l'Empereur, l'eſperance de gouverner ce foible Prince par la Princeſſe de Neubourg ſa belle-Sœur, qu'il lui avoit fait épouſer en ſecondes nôces; & il n'en avoit point été trompé. Cette Princeſſe diſpoſa ſi abſolument de l'eſprit du Roi, qu'elle ſembloit regner ſous ſon nom. Fidèle à l'engagement qu'elle en avoit pris avec l'Imperatrice ſa ſœur, elle avoit formé un parti puiſſant à l'Archiduc, parmi les Grands, après avoir tiré parole du Roi que ce jeune Prince ſeroit ſon Legataire. Les menaces de Louis XIV, dont elle expliquoit le ſens à ſon gré, ne faiſoient que confirmer Charles dans l'opinion que ce choix étoit le plus avantageux à ſa Maiſon, & à toute l'Europe. Si Guillaume s'étoit déclaré alors conformement au Traité de 1689. la Reine auroit aiſément mis fin aux irréſolutions qu'elle entretenoit : Charles ſe ſeroit donné un Prince de ſa Maiſon, pour Heritier Univerſel ; & la Nation voyant le choix de ſon Roi, apuïé par les Puiſſances Maritimes, auroit riſqué contre Louis XIV, une Guerre dont l'événement n'étoit point douteux. Tout le monde convient que ce plan fut longtems celui de Leopold.

Mais l'Empereur dût changer avec le Roi Guillaume ; & lorſque la rebuffade de ſon Envoïé, lui eut fait preſſentir que les Puiſſances Maritimes ne tiendroient point le Traité de 1689, il lui fallut ou ſe faire lui même ſa part de la Succeſſion d'Eſpagne, ou ſe réſigner à celle que lui feroient Guillaume & ſes Alliés. Le Roi de Portugal & le Duc de Savoie, étoient également intereſſés à ne pas laiſſer tomber ſur une ſeule Tête toutes les Couronnes de la Monarchie Eſpagnole. On pouvoit bien eſperer que l'un ou l'autre improuveroit tel ou tel partage. Mais il étoit abſurde d'en attendre qu'ils ſe declaraſſent contre tout partage, quel qu'il fut. Leopold obſtiné à reclamer la Succeſſion entiére, pour un des Princes ſes fils, étoit ſeul de ſon parti. Quel n'eut pas été l'aveuglement de ſon Conſeil de s'y opiniatrer ?

LA Reine d'Eſpagne répondoit de l'inclination du Roi ſon Mari pour l'Archiduc ; & le Comte Ferdinand de Harrach, alors Ambaſſadeur de l'Empereur en Eſpagne, croyoit le parti des Compétiteurs de ſon Prince, hors d'état de luter contre la faction Autrichienne. Le Conſeil Imperial ſe determina en conſéquence des aſſurances de la Reine, & du raport du Comte. Il y fut décidé que l'Empereur, affectant de ſe montrer ſans inquietude, ſur l'égard qu'on auroit en Eſpagne aux Droits qu'il tranſmettoit à ſon Fils, ſe reposeroit ſur les offices ſecrets de la Reine auprès du Roi, & feroit interrompre les ſiens auprès des Miniſtres & des Grands, à ſon Ambaſſadeur, pour la nomination d'un Heritier : mais que fixant toute ſon attention ſur les Etats d'Italie, Sa Majeſté Impériale emploïroit le tems que Charles avoit encore à vivre, à rapeller avec éclat aux Italiens leur ancienne dependance de l'Empire ; afin qu'à la mort du Roi, les deux Siciles,

les, les Places de la côte de Toſcane, le Marquiſat de Final, & le Milanès rendus à leur nature de Fiefs de l'Empire à la collation de l'Empereur au defaut d'hoirs mâles, ne fuſſent plus regardés comme faiſant portion de la Succeſſion Eſpagnole.

AUSSITOT après cette deliberation, l'Ambaſſade de Madrid, qui ne demandoit plus dans ſon Miniſtre que le talent de la repréſentation, fut donnée au jeune Comte de Harrach; & le Pere, qui étoit regardé comme la meilleure Tête du Conſeil Imperial, fut rapellé à Vienne. La Reine ceſſa de briguer en faveur de l'Archiduc: les partiſans même du Prince prirent pour de la froideur ce rallentiſſement; le Marquis de Harcourt Ambaſſadeur de France, oſa eſperer de gagner cette Princeſſe à ſon Maître; & il ſe flata d'y avoir réüſſi. Le Prince de Lichtenſtein fut rapellé de Rome; & on donna cette Ambaſſade au Comte de Martinitz, Boheme d'une hauteur & d'une fermeté qui alloient juſqu'à la rudeſſe.

L'EMPEREUR, hors de la deliberation ſecrete de ſon Conſeil, avoit mille raiſons de ménager le Pape, & n'en avoit pas une de l'indiſpoſer. La delicateſſe de conſcience du Roi Charles, & la dévotion de la Nation Eſpagnole, au Souverain Pontife, lui étoient connuës. L'inimitié de la Cour de Rome, étoit ce qu'il y eut de plus redoutable pour lui, s'il avoit fait ſon principal objet de la fortune de l'Archiduc. Le beſoin où il étoit de ſes Subſides pour la guerre contre le Turc, & de ſa faveur pour le nouveau Roi de Pologne Auguſte Second, ceda au deſir de s'aſſurer les Etats Eſpagnols d'Italie, independamment du ſort du reſte de la Succeſſion; & il ne pouvoit ceder qu'à lui. Les habiles Romains virent dans les bruſques entrepriſes du Comte de Martinitz, un deſſein formé d'intereſſer l'honneur du Corps Germanique au recouvrement des anciens droits de l'Empire, & de procurer à l'Empereur un prétexte, pour couvrir l'Italie de troupes Allemandes. Toute l'Europe put voir dans le refus que fit la Cour de Vienne d'envoyer l'Archiduc en Eſpagne, avec dix mille Allemans, la juſte crainte d'allarmer toutes les Puiſſances ſur ſon ambition, & de mettre en peril les Etats d'Italie, en confondant ſes droits ſur eux avec ſes prétentions à la Monarchie entiere.

LE Comte de Martinitz debuta par heurter de front le Cardinal favori : il exigea d'une Cour qui fait du cérémoniel le point de ſa politique le plus important, des diſtinctions dont il n'y avoit point d'exemple ſur l'étiquette. A peine étoit il ſorti avec avantage d'une chicane, qu'il en entamoit une autre. Des tracaſſeries il paſſa aux attentats. Il oſa diſputer au Succeſſeur de Pierre, l'épée de Paul, & demander aux Romains qu'ils diſtinguaſſent, ce qui eſt dû à Céſar d'avec ce qui eſt dû au Vicaire de Chriſt. Il cita les Barons Romains à comparoître devant les Commiſſaires de l'Empereur : il les ſomma de lui rendre hommage comme à leur Souverain : le Placard qu'il fit afficher aux portes de ſon Palais, traitoit de rebelles, & menaçoit de confiſcation ceux qui n'obéïroient pas à la ſommation. Le Prince Chigi fut ajourné dans toutes les formes à venir recevoir l'inveſtiture des Fiefs dont il étoit poſſeſſeur. Enfin le Comte prétentendoit haute Juſtice dans Rome ſur des Romains : il ne vouloit point reconnoitre d'autre Souverain de cette Capitale, que l'Empereur ſon Maître : il ne vouloit voir dans le Pape qu'un Eccleſiaſtique Uſurpateur ; & il lui annonça que le tems étoit venu de quitter le Sceptre, pour reprendre le Baton Paſtoral de ſes premiers Prédeceſſeurs.

Quels motifs aſſigner à ce ſubit Acatholiciſme ? Leopold le Prince le plus flegmatique, le Politique le plus patient, ſe ſeroit il laiſſé emporter au reſſentiment, au dépit ? Mais loin de l'offenſer, ou de le braver, le Pape le combloit de ſes déferences, le prévenoit de ſes faveurs. Des ſubſides extraordinaires avoient été tirés des Coffres Apoſtoliques pour la Guerre contre le Turc : les Brefs les plus précis avoient été expédiés pour la Pologne : Le Nonce à Vienne, ne ſe plaignoit que du Comte de Mattinitz ; & le Souverain Pontife, daignoit entrer en accommodement avec l'Ambaſſadeur, il lui demandoit à capituler ſur ſes exhorbitantes prétenſions.

LE Subſide extraordinaire, & la

confirmation de l'Election d'Auguſte II ne valurent qu'une trève aux feudataires d'Italie : le Comte de Martinitz, malgré les murmures des Eſpagnols, malgré l'offre que Louis XIV faiſoit au Pape de ſon ſecours, alloit fraper de nouveaux coups pour le rétabliſſement de la Juriſdiction Impériale ; ſi la mort du Prince Electoral de Baviere, n'avoit pas obligé le Conſeil de Vienne à ſe former un nouveau plan.

§. II.

L'EUROPE avoit vû avec le dernier étonnement le foible Charles II, fixer tout à coup ſes irréſolutions, & prendre comme de lui même le parti auquel ſes Miniſtres les plus accredités n'avoient pû le déterminer ; il avoit fait ſon Teſtament. Plus acceſſible aux avis des Theologiens qu'à ceux des Politiques, il avoit inſtitué le Prince Electoral de Baviere, petit fils de la Sœur puinée de la Reine Mere du Dauphin, ſon Heritier univerſel. Leopold dût être peu allarmé de cette diſpoſition, qui n'étoit avoüée que d'une partie du Conſeil d'Eſpagne. Sa jalouſie ſur la Maiſon de Bourbon, le faiſoit y voir avec plaiſir les Princes François deboutés de leurs prétenſions par le Teſtateur; & ſes eſperances par raport aux Etats d'Italie, le conſoloient de la préférence que le Prince Electoral avoit eüe ſur l'Archiduc.

Quelques Hiſtoriens ont eu la témerité de donner pour la cauſe de ſon aparente indiference, un preſſentiment de la mort prochaine du Prince Bavarois: les Princes ne peuvent ils donc mourir de mort naturelle? Il eſt vrai que l'Electeur acuſa de ſon malheur, l'Etoile de la Maiſon d'Autriche, toujours funeſte à ceux qui faiſoient obſtacle à la Grandeur Autrichienne. Mais c'étoit un Pére afligé, qui, dans les premiers mouvemens de ſa douleur, ſe ſeroit volontiers pris de ſa perte à tous les Peres plus heureux que lui. Leopold ne pouvoit preſſentir la mort du jeune Prince, ſans enviſager un petit Fils de France pour unique compétiteur de l'Archiduc; & cette perſpective ne comportoit point ſes prétenſions en Italie. Ses inſtructions

tions au Comte de Martinitz, l'offroient alors au Roi Guillaume ſous des traits capables de l'allarmer, plus ſur l'ambition de la Maiſon d'Autriche, que ſur celle de la Maiſon de Bourbon : elles auroient été le comble de l'imprudence.

ON attribua la ſubite reſolution du Roi Charles au depit que lui cauſa le Traité de partage, ſur lequel il n'avoit point été conſulté ; & ce fut-là effectivement le reſſort qu'on fit agir pour la lui inſpirer. Mais il ne fut qu'un reſſort entre les mains de la Reine, qu'un interêt particulier, & les dégouts que lui donnoit l'Ambaſſadeur Autrichien, avoient detachée du parti de l'Archiduc. Cette Princeſſe étoit auſſi abſolument gouvernée par la Comteſſe de Berlips, que la Reine Marie de Medicis l'avoit été en France par la Maréchale d'Ancre. Les Grands d'Eſpagne, auſſi ridiculement ſuperſtitieux, que l'avoit été le Parlement de Paris, attribuoient à la Magie, l'aſcendant que cette habile Allemande s'étoit aquis ſur ſa Maitreſſe ; & ils opinoient à la traduire au redoutable Tribunal de l'Inquiſition, pour lui faire rendre compte des ſortiléges, auxquels ils la croyoient redevable de ſon crédit. C'étoit par ſes égards pour cette Dame, que le vieux Comte de Harrach s'étoit fait voie aux bonnes graces. & à la confiance de la Reine. Il l'avoit miſe dans les interêts de l'Archiduc, en lui faiſant obtenir de l'Empereur, le brevet des Comtes d'Empire, pour elle & ſa poſterité. Il étoit ſi bien perſuadé, que ſon Maître ne pouvoit compter ſur les offices de la Reine, qu'autant qu'il ſeroit aſſuré de ceux de la Dame de Berlips, qu'au riſque de déplaire à ſa Nation, il n'oſa deſaprouver la conduite inſenſée de la Favorite, & de ſes créatures, que leur avidité inſatiable, & leur arrogance faiſoient deteſter de la Cour & du peuple. Le fruit de ſa complaiſance fut d'en porter à Vienne, de la part de leurs Majeſtés Catholiques, les aſſurances les plus poſitives, que le Teſtament ſeroit en faveur de l'Archiduc. Mais en donnant ſon perſonnage à Madrid, au Comte ſon Fils, il lui en laiſſa ignorer le ſecret; & ce jeune Miniſtre ſe conduiſit ſuivant les aparences, dont on ne lui avoit point dit de ſe défier.

COMME il vit la Reine affecter une grande indiférence ſur la nomination du Légataire, il ſe la figura changée à l'égard de l'Archiduc. Dans l'opinion que les Créatures de cette Princeſſe, étoient contraires aux ſuccès de ſa négociation, il crut bien faire de travailler à recouvrer à leurs dépens, l'eſtime & l'amour de la Nation, que leur avidité avoit indiſpoſée contre un Succeſſeur Allemand; & il fut des plus hardis à blamer la Comteſſe favorite, & ceux dont elle ſervoit les paſſions de ſon crédit. Le Marquis de Harcourt, fut attentif à profiter du reſſentiment de cette Dame. Après l'avoir fait inſtruire de tous les mauvais offices que le Comte de Harrach lui rendoit, il lui fit offrir de la part du Roi ſon Maître, la fortune la plus brillante, pour recompenſe de ſon zéle, ſi elle vouloit embraſſer les interêts d'un petit Fils de France. Une Principauté dans les Pays bas étoit capable de ſéduire cette femme ambitieuſe. Elle s'y rendit, & entama auſſi-tot la converſion de la Reine. Elle ne tarda pas à dégouter cette Princeſſe de ſervir la Cour de Vienne, en lui repréſentant les Miniſtres Imperiaux comme des Cenſeurs facheux, qu'elle éprouveroit ſans aucuns égards, dès qu'elle auroit mis l'Archiduc dans la dépendance de ſes offices. Le paſſage auroit été trop rapide, d'un Archiduc à un petit fils de France : l'adroite Comteſſe crut le devoir menager, en ſe ſervant du nom du Prince de Baviere, comme d'un degré. Déja elle avoit amené la Reine à croire qu'il lui étoit avantageux de ſervir ce jeune Prince; lorſque la nouvelle du Traité de partage vint faire éclore ſon intrigue avant ſa maturité.

LA Reine, decidée de bonne foi pour le Prince Electoral de Baviere, avec lequel on croit que la Comteſſe lui faiſoit eſperer un ſecond Mariage, après la mort de Charles, n'eut pas plutot la communication du Traité de partage, qu'elle conçut le deſſein de mettre à profit le reſſentiment qu'il ne pouvoit manquer d'inſpirer au Roi. Le Confeſſeur & les principaux Ecléſiaſtiques qui aprochoient de ſa Majeſté, furent conſultés. Le Cardinal Porto-Carrero, que ſon rang & ſes richeſſes mettoient au deſſus des moïens ordinaires de ſeduction, aprouvât tout

Teſtament qui ſauveroit la Monarchie de ſon demembrement, ſans expoſer la Nation à la Guerre; & le Prince de Baviere lui paroiſſoit l'Héritier que l'Europe verroit apeller avec moins de répugnance. Les Juriſconſultes & les Theologiens, prévenus par ſon Eminence, firent ce que la Reine leur laiſſoit à faire. Ils diſſipérent les ſcrupules du Monarque, pendant qu'elle combattoit ſon affection pour un Prince de ſa Maiſon. Le Teſtament fut préſenté à l'Aſſemblée de *Las-Cortes*, jointe au Conſeil d'Etat extraordinairement convoqué; & il fut ſigné avant qu'aucun Ambaſſadeur, avant qu'aucun Grand, & peut être la Comteſſe Berlips elle même, ſûſſent quel étoit le Légataire que le Roi s'y donnoit.

LA Cour de Vienne laiſſa la Cour de Verſailles, faire les premieres proteſtations contre le choix de l'Héritier. Avant que de prendre une reſolution ſur cet événement imprévû, il lui falloit regagner la Reine, & aprendre comment il étoit reçû des autres Puiſſances. Le jeune Prince mourut dans l'intervale.

§. III.

§. III.

LA Reine n'avoit pû ſe conduire avec tant de ſecret, que les tems du parti Autrichien ne ſoupçonnaſſent ſa défection. Comme ils s'en prenoient à la Comteſſe favorite, qui ne ſe ſoucioit pas de cacher ſes liaiſons avec l'Ambaſſadeur de France, ils rompirent abſolument toute intelligence avec elle. Ce fut une faute que les principaux d'entr'eux paiérent. La Comteſſe perſuadée qu'elle avoit perdu ſans retour la bienveillance de Sa Majeſté Impériale, fortifia la Reine de ſon éloignement pour la Cour de Vienne; & loin de la porter à decider le Roi pour un ſecond choix, ainſi qu'il lui eut été facile, en le lui faiſant enviſager comme l'unique moïen de prévenir un nouveau Traité de partage, elle s'atacha à faire tomber l'averſion que cette Princeſſe avoit pour le jeune Comte de Harrach, ſur les Seigneurs qui étoient avec lui à la tête du parti de l'Archiduc. L'Amirante de Caſtille & le Comte d'Oropeſa, ne tardérent pas à éprouver l'effet de ſon crédit. Le premier aïant pouſſé ſé juſqu'à la reprimande, les remontrances qu'il ſe hazarda de faire à la Reine, il entendit ſa Majeſté lui reprocher ſon ingratitude envers elle & la Comteſſe ; & pour rentrer en grace, il lui fallut recourir à la Favorite elle même, qui voulut bien ſe donner le triomphe d'interceder en ſa faveur. Le Comte d'Oropeſa étonné de ſe voir l'objet de la haine du peuple de Madrid, & de ne pas trouver dans la Reine, une Protectrice auſſi ardente qu'il avoit droit de l'attendre, prevint par ſa retraite de la Cour, la honte de ſa diſgrace. Il ſe reduiſit à être ſimple ſpectateur de la ruïne d'un parti, qui ſans Chef, & ſans plan fixe, étoit dans la dépendance de deux femmes, dont on ne connoiſſoit bien ni les paſſions, ni les interêts.

LE parti de France étoit bien autrement composé. Les Comtes de Monterey & de San Stévan, qui étoient le Conſeil du Marquis de Harcourt, ne propoſoient rien d'avantageux qui ne fut accepté avec reconnoiſſance, exécuté avec empreſſement. Tandis que par des Emiſſaires parmi le peuple, on augmentoit ſa haine pour la

Dame de Berlips & les Allemans de ſa Cour ; on effraïoit la Nation de la Guerre qu'elle auroit à ſoutenir contre le Roi Très Chrétien, ſi le nouveau Teſtament n'étoit pas en faveur d'un petit fils de France. Les frontiéres étoient couvertes de troupes Françoiſes, les ports étoient pleins de Vaiſſeaux François. On faiſoit valoir auprès des Juriſconſultes & des Théologiens, gens ennemis des rétractations, la parité entre la renonciation de l'Infante Reine de France, & celle de l'Infante Imperatrice, entre les droits des Fils du Dauphin, & ceux du Prince Electoral de Baviere. Le Cardinal Porto-Carrero, deſintereſſé, mais timide, reconnoiſſoit le danger de choiſir l'Archiduc pour Héritier ; & il croïoit ne pouvoir plus accorder à ſes engagemens avec l'Empereur, que d'entretenir le Roi dans l'indeciſion. Jaloux de primer par ſa faveur, comme par ſon rang, il cherchoit à éloigner ceux qui le lui diſputoient dans l'eſprit du Monarque, ſans égard au parti qu'ils tenoient ; & l'Amirante, demeure par la retraite du Comte d'Oropeſa, le Chef du parti de l'Archiduc,

duc n'étoit pour lui qu'un rival. Aidé du parti de France, dans le deſſein de ſe délivrer de la concurrence de ce Seigneur, il intrigua dans le Conſeil, pour imputer à l'abus qu'il avoit fait de la faveur de la Reine, la haine des peuples contre cette Princeſſe, & leurs murmures contre le Gouvernement. Les circonſtances étoient favorables à l'accuſation. Le peuple de Madrid, preſſé de la diſette, s'étoit ſoulevé ; & la Cour abſolument ſans expérience ſur pareilles Criſes avoit appaiſé les mutins, qu'il lui auroit convenu de chatier. Cette populace enhardie par la douceur des Miniſtres, avoit oſé déſigner ceux dont elle croïoit avoir lieu de ſe plaindre, & ſe mettre en état de s'en faire elle même juſtice. Ce n'avoit pas été ſans peine qu'on avoit dérobé le Comte d'Oropeſa à ſa fureur. Le Roi, qui n'avoit pas aſſés d'experience pour aprécier au juſte, une mutinerie, s'étoit felicité de la retraite volontaire du Comte, dont il n'auroit pas eû la hardieſſe de refuſer le ſacrifice aux mutins ; & pour éteindre toute ſon affection pour l'Amirante, il ſufiſoit de le lui faire repréſenter partageant avec le Comte ſon Ami la haine du peuple.

Ce fut le moïen que le Cardinal emploïa. Le Succeſſeur du Comte d'Oropeſa, dans la préſidence de Caſtille, étoit un ſimple Gentilhomme que le Roi avoit élevé à cette importante Charge, ſur la recommandation de ſon Eminence. Il ſervit ſon protecteur avec empreſſement. Dès le premier jour de l'exercice de ſon Emploi, il propoſa au Conſeil & y fit décider qu'on priat le Roi d'éloigner de la Cour, tous ceux qui avoient rendu le Gouvernement odieux. Dans l'Adreſſe préſentée à ſa Majeſté, l'Amirante & la Comteſſe de Berlips étoient déſignées nommement. La Reine n'étoit déja plus dans les mêmes diſpoſitions, à l'égard de ce Seigneur, quoi que la Dame de Berlips ayant voulu ſeulement ſignaler ſon credit, ne ſe fut propoſée d'avoir deſormais avec lui que les aparences de leur ancienne intelligence; elle avoit été obligée de donner tant de chaleur à ſes inſtances pour vaincre le reſſentiment de ſa Majeſté, que cette Princeſſe ne démelant pas que ſa favorite ne la ſollicitoit que par oſtentation, avoit rendu ſincerement ſes bonnes graces à l'Amirante. Celui-ci avoit profité des premiers entretiens dont la Reine l'avoit honnoré, pour diſſiper les reſtes de ſon refroidiſſement; & il y avoit ſi bien réüſſi, que dans la conférence qu'il eut avec elle lors de la mutinerie, il étoit parvenu à lui faire regretter d'avoir abandonné les interêts de l'Archiduc. Cette nouvelle converſion, ne ſe fit point ſans alterer la confiance de cette Princeſſe en ſa favorite. L'Amirante ſe voïoit ſur le point d'obtenir l'éloignement de cette Dame, & de faire tomber ſur elle, au moïen de ſa diſgrace, la haine du peuple que ſa faveur lui faiſoit partager: lorſque l'Adreſſe, ou Remontrance du Conſeil, fut préſentée au Roi.

LA Reine n'étoit point encore aſſés affermie dans les ſentimens que lui avoit inſpirés l'Amirante, pour faire le ſacrifice de ſa favorite; & d'ailleurs, les mauvais offices qu'elle avoit rendus à ce Seigneur auprès du Roi, étoient trop recens, pour qu'elle put eſperer de les détruire par des offices contraires. De pareilles variations étant capables d'affoiblir la confiance du Monarque, elle n'oſa mettre ſon credit à cette épreuve. Loin de combatre la reſolution où étoit le Roi de déferer aux remontrances de ſon Conſeil, elle convint de leur juſteſſe, & du bon effet que la condeſcendance de ſa Majeſté, ne manqueroit pas de produire. Seulement, aiant adroitement réveillé l'affection que ce bon Prince avoit longtems portée à l'Amirante, elle l'engagea à lui adoucir ſa diſgrace par les témoignages les plus flateurs de bienveillance. L'ordre de quitter Madrid dans l'eſpace de deux fois vingt quatre heures, ne fut point pourſuivi en rigueur. L'Amirante emploïa pluſieurs jours à voir ſes amis & ſes partiſans : le Roi eut avec lui, dans ſon Cabinet un très long entretien. Il lui fallut pourtant s'éloigner ; mais il parut le faire, moins parce que ſes jaloux l'y obligeoient, que parce qu'il ne vouloit pas exiger de ſa Majeſté, qu'elle revocât ſon ordre.

§. IV.

§. IV.

PENDANT que les trois partis ſe diſputoient à Madrid, une ſuperiorité, qu'aucun n'oſoit encore eſpérer de ſe donner, la Cour de Vienne s'en tenoit à examiner les diſpoſitions des Puiſſances, par raport à l'Archiduc & au Prince François, ſur leſquels il leur falloit ſe decider. La retraite du Comte d'Oropeſa, & la diſgrace de l'Amirante, la haine que la conduite de la Reine & des Allemans de ſa ſuite, avoit inſpiré au peuple pour un Succeur Allemand; l'opinion peu avantageuſe que donnoient de l'Archiduc & du Conſeil de Vienne, les lettres de l'Evêque de Lerida, Ambaſſadeur d'Eſpagne auptès de l'Empereur: le deſſein que le Cardinal avoit inſpiré au Roi, de conſulter le Pape ſur le choix de ſon Héritier: la diminution aparente du credit de la Reine ſur l'eſprit du foible Monarque: tout cela étoit bien capable de faire croire aux Miniſtres Impériaux, qu'ils intrigueroient inutilement en Eſpagne en faveur de l'Archiduc. L'Amirante lui-même étoit perſuadé que l'Empereur n'eſperant rien de ce côté, ne penſoit qu'à s'aſſurer les Etats d'Italie. Le jeune Comte de Harrach, étoit ſans inſtructions particulieres : le Comte d'Aquilar, chef du parti depuis la retraite de l'Amirante, étoit abandonné à ſon zéle & à ſes lumiéres. On eut dit que le Conſeil de l'Empereur, ne voïoit plus dans le Teſtament qu'un titre dangereux. Les Miniſtres Imperiaux dans les Cours d'Allemagne & du Nord, le ſupoſoient déja minuté en faveur d'un petit fils de France ; & ils repréſentoient leur Maître plus ocupé des moïens de combatre, que de ceux de ſe rendre favorables les dernieres volontés du Teſtateur.

ON ne parloit encore ni du ſecond traité de partage, ni d'un nouveau Teſtament ; & le Comte d'Averſperg negocioit à Londres, comme ſi déja le Duc d'Anjou avoit été déclaré Legataire : comme ſi l'Europe l'avoit voulu apeller au Trône d'Eſpagne. Le Comte de Wallenſtein agiſſoit en Portugal ſur les mêmes inſtructions. L'Empereur faiſoit demander au Roi de Suede, de, une Alliance offenſive & defenſive : il reſſerroit avec les Rois de Pologne, & de Dannemarck celle où ils étoient entrés avec lui. Le Comte de Berka alloit négocier expreſſément à Veniſe, un Traité de même nature, pour la reverſion du Milanès à l'Empire après la mort de Charles II. Le Miniſtre Imperial ceſſoit de preſſer l'évacuation de Briſach, afin d'avoir un motif à faire valoir en Diete pour une nouvelle guerre contre la France. Il demandoit à la Cour de Madrid le Comte de Léganès pour Ambaſſadeur auprès de l'Empereur, par ce que ce Seigneur avoit été Gouverneur du Milanès, qu'il connoiſſoit les forces, & qu'il étoit chéri de la Nobleſſe & du peuple de cet Etat. Toutes ces diſpoſitions chez l'étranger, furent ſuivies d'efforts inconnus juſqu'à lors, pour concilier l'affection des Eſpagnols à l'Archiduc; tandis qu'on affectoit de negliger, d'indiſpoſer même le Roi. Le jeune Comte de Harrach devenu liberal & affable, s'atachoit à paroître populaire ; & la Reine ſacrifiant ſon goût pour la Comteſſe de Berlips fit de la diſgrace de cette Favorite, une eſpece de ſatisfaction au peuple de la Capitale. Mais l'Ambaſſadeur du Roi à Vienne, eſſuïoit toutes ſortes de mortifications. Sa Majeſté Catholique preſſoit envain l'Empereur de l'aider à aſſurer ſa Succeſſion à l'Archiduc: les Miniſtres Impériaux pouſſoient l'indiference juſqu'à lui laiſſer ignorer, ſi ſa diſpoſition ſeroit acceptée, ſi ſon affection étoit agréable. Le jeune Comte de Harrach, certain d'avoir amené ce Prince à la reſolution de faire ſon Teſtament en faveur de l'Archiduc, l'écrivit à Vienne, & demanda des inſtructions plus particulieres. Le Comte ſon Pere, premier Miniſtre de l'Empereur le laiſſa ſans reponſe, & n'opoſa que le ſilence aux plaintes du Roi, qu'il lui faiſoit parvenir.

LE Roi rendu à toute ſon affection pour ſa Maiſon, s'efforça de s'excuſer à ſoi même la conduite du Miniſtere Imperial. Imputant le peu de correſpondance qu'il trouvoit dans l'Empereur, à l'Evêque de Lerida Ambaſſadeur peu agréable à ſa Majeſté Imperiale, il donna pour ſucceſſeur au Prélat, le Seigneur Eſpagnol qu'il eſtimoit le plus. Dans l'inſtruction ſecrete qu'il lui remit Signée & authentiquée de ſa main, le 28. Avril 1700. il ſe reduiſit à demander que le jeune Archiduc paſſât *incognito* en Eſpagne ſur les Galéres de Naples, qu'il promettoit d'envoïer le prendre à Genes ; & il offrit à l'Empereur pour prix de ſa complaiſance un plein pouvoir dans tous ſes Etats d'Italie. Le Duc de *Pareti-Moles* expoſa ſa Commiſſion à l'Empereur, qui le renvoïa à ſon Conſeil. Les Miniſtres s'aſſemblérent : il ſe tint de fréquentes conferences. Mais on ſe borna à demander à l'Ambaſſadeur des explications ſur le paſſé ; à lui faire des objections ſur le préſent, à lui marquer des allarmes pour l'avenir. On exigeoit qu'il dit pourquoi Charles n'avoit pas voulu permettre avant le premier Traité de partage, que les troupes Imperiales occupaſſent le Milanès. On ſe récrioit ſur le petit nombre des troupes repanduës dans le Roïaume pour ſa défenſe, en feignant d'oublier qu'on avoit refuſé au Roi quinze mille Allemans qu'il y croïoit neceſſaires. On oppoſoit au Voïage de l'Archiduc, tan-

tot

tot la delicateſſe de ſon temperament, tantot l'indecence de l'incognito. On s'excuſoit de faire paſſer ce Prince en Eſpagne. Mais on conſentoit de l'envoïer dans le Milanèz, pourvû que le Roi lui voulût donner les pouvoirs & la qualité de ſon Capitaine Gouverneur général en Italie. On refuſoit de lui fournir des troupes; & on en donnoit pour raiſon, la crainte de s'attirer ſur les bras les Puiſſances garantes du Traité de Partage. Enfin auſſitot que le Traité de partage fut notifié, l'Empereur intrigua contre lui dans toutes les Cours, excepté dans celle d'Eſpagne. Les partiſans de l'Archiduc y furent toujours abandonnés à eux mêmes : le Comte de Harrach fut rappellé ſans qu'on lui donnat de ſucceſſeur : la deciſion du Pape en faveur du Duc d'Anjou fut publique, & il n'en parut aucune réfutation. Quelle autre conduite la Cour de Vienne pouvoit-elle tenir, ſi elle avoit voulu rompre les meſures des partiſans de l'Archiduc, & degouter le Roi de ſe donner ce Prince pour Heritier? Comment l'Empereur auroit il dû agir pour convaincre la Nation

tion Eſpagnole, que ſi elle pouvoit parer le demembrement de la Monarchie, ce ne ſeroit qu'en recevant un Prince François pour Légataire univerſel. Sa Majeſté Impériale avoit elle d'autres moïens & un autre Plan, pour amener les Puiſſances intereſſées dans l'Equilibre de la balance, à lui demander l'Archiduc pour Roi d'Eſpagne, & à prendre ſur ſoi de l'affermir ſur ce Trône ? Le Traité de Partage donnoit à la France de nouveaux païs, & mettoit la Maiſon d'Autriche au deſſous de ſon ancien pié, en privant ſa ſeconde branche, qu'il continuoit, des Etats dont la poſſeſſion la faiſoit figurer en Europe. Il ne pouvoit rien lui arriver de pis, que d'être obligée d'y acceder ; & elle ne pouvoit manquer d'être toujours reçüe à le faire. Le Teſtament qui auroit inſtitué l'Archiduc Héritier univerſel, devoit être ſoutenu contre les garans du Traité de partage, contre le Roi de Portugal & les Puiſſances d'Italie. Quand même le Corps Germanique ſe ſeroit joint à ſon Chef en faveur du Legataire, il étoit abſurde d'eſperer de le maintenir. L'unique reſſource de l'Empereur étoit dans l'ambition de Louis XIV, dans l'amour du Monarque pour ſon petit Fils. Son Conſeil eut été aveugle de ne le pas voir, & ſa conduite prouve qu'il le vit.

§. V.

C'EST d'après cette ſupoſition qu'il faut ſuivre la conduite de la Reine, femme de Charles. On doit mettre au nombre des fables Hiſtoriques, les propoſitions de ſon ſecond Mariage avec le Dauphin, ou avec le Duc d'Anjou, qu'on prétend l'avoir engagée à diſpoſer le Roi ſon Mari en faveur de ce dernier. Avant même que le ſecond Traité de partage fût public, Louis XIV. avoit fait entrevoir au Duc de Savoie, le mariage de ſon autre fille avec ce jeune Prince, s'il vouloit apuier les prétentions que le Dauphin lui tranſmettoit. La Reine d'Eſpagne ne l'ignoroit pas; & elle avoit une ambition trop éclairée, pour ſacrifier les interêts de ſon Neveu, à l'honneur d'épouſer un Dauphin, déja Pére de trois Fils.

SON racommodement avec l'Amirante fut le moment de ſon retour au parti de l'Archiduc. Le Conſeil Imperial n'ayant point encore digeré ſon nouveau plan, elle crut devoir agir ſur l'ancien, dans lequel étant eſtimée à la tête du parti, il étoit de la derniere importance qu'elle parût lui donner une entiere ſupériorité. Comme on lui imputoit la mutinerie dont la retraite du Comte d'Oropeſa, & l'éloignement de l'Amirante furent les ſuites : on ne vit point ces deux Seigneurs diſgraciés, ſans croire ſon crédit auprès du Roi conſiderablement diminué. Le Cardinal Porto-Carrero qui avoit obtenu la Préſidence de Caſtille, pour un de ſes amis, aimoit à faire entendre, que la retraite du Comte & de l'Amirante, étoit ſon ouvrage. On le regardoit déja comme le rival de la Reine dans la faveur du Roi. Pour déſabuſer le peuple Courtiſan, & ranimer ceux du parti qui s'en laiſſoient impoſer par les apparences : la Reine frappa conſécutivement deux coups du plus grand éclat. Après avoir obtenu la Charge de Grand Inquiſiteur, & l'Archevêché de

Valence pour deux de ſes Créatures: elle fit intimer de la part du Roi l'ordre de ſortir de Madrid dans l'eſpace de deux fois vingt-quatre heures, & de s'en éloigner de trente lieues, au Comte de Monterey, l'ame de la Faction Françoiſe, & l'ami particulier du Cardinal. Si la Cour de Vienne avoit ſouhaité le Teſtament en faveur de l'Archiduc, elle étoit alors au moment de l'obtenir. Avant que l'intelligence eut été parfaitement renoüée entre l'Empereur & la Reine, cette Princeſſe ètoit déja parvenuë à déterminer le Roi. Ne pénétrant point que la Cour de Vienne dut changer, elle comptoit ſe faire un mérite de prévenir ſes inſtances. Le Miniſtere Impérial n'en uſa pas envers elle comme avec le Comte de Harrach. Tandis qu'il laiſſoit l'Ambaſſadeur ſans inſtructions: il communiqua à ſa Majeſté la réſolution que l'Empereur avoit priſe de regagner à l'Archiduc l'eſtime & l'amour de la Nation, & de s'en tenir pour le reſte à ne pas laiſſer s'aneantir entierement ſon parti. Il la pria de faire à ce nouvel interêt, le ſacrifice de ſon inclination pour la

Dame de Berlips, de ſolliciter le rappel de l'Evêque de Lerida, trop bon Eſpagnol pour devoir être laiſſé plus longtems à portée d'examiner une Cour qui vouloit jouer la Nation; & de lui faire donner pour Succeſſeur le Comte de Leganès dont on attendoit plus de complaiſance. Ce furent-là tous les offices que le Conſeil de Vienne demanda à la Reine; & cette Princeſſe y borna ſon affection. Malgré les raiſons qu'elle avoit de faire obſtacle au Cardinal Porto-Carrero, elle vit tranquilement ce Prélat, livré à ſes craintes, & aux conſeils des partiſans de la France, donner au Roi, la Cour de Rome pour arbitre, & faire valoir la deciſion d'un Pape ennemi de la Maiſon Impériale. Elle le laiſſa obſéder le Roi pendant ſa maladie, combattre ſans obſtacle l'affection du Monarque pour un Prince Autrichien, & lui dicter enfin un Teſtament où elle devoit prévoir qu'elle ſeroit peu favoriſée.

LE Roi meurt. La Junte de Regence doit écrire à Louis XIV. & lui annoncer le Teſtament. Le Duc de Montalte, un des Seigneurs Regens, refuſe de ſigner la lettre: il s'en excuſe ſur ce que le Conſeil Suprême d'Arragon, dont il étoit Préſident n'avoit pas encore aprouvé la diſpoſition du Teſtateur: & ſon excuſe eſt reçue. La Reine ſigne ſans dificulté. Le Cardinal Porto-Carrero craint de ſe commettre, en autoriſant de ſon nom une ſeconde lettre; & pour s'en diſpenſer il feint une indiſpoſition, La Reine n'a point de ces ſcrupules. Elle ſe met en tête de ceux qui invitent le jeune Legataire à croire, que la Cour & le peuple ſont à lui: Elle l'invite à preſſer ſon départ pour l'Eſpagne. Ses inſtances ſont ſi bien diſtinguées de celles des Seigneurs Regens, que Louis XIV croit lui en devoir un remerciment particulier. Le Conſeil de France balance ſur l'acceptation du Teſtament: ſon ſilence fait douter qu'il n'en voïe le péril & qu'il n'en ſoit effrayé. La Reine s'unit aux partiſans de l'Archiduc, & elle opine avec eux dans la Junte à faire de nouvelles inſtances dans une troiſieme lettre qu'elle ſigne comme les deux autres. Cependant c'eſt dans ce même tems qu'elle ranime la faction Autrichienne, & que le Cardinal écrit à la Cour de France quelle trame un ſoulevement. Louis XIV trouve l'accuſation fondée : il ne croit point le Legataire en ſureté ſi la Douairiere reſte en Eſpagne ; & pour ſon premier acte en ſa qualité de Legataire, il le fait manquer de reſpect pour la volonté, d'égards pour la Veuve du Teſtateur. S'il ne ſe trouve aucun ſujet de mécontentement pour fonder le changement de cette Princeſſe, à l'égard du Duc d'Anjou, doutera-t-on de ſa duplicité ? Peut-on s'empêcher de lui attribuer un perſonnage concerté avec la Cour Impériale ?

CHAPITRE II.

Etat de l'Europe après la Paix d'Utrecht & de Baden.

LA mort de l'Empereur JOSEPH avoit mis l'Europe dans la poſition que le Roi Guillaume voulut prévenir par les Traités de Partage. La Maiſon d'Autriche n'ayant plus qu'un Prince, ne pouvoit être écoutée ſur ſes prétenſions à la Monarchie d'Eſpagne entiere, ſans que la balance fut renverſée; & quoi que la Maiſon de Bourbon fut aſſés nombreuſe pour ne point laiſſer aprehender l'union des deux Couronnes ſur une ſeule Tête: Elle devenoit trop puiſſante par l'intelligence de ſes Princes ſur les deux Trônes, pour qu'on plaçât ſur celui qui étoit en litige, un des Fils du Dauphin, à moins que d'en détacher de quoi charger le contrepoids. Ainſi le Teſtament qui donnoit toute la Succeſſion à un Prince François; & le Traité de la Grande

Alliance qui la promettoit entiere à un Prince Autrichien, étoient également contraires à la liberté générale. Mais la prévention & l'animoſité avoient fait de ce grand procès une affaire de parti. La hauteur avec laquelle Louis XIV. s'étoit déclaré pour le Légataire, avoit irrité les Souverains : les dépenſes & les ſuccès de la guerre avoient animé les peuples. Chez les uns comme chez les autres, le deſir d'acabler la France, s'étoit fortifié par l'eſperance d'y réuſſir ; c'étoit une paſſion au deſſus de laquelle l'interêt commun ne pouvoit plus ſe faire entendre.

LOUIS XIV abandonnoit le deſſein de maintenir le Prince ſon petit Fils ſur le Trône d'Eſpagne : il faiſoit enfin ceder au bien de ſes peuples l'interêt de ſa Famille, & ce que ſes flateurs appelloient *ſa gloire* : il conſentoit de recevoir la Paix à des conditions qui lui enlevoient le fruit de trente années de guerres & de Victoires : & on daignoit à peine répondre à ſes offres. Le Roi Guillaume ne s'étoit propoſé dans le Traité de la grande Alliance que de faire regner l'Archiduc en Eſpagne : il auroit crû triompher pleinement de Louis XIV. en le reduiſant à demander l'exécution du dernier Traité de Partage ; & les Alliés qui voyoient le Monarque, non ſeulement renoncer à accroître ſes Etats de quelque démembrement de la Succeſſion, mais encore ſacrifier à la Paix la frontiére qu'il leur avoit ſaite avec tant de peine & de dépenſes, n'étoient pas ſatisfaits. Ils vouloient anéantir le Royaume de France, & en éteindre juſqu'au Nom par un partage, dont la ſeule idée auroit dû liguer en faveur des François toutes les Puiſſances intereſſées à l'Equilibre général. Cet eſprit de parti, qui avoit gagné la pluſpart des hommes d'Etat, auroit prévalu, ſi la mort de l'Empereur Joſeph n'étoit venue donner à une Faction particuliére, des prétextextes & des raiſons pour ſe derober au plan de ſon antagoniſte.

L'ANGLETERRE avoit à ſa diſpoſition le ſort de la France, & celui de l'Europe entiere. Jamais le Roi Guillaume n'auroit pû rendre cette Puiſſance plus abſolument maitreſſe de la balance, que l'avoit fait le Miniſtere Wigh, qui avoit gouverné depuis la mort de ce Prince ſous le nom de la Reine. Comme la Nation portoit le plus grand poids de la Guerre, elle en dirigeoit les operations, elle en pouvoit marquer la fin. C'étoient ſes Généraux, ſes troupes & ſes Finances qui diſputoient l'Eſpagne au Duc d'Anjou, qui avoient ſauvé l'Allemagne, recouvré les Païs-bas, & conquis l'Italie. Elle payoit plus de Soldats que tous les Alliés enſemble. La France, ſur le point d'être accablée, n'avoit beſoin, pour ſe retrouver en état de faire la loi à ſes ennemis, que de voir l'Angleterre ſe detacher de la Ligue.

N'Y eût-il que de l'émulation entre deux partis qui ſe diſputent le maniment des affaires; c'en eſt aſſés pour qu'ils ſe contrarient en tout. Les Toris étant venus à bout de ſuplanter les Wighs dans le Miniſtère: ce furent d'autres vuës & une autre conduite. La Cour de Verſailles eſpera de ce déplacement une révolution en ſa faveur; & les Agens à Londres, la lui menagérent avec autant d'habileté que de ſuccès. Bientot la Reine qui voyoit un Frére dans le Prétendant, ſe crut redevable à Louis XIV, de la protection qu'il donnoit à ce Prince malheureux. On allarma ſa conſcience ſur la durée d'une guerre, qui ne ſe ſoutenoit plus que par opiniatreté, & dont l'interêt général de l'Europe demandoit la fin. Son goût pour la Paix fut réveillé par l'apas des avantages qu'elle pouvoit aſſurer à ſes peuples, ſi elle ſe rendoit maitreſſe de la Négociation. Déja elle étoit déterminée à rompre la Grande Alliance, lorſque l'Empéreur Joſeph mourut. Mais quel que fut le reſpect de la Nation pour ſa perſonne, la haine étoit ſi forte contre la France, & les engagemens pris avec l'Archiduc étoient ſi précis, que les Miniſtres auroient peut être compromis deſavantageuſement ſes droits & ſon autorité, ſi cette mort qui changeoit l'état du Prince Autrichien, ne leur avoit fourni de meilleurs motifs à préſenter aux indiférens, dont le nombre eſt toujours grand dans une Nation libre. Le danger de donner à l'Europe un ſecond Charles-quint, étoit réel : les Wighs eux mêmes en furent frappés, & le Miniſtère Tori, en entrant en negociation, ne fut plus attaqué que ſur ſes motifs & ſon but ſecrets, ſur le choix de ſes moïens, ſur la modicité de ſes prétenſions, qu'on raportoit à ſa complaiſance pour le protecteur du Prétendant.

ON n'étoit pas auſſi traitable ſur le préjugé chez les auttes contractans de la Grande Alliance. A Vienne, à Turin, à Lisbonne, les peuples étoient tellement livrés au reſſentiment & aux eſperances de leurs Maîtres, qu'aprés dix ans de la guerre la plus ſanglante & la plus diſpendieuſe; la Paix leur ſembloit un malheur. Les Hollandois ſortis de leur caractere & de leurs principes, tenoient pour le rival du Duc d'Anjou avec une opiniatreté, dont on ne trouve la raiſon que dans leurs vuës de conquête ſur les dix Provinces.

L'ALLEMAGNE elle même, qui n'a de ſuretés pour la liberté que dans la médiocrité de la puiſſance de ſes Empereurs, s'obſtinoit à reclamer toute la Monarchie Eſpagnole pour le Succeſſeur de Joſeph. C'étoit un cri unanime des Alliés, contre les diſpoſitions pacifiques du Miniſtère Anglois. Certain de les forcer tot ou tard à ſouſcrire à ſa négociation, ce dernier s'apliqna uniquement à la faire gouter à la Nation; & il traita hautement de ſa Paix, dès qu'il vit à Londres les clameurs & les plaintes ſe reduire à des diſputes ſur les conditions.

LES Alliés céderent à la néceſſité. Mais ils firent mal ce qu'ils faiſoient avec répugnance. Aplaudiſſant en ſecret à l'opiniatreté de l'Empereur & de l'Empire, qu'ils n'oſoient imiter, ils parurent moins faire la Paix qu'interrompre une guerre qu'ils n'auroient pû ſoutenir; & ils négligerent dans leurs Traités, cette préciſion qui en fait la ſolidité. Pluſieurs articles furent ſtipulés ſans l'aveu des principaux intereſſés: d'autres ne donnerent que des eſperances ſur des conditions qui étoient demandées comme eſſentielles: la pluſpart, au lieu de terminer le different ouvroient carrriere à de nouvelles diſcuſſions. Le Traité de l'Angleterre étoit le ſeul qui énonçat une Paix ſûre & durable. Les conférences de Raſtad & de Baden leverent quelques difficultés par l'acceſſion de l'Empereur à la pacification d'Utrecht ; & elles en formerent d'autres, par ſon refus d'y reconnoitre Philippe V. pour Roi d'Eſpagne.

§. I.

L'ANGLETERRE garantiſſoit dans le Traité d'Utrecht, la Sicile au Duc de Savoie, & le droit de reverſion ſur ce Roïaume à Philipe V. L'Empereur refuſoit conſtamment ſon aveu à la ceſſion, & ne vouloit point reconnoitre les droits de retour que Philipe V. s'y reſervoit. Philipe cédoit les Païs-bas, ſous condition que la Princeſſe des Urſins y auroit une Principauté. L'Angleterre garantiſſoit l'exécution de cet article : la Hollande ne promettoit que de la tolerer, & l'Empereur ne vouloit pas qu'il en fut parlé. On avoit garanti à Utrecht au Duc de Savoie les Ceſſions dont l'Empereur Leopold avoit acheté l'acceſſion de ce Prince à la Grande Alliance ; & Charles ſoutenoit les exceptions que Joſeph avoit faites à la donation de Leopold. Les Contractans d'Utrecht avoient ſtipulé le rétabliſſement de l'Electeur de Baviere purement & ſimplement, & celui de l'Electeur de Cologne[a], ſous condition que trois mois après ſon rétabliſſement, les fortifications de Bonn ſeroient démolies. A Raſtad & à Baden on laiſſa voir le projet d'un échange des Etats de Baviére avec les Païs-bas, contre les termes formels de la ceſſion des dix Provinces à l'Empereur; & l'Electeur de Cologne, loin d'y être menacé de la demolition de Bonn, reçût promeſſe de faire évacuër cette Ville par les troupes Hollandoiſes, pour lui en laiſſer la garde en tems de paix. Le Traité d'Utrecht interdiſoit le commerce des Indes Eſpagnoles aux trois Puiſſances commerçantes; & chacune y favoriſant la contrebande de ſes ſujets demandoit aux deux autres de tenir l'interdiction. Le Portugal obtenant dans ſon Traité particulier avec l'Eſpagne, que la Riviere de la *Plata* ſeparat les établiſſemens Portugais, des établiſſemens Eſpagnols, s'engagea à n'admettre aucun Etranger à commercer ſur ſes côtes, & les Anglois faiſoient preſque tout le commerce du Breſil. Enfin on obligea Philipe V. dans dans le Taité d'Utrecht de renoncer abſolument aux Etats Eſpagnols d'Italie ; & on ne prononça ni à Raſtad, ni à Bade, ſur les droits que ſon ſecond marige lui donnoit aux Etats de Parme & de Toſcane.

§. II.

TOUTES ces contradictions formerent l'incertitude & les variations de la Politique des principales Cours juſqu'au Traité de Seville qui ſembla fixer les droits des Princes Eſpagnols ſur l'Italie, & les interêts des Puiſſances, relativement aux deux Maiſons. Pendant ce long intervale le ſiſtème parut brouillé, la balance ébranlée. L'inaction à laquelle les embaras d'une minorité reduiſoit la France, entretint l'indolence des differentes Cours, en leur inſpirant de la ſecurité. Après avoir plâtré des accomodemens ſur les points litigieux de la pacification d'Utrecht, les Miniſtres negocierent, pour ne pas être oiſifs ; & ils le firent avec d'autant plus d'apareil & de faſte, que l'objet de leurs negociations étoit à peine réel. Le goût pour la Paix étoit général ; & les Cours les moins redoutables affectoient de ſe montrer inflexibles , par ce que le pis qui leur pouvoit arriver étoit de ſe relacher ſur leurs prétenſions, & de mettre fin à leurs chicanes. Etonnée de la ſecouſſe que ſa balance avoit reçue, l'Europe n'oſoit aprofondir l'état de ſon Equilibre. La Maiſon de Bourbon doutoit que la poſſeſſion de l'Eſpagne accrût ſes forces ; & ſes antagoniſtes craignoient de lui trouver de la ſupériorité. Semblables à deux Généraux d'égale reputation, qui évitent de ſe commettre enſemble par une action déciſive : les deux partis ſouhaitoient également d'éloigner une criſe où il leur fallût déploïer toutes leurs forces ; & ils ſembloient d'intelligence pour s'en épargner l'épreuve.

Le principal changement que la Paix d'Utrecht faiſoit en Europe, étoit celui dont les hommes d'Etats paroiſſoient moins frappés. On ne s'aperçût point qu'ils préviſſent l'influence qu'auroit deſormais ſur les affaires générales, la création de deux Rois,

&

& d'un Electeur, dont l'ambition devoit être irritée par la néceſſité d'aquerir pour ſoutenir leur nouveau rang, des forces & des richeſſes que le Traité qui leur aſſura le titre & les honneurs n'avoit pû leur donner. Le Roi de Pruſſe, le Roi de Sicile & l'Electeur de Hannovre, étoient un voiſinage bien dangereux pour les anciens Voiſins de l'Electeur de Brandebourg, des Ducs de Brunſwick & de Savoie. Celui-ci maître des Valées, libre de fortifier ſes frontieres à ſa volonté, & avec des prétenſions ſur Milan, Monaco, Final & Savone: les deux autres déja ligués pour enlever à la Suede ſes Provinces dans l'Empire, tous trois ſecondés par la ſituation de leurs Etats, & par leurs relations avec les grandes Puiſſances, menaçoient de cauſer un plus grand déplacement dans la balance, que les acquiſitions de l'Empereur, de l'Angleterre & de la Maiſon d'Autriche.

CHAPITRE III.

Triple & Quadruple Alliance en 1717. & 1718.

CE n'avoit point été par le choix de la Reine que les Wighs avoient gouverné ſi longtems. Cette Princeſſe naturellement douce, les aïant trouvés à la tête des affaires, lors de ſon avénement au Trône, les y avoit laiſſés pour ne pas faire des mécontens ; & trop foible pour ſe dérober à l'aſcendant que la Ducheſſe de Marlborough avoit ſur ſon eſprit, elle n'avoit oſé ſe déclarer pour le parti qu'elle affectionnoit. Depuis la mort du Duc de Glouceſtre ſon fils, cette Princeſſe avoit trouvé du plaiſir à ſe croire un Frére, & autant par tendreſſe pour le Roi ſon Pere, que par dépit contre Guillaume, elle avoit ſaiſi l'occaſion de la mort du jeune Prince pour lier correſpondance avec la Cour de St. Germain. Il étoit dans ſon caractère d'être plus touchée des ſentimens de la nature que de ceux de l'ambition. Elle s'étoit déja accoutumée à aimer le Prétendant en Sœur, lorſqu'elle fut apellée au Trône par la mort du Roi Guillaume ; & l'on a lieu de croire qu'elle y auroit volontiers renoncé en ſa faveur, ſi elle avoit vû jour à l'y placer. Elle conſentit à jouir du bénéfice de la loi, afin de ſe mettre en état de l'abroger : Elle monta ſur le Trône avec le deſſein & l'eſperance d'en écarter le Succeſſeur que la Nation lui déſignoit. La Ducheſſe put bien contraindre cette inclination. Mais elle travailla inutilement à l'étouffer. Le portrait & les lettres du Prétendant la nourriſſoient ; & la Reine obligée de le proſcrire hautement ce Frére infortuné, compenſoit dans le particulier, par des effuſions de tendreſſe fraternelle, la rigoureuſe politique qu'elle ſuivoit à regret.

LES intrigues du Chevalier Harley & de Mlle. Masham, n'eurent point d'autre apui que ce penchant ſecret. Celle-ci parvenue à en avoir la confidence, ſe rendit néceſſaire à la Reine, qui n'étoit en liberté qu'avec elle ;

& en s'aidant du Chevalier pour ranimer ſes eſperances, & pour diſſiper ſes craintes, elle l'eut reſolue à rompre avec les Wighs, auſſitôt qu'elle lui eut fait croire qu'elle le pouvoit ſans danger. Déja la Ducheſſe entrevoïoit la ſuperiorité des Toris avant que d'avoir éprouvé le refroidiſſement de la Reine à ſon égard. La fameuſe (†) paire de gands, à laquelle des Hiſtoriens amateurs du merveilleux, attribuënt la revolution, n'auroit produit tout au plus qu'un moment de dépit, ſi la Ducheſſe avoit eu plus de complaiſance ſur un plus grand objet. Sa conſtance à fronder le panchant de la Reine, fut la cauſe de ſa diſgrace; & la paire de gands n'en fut qu'une occaſion, au défaut de laquelle toute autre auroit été également ſaiſie.

DES que la Reine fut délivrée d'une Amie qu'elle regardoit comme un Tiran; elle ſe livra ſans reſerve à ſon inclination; & il fallut que les Toris la

---

(†) VOLTAIRE dans ſon Siecle de Louis XIV, dit que la Reine fut piquée de ce que la Ducheſſe avoit acheté une paire de gands, que ſa Majeſté avoit marchandée.

la flataſſent pour conſerver la faveur dont ils lui étoient redevables : bientôt ils furent Jacobites. Ce ne fut dabord que par complaiſance. Mais la paſſion ſe forma de l'émulation & du depit. Ils aimérent un projet, contre lequel leurs Antagoniſtes ſe déchaînoient : Ils le crurent poſſible à force de ſe l'entendre imputer ; & ils voulurent réellement ce qu'ils avoient compté paroître ſeulement vouloir. Dès-lors la néceſſité & les convenances de la paix, ne furent plus que des prétextes pour détacher la Nation de ſes Alliés ; & en ſe refuſant au deſſein d'acabler Louis XIV, les Miniſtres ſe propoſérent moins de conſerver l'Equilibre de la balance, que de laiſſer recouvrer ſes forces à l'unique Puiſſance en état & en volonté de troubler la Succeſſion Proteſtante.

La Paix s'étant faite malgré les murmures des Wighs, & les clameurs des Grands Alliés ; & la Nation paroiſſant ſatisfaite de la demolition de Dunkerque, de l'acquiſition de Terre Neuve, de Minorque & de Gibraltar : la Reine eſpera qu'elle ſe feroit pardonner ſon projet après ſon exécution ;

cution, & elle la prépara avec autant de ſecret que de chaleur. Le nombre de ſes partiſans s'accrut des Anglicans zélés, qui ne voyoient dans un Lutherien qu'un Catholique mitigé : les Presbiteriens rigides, également en défiance de l'Egliſe de Rome & de celle d'Augsbourg, ne trouvoient leur ſureté que dans les ſermens du Succeſſeur ; & ils étoient ébranlés par ceux qu'on leur faiſoit au Nom du Prétendant. Les bons Anglois craignoient de ſoumettre la Nation à un Gouvernement étranger, en lui donnant pour Roi l'Electeur de Hannovre. Les Miniſtres ne doutoient point que le Fils du Roi Jaques ne fut préferé par la plus nombreuſe partie de la Nation, s'il abjuroit le Catholiciſme ; & l'obſtacle que lui faiſoit ſa dévotion au Pape, ne leur ſembloit point inſurmontable : Ils intriguoient pour lui, moins encore par eſprit de parti, que par perſuaſion. De concert avec l'Ambaſſadeur de France, ils le firent venir en Angleterre. La Reine le vit à *Sommerſet-houſe*. Le parti ſe jugea de ſi grandes reſſources dans l'interieur de l'Ile, qu'il ceſſa de négocier des ſecours étrangers, & négligea de s'aſſurer ceux qui lui étoient promis.

L'EMPEREUR étoit bien éloigner de ſoupçonner les Jacobites auſſi puiſſans. Se repoſant du maintien de la Succeſſion Proteſtante ſur les préjugés & l'interet de la Nation, il enviſageoit l'affection de la Reine pour le Prétendant comme une foibleſſe particuliére, dont on devoit d'autant moins craindre la contagion qu'elle trouvoit plus d'indulgence; & perſuadé que les Miniſtres la flatoient à regret, il comptoit qu'ils déſavoueroient leur complaiſance auſſitôt que le Succeſſeur ſe préſenteroit pour leur en demander raiſon. C'eſt dans cette opinion qu'il refuſa de prendre part à la Paix d'Utrecht, qu'il differa la ſignature du Traité de Barriére, & qu'il ſe reſerva à Raſtad, & à Baden, ſes prétentions ſur la Monarchie Eſpagnole.

§. I.

LA Reine Anne mourut avant que ſon projet fut parvenu à ſa maturité; & le Prétendant manquoit du genie

& des qualités néceſſaires pour perfectionner ſes diſpoſitions. Cependant le parti Jacobite donna de l'embarras, & plus encore d'inquietude au Succeſſeur, à qui l'Empereur n'oſa demander de ſoutenir les eſperances qu'il avoit fondées ſur la mort de Louis XIV. Juſqu'au milieu de la ſeconde année de ſon régne, il le laiſſa fixer uniquement la Nation ſur le Prétendant & ſur ſes fauteurs. Ce ne fut que quand la retraite de celui-là, & la diſſipation de ceux-ci, l'eurent affermi ſur ſon Trône, qu'il le fit preſſer par ſon Ambaſſadeur d'entrer dans les engagemens de l'Electeur de Hannovre.

LEOPOLD avoit vendu aux Ducs de Brunswick-Lunebourg, la dignité Electorale, qu'il ſembloit leur conférer par conſideration pour l'Angleterre. Il avoit exigé du Duc Georges, par un Traité particulier, comme une condition eſſentielle à ſon état d'Electeur, qu'il s'engageat pour lui & ſes Succeſſeurs, à n'avoir jamais d'autre interêt que celui des Empereurs Autrichiens, & à leur fournir à perpétuité un Contingent dans la guerre contre le Turc. C'étoit faire païer par le nouvel Electeur au Chef de la Maiſon d'Autriche la faveur du Chef de l'Empire. La Cour de Vienne n'étoit pas ſans crainte que l'Electeur devenu Roi, ne ſecouat cette eſpece de Vaſſelage; & peut être que cette crainte étoit le principal motif de ſon impatience ſur le Traité, qui devoit donner le Sceau du Roi au Contract de l'Electeur. Quoi qu'il en ſoit, le Comte de Volkra, Ambaſſadeur de l'Empereur à Londres, fit gouter au Monarque, l'Alliance dont ſon Maître faiſoit ſa derniere reſſource contre Philipe V.

LE Traité avoit huit articles. Il fut ſigné le 5 de Juin à Weſtminſter, & nommé de Déſenſive, pour ne pas allarmer les peuples. Mais il étoit de l'offenſive la plus étendue. Les deux Puiſſances s'y engageoient à ſe maintenir réciproquement l'une l'autre, dans les Etats, & dans les droits dont elles étoient alors en poſſeſſion: Elles ſe garantiſſoient reſpectivement leurs acquiſitions. Charles VI. qui n'avoit point renoncé aux droits que les Grands Alliés lui avoient reconnus en 1703 ſur toute la Succeſſion de Charles II crut faire du Roi George en ce Traité, l'inſtrument de ſon ambition. Mais l'interèt particulier de l'Electeur avoit décidé le Roi, la garantie reſpective des droits & des aquiſitions étoit d'un avantage préſent pour lui, tandis que celui que l'Empereur s'en promettoit, dependoit d'un avenir non ſeulement fort éloigné, mais encore impoſſible à d'autres yeux que les ſiens. Georges, en qualité d'Electeur de Hannovre étoit entré dans la guerre du Nord. Il avoit conquis ſur la Suede le Duché de Bremen & la Principauté de Verden. C'étoient des acquiſitions précieuſes, qu'il ne pouvoit conſerver & unir à ſon Electorat ſans une faveur extraordinaire de l'Empereur, que le Traité de Weſtphalie garant des ceſſions faites à la Suede, retenoit à cet égard. Georges les poſſedoit alors. Mais il ne comptoit pas que le Roi de Suede les lui laiſſat poſſeder tranquilement; & comme ſuivant les termes de l'Alliance Charles XII. reclamant ſon bien, ſeroit tenu pour agreſſeur:

l'Electeur de Hannovre avoit droit d'exiger le ſecours de toutes les forces Impériales.

Il étoit ſtipulé dans l'article VI, qu'aucune Puiſſance ne ſeroit ni admiſe ni invitée à l'acceſſion ſans le conſentement des deux Alliés. Cette reſerve qui démentoit le but qu'on aſſignoit au Trraité, de pourvoir uniquement à la Paix & la tranquilité de l'Europe, étoit de l'invention de la Cour de Vienne. Certaine qu'aucune des Puiſſances intereſſées au maintien de la Paix d'Utrecht, ne prendroit le change ſur les vuës de l'Empereur, elle ne doutoit pas que celles qui demanderoient d'être admiſes dans l'Alliance, ne le fiſſent avec le deſſein formé de la troubler ſi elles ne la pouvoient rompre; & elle voulut ſe garder le droit de leur faire leurs conditions. Le ſeptieme Article fit exception formelle des Hollandois qu'on eſperoit tenir toujours dans la dependance au moïen de la Barriere. Il fut dit que les deux Contractans s'avouoient reciproquement de leurs inſtances, & de leurs démarches, auprès de la République.

LES Etats étoient bien éloignés des diſpoſitions que le Roi d'Angleterre & l'Empereur, leur ſupoſoient. Ils comprenoient qu'en accedant purement & ſimplement à l'Alliance, ils s'engageroient à faire leurs propres querelles de celles de l'Empereur & de l'Electeur de Hannovre, & que s'ils y accedoient avec reſtriction : la reſtriction elle même leur ſeroit un engagement formel de ſervir ces deux Princes, dans tous les cas qu'elle n'auroit pas exceptés. Les droits de l'Empereur ſur l'Eſpagne, ſes prétenſions dans l'Empire & dans l'Italie, ſon voiſinage de la plûpart des Puiſſances, pouvoient le mettre en guerre, de mille manieres, qu'on ne pouvoit ni prévoir ni éſquiver ; & la Republique qui en étoit à ſe remettre des ſecouſſes de la derniere guerre, n'avoit garde de s'expoſer à ajouter encore à ſon épuiſement, pour des interêts étrangers.

LES aquiſitions de l'Electeur de Hannovre n'étoient pas moins dangereuſes pour les Provinces Unies, que les prétenſions de l'Empereur. L'Electeur étant Roi d'Angleterre, &

obligé par toutes ſortes de raiſons de favoriſer les Anglois : le Commerce de l'Elbe dont Bremen, Verden, & Stade le rendoient maître, deviendroit excluſif ou privilgié pour les Négocians de la Grande Bretagne. Déja les Hollandois y étoient chicanés. On retenoit, on viſitoit leurs Navires; & l'Allemagne ſe rempliſſoit de Marchandiſes Angloiſes. Ces inconveniens, que les Ennemis de la Puiſſance Autrichienne, eurent ſoin de publier, étoufférent les clameurs du peuple des Sept Provinces, & leur prévention ſur l'importance d'une plus étroite liaiſon avec le Roi d'Angleterre, les Etats éludérent les inſtances de Miniſtres Imperiaux & Anglois; & ils obtinrent du tems pour déliberer ſur leur acceſſion à l'Alliance du 5. de Juin.

§. II.

LA préférence qui avoit été adjugée à la Maiſon de Savoie, ſur celle d'Orléans pour la Succeſſion à la Couronne d'Eſpagne, au défaut d'hoirs de la branche de Bourbon regnante, n'étoit plus

odiéuſe

odieuſe au Duc Regent de France, que la foible ſanté du jeune Roi, ſon pupile, ſembloit apeller au Trône. Sans doute que les ſujets de mécontentement qu'il avoit reçus autrefois de la Cour de Madrid, le rendoient indiferent ſur le préjudice que l'Alliance de Weſtminſter pouvoit cauſer à Philipe V. Peut être même qu'il auroit vû avec joïe, ce Prince réduit à demander ſon ſecours pour ſe maintenir ſur le Trône d'Eſpagne. Mais l'Empereur ne pouvoit lui diſputer cette Couronne, ſans le rétablir dans ſa qualité naturelle d'Heritier preſomptif de celle de France; & l'Angleterre étant le ſeul garant capable de maintenir l'acte qui lui avoit fait perdre cette qualité, en dépit des loix fondamentales du Royaume : le Duc Regent en ne s'opoſant pas au Traité d'Alliance qui reconnoiſſoit à l'Empereur, tous les droits auxquels il n'avoit pas renoncé, auroit ſemblé conſentir à déchoir du titre en apparence ſi précieux alors, de premier Prince du Sang habile à ſucceder. D'un autre côté, l'opoſition formelle à l'Alliance du 5. de Juin, l'auroit mis en communauté d'interêt avec Philipe V. qu'il ne vouloit pas favoriſer ; & elle auroit peut être été un coup d'éclat, qui ſans retirer le Roi d'Angleterre d'un engagement que l'interêt de l'Electeur de Honnovre lui rendoit cher, eut réveillé l'inquiétude des Puiſſances ſur la liaiſon intime des deux branches de Bourbon regnantes.

Le Duc Regent imagina d'embarraſſer les contractans de Weſtminſter, par un Traité contradictoire, qui ne parut point avoir cette Alliance en vûe. Il envoïa le fameux Dubois à la Haye, propoſer une Alliance défenſive, pour le maintien de là la tranquilité de l'Europe. Depuis un ſiecle, de pareils Traités ſont regardés par les Souverains comme les particuliers regardent les lettres de compliment. Ce ſont des promeſſes vagues, qu'ils ſe reſervent d'aprécier & d'expliquer ſelon les circonſtances.

Le Roi d'Angleterre à qui ſes Miniſtres faiſoient un épouvantail du Prétendant, reçût avec avidité la confirmation de la garantie de l'ordre de la Succeſſion dans la ligne Proteſtante, en échange de celle qu'on lui demandoit de la paix d'Utrecht. L'abandon du Chevalier de St. Georges, qu'on lui promettoit, lui parut quelque choſe de plus ſolide que les Subſides auxquels on l'obligeoit, au cas que la France fut attaquée. Il ſtipuloit en outre la ruine du Canal & des Ecluſes de Mardick, avec la démolition de ce qui reſtoit encore des Digues; & des jettées de Dunkerque. Enfin il crut que le Regent lui païoit bien les paroles qu'il lui demandoit, & il les lui donna.

LES Etats virent que ce nouveau Traité, rendroit ſans conſéquence, leur acceſſion à l'Alliance de Weſtminſter; & ils ſe montrerent plus dociles aux repréſentations, & aux inſtances des Miniſtres Impériaux, qui ne ceſſoient de la leur demander.

L'Abbé Du Bois ſe fit honneur auprès du Duc ſon Maître, d'avoir amené leurs Hautes Puiſſances à conclure promptement & ſecretement avec lui. Novice dans les Négociations d'Etat, il ne voioit rien au delà de l'interêt qu'il étoit chargé de ménager. L'art qu'il crût employer, fit ſeulement connoître combien il croïoit celui-là important, & combien il ſouhaitoit de réuſſir

Les Miniſtres Anglois & Hollandois, ſignérent ce Traité de Défenſive connu ſous le Nom de *Triple Alliance*, le 4. de Janvier 1717. Et le lendemain les Etats déclarérent aux Miniſtres Impériaux qu'ils accedoient purement & ſimplement à l'Alliance de Weſtminſter de l'année précédente. Elle n'étoit plus qu'un Traité de défenſive ordinaire, ſuſceptible de toutes les interprétations capables de le rendre moins onereux : Dès là que la *Triple Alliance* renouvellant ſans diſtinction ni reſerve, la garantie des Articles d'Utrecht, fixoit les droits & les prétentions de l'Empereur aux Païs dont ils lui avoient adjugé la poſſeſſion.

§. III.

Le Cardinal Alberoni, qui étoit à la tête des affaires d'Eſpagne, crut voir dans l'empreſſement des Puiſſances Maritimes à entrer dans la Triple Alliance, qu'elles étoient refroidies à l'égard de l'Empereur ; & il jugea le tems favorable pour mettre le Roi ſon Maître en poſſeſſion des Etats d'Italie, auxquels il n'avoit pas renoncé vis à vis de Charles VI. En correſpondance intime avec le nouveau Roi de Sicile, qui ſouffroit impatiemment l'Echange qu'il n'oſoit refuſer de ſon Ile contre celle de Sardaigne, il eſpera faire repentir l'Empereur de ſon opiniatreté à méconnoître Philippe pour l'Héritier de Charles II. Toute l'Europe a crié contre les vues ambitieuſes de ce Miniſtre remuant. Mais ſes motifs ne déparoient point la grandeur de l'Entrepriſe. Il étoit honteux pour Philipe V. de paroître plus longtems inſenſible au mépris que la Cour de Vienne faiſoit de lui, en lui refuſant rang parmi les Souverains, L'honneur du Roi, & la gloire de la Nation exigeoient, qu'on ſe reſſentit de l'injuſte hauteur avec laquelle Charles VI. jouïſſoit du bénéfice de la Paix d'Utrecht, quant aux démembremens de la Monarchie Eſpagnole, refuſoit de ſouſcrire à la diſpoſition qu'elle avoit faite de la Monarchie elle même.

La force du genie du Cardinal ſe fit admirer dans la conduite de ſon projet. Il ſût tromper les Cours de Rome, de Londres, & de Vienne : il fit illuſion à l'Europe entiere ; & on le vit auſſitôt prêt à exécuter qu'on le ſoupçonna d'avoir projetté. Mais le Duc Régent, & les Puiſſances Maritimes, n'étoient pas dans l'indifférence ſur laquelle il avoit compté. Le premier voyoit un rival dans Philipe V ; & ſes eſperances ſur la Succeſſion de Louis XV. ne lui permettoient point de laiſſer devenir plus puiſſant, un Prince qui avoit des titres pour la lui diſputer. Les autres paſſoient à l'Empereur un depit qui ſe reduiſoit à groſſir la liſte de ſes qualités ; & ſon ambition dont elles connoiſſoient le chimérique, ne leur faiſoit point prendre le change ſur le péril que couroit l'Equilibre général, ſi on lui enlevoit les Etats qu'elles lui avoient garantis. Le Cardinal reconnût bien-tôt qu'il s'étoit trompé. Mais il n'en perdit point l'eſperance de reüſſir. Il trouva de nouvelles reſſources contre de nouveaux obſtacles : il ſe fit de nouveaux Alliés contre de nouveaux ennemis. Moins heureux, mais auſſi hardi que le Cardinal de Richelieu, il fut chercher le Roi de Suede dans les glaces de la Norvege: il fit changer de ſiſtême à ce Prince juſqu'àlors inflexible : il remua les Cours du Nord, & fit gouter au Czar un guerre de Mer. L'Europe le vit avec une admiration melée de frayeur, offrir le Roi ſon Maître à une lute qu'aucun de ſes prédeceſſeurs dans les tems les plus brillans de la Monarchie n'auroit oſé attendre. La fortune ne ſeconda point tant de courage & de genie. Mais il demeura à cet homme prodigieux la gloire d'avoir embarraſſé lui ſeul quatre Puiſſances, dont la moins redoutable étoit eſtimée ſupérieure en forces au Roïaume qu'il gouvernoit avant qu'il le gouvernât.

§. IV.

La Conſpiration de Bretagne, & l'armement en faveur du Prétendant étoient encore dans un profond ſecret, quand le Roi d'Angleterre, & le Duc Regent de France jugerent que contre un Miniſtre tel qu'Alberoni, il leur falloit s'unir par un Traité plus précis que celui de la Triple Alliance. Ils devinoient toutes les prétentions de Philipe V. Mais ils craignoient de ne pas pénétrer tous les reſſorts que ſon Miniſtre devoit faire jouer pour les ſoutenir. Deux Plenipotentiaires d'Angleterre, abouchés à Paris avec le Maréchal d'Uxelles & Mr. De Chyverney, conclurent le 18 de Juillet 1718, un nouveau Traité, qui fut ſigné à Londres le 2 d'Août, & qu'on nommoit ſous le nom de *Quadruple Alliance*, qui lui fut donné dès lors, parce qu'on compta ſur l'acceſſion des Etats Généraux qu'on y invitoit. Son objet principal étoit de tellement fixer les diſpoſitions de la paix d'Utrecht, qu'on fut deſormais en droit d'obliger par toutes ſortes de voies les Puiſſances qui y étoient intereſſées, de s'y ſoumettre ſans retour.

L'INVASION de la Sardaigne, par l'Armée d'Eſpagne, & la repugnance du Roi Victor Amedée à échanger la Sicile avec l'Empereur, obligérent les Puiſſances contractantes, de ſtipuler pour ce dernier & pour Philippe V. ſans leur aveu. Auſſi la Souſcription des Articles étoit, *Traité ou Convention à faire entre &c.*

L'EMPEREUR promettoit de reconnoitre Philipe V. pour legitime Roi d'Eſpagne & de renoncer à toutes ſes prétentions ſur la Monarchie, dans l'un & l'autre Continent, ſauf les Etats que le Traité d'Utrecht lui avoit adjugés. Il aſſuroit aux Princes Eſpagnols du ſecond lit, & à leurs deſcendans, la Succeſſion Eventuelle aux Duchés de Toſcane, de Parme & de Plaiſance, Fiefs de l'Empire, dont il ne ſe reſervoit que le droit d'inveſtiture.

IL fut ſtipulé pour Philipe V, qu'il renonceroit à tout droit, même à celui de reverſion ſur les Roïaumes de Naples & de Sicile, ſur la Lombardie, & les Païs bas; en un mot, ſur tous les Etats que la Paix d'Utrecht avoit détachés de la Monarchie. Il dut céder *Porto longone*, & ce qu'il tenoit de l'Ile d'Elbe, à celui des Infans ſes Fils qui auroit les trois Duchés. Il dut renoncer à jamais réünir cet Etat à la Couronne d'Eſpagne, ainſi qu'à jamais en prendre le Gouvernement à titre de Tuteur. Enfin il dut avoüer l'Echange que S. M. Imperiale faiſoit de la Sardaigne contre la Sicile.

ON engagea le Roi Victor à ſouſcrire pour lui & pour ſa poſtérité à cet échange déſavantageux; & en récompenſe on lui confirmoit les ceſſions que Leopold lui avoit faites en Lombardie, ainſi que la préférence que le Traité d'Utrecht lui donnoit ſur la Maiſon d'Orleans, pour la Succeſſion à la Couronne d'Eſpagne.

La double renonciation des Princes François à la Couronne d'Eſpagne, & des Princes Eſpagnols à la Couronne de France; l'abandon du Prétendant, une garantie reſpective, & une défenſive générale, furent des articles communs à tous les Contractans. La France s'obligea de faire la guerre à l'Eſpagne, & l'Empereur au Roi Victor, au cas qu'ils refuſaſſent les conditions qui leur étoient impoſées.

LE Roi Victor ſe fit preſſer pour l'acceſſion juſqu'au mois de Novembre. Les Etats Généraux furent retenus de donner l'acte de la leur juſqu'à l'année ſuivante, par l'envie de conſerver le Commerce d'Eſpagne ; & Philipe V tint bon juſqu'en 1720. Après cette unanimité forcée, la Paix d'Utrecht fut jointe à celles de Weſtphalie, de Nimégue & de Riſwick, & elle forma avec elles la baſe de la conſtitution politique de l'Europe.

CHAPITRE IV.

Négociations, & Politique du Nord, depuis 1700. *juſqu'en* 1724.

APRE'S le Traité de la Quadruple Alliance, les Puiſſances du *Midi* de l'Europe, d'acord ſur leurs prétenſions reſpectives, porterent leur attention ſur les affaires du Nord. Louis XIV. dans les deux dernieres années, auroit pû donner à la Suede ſon ancienne Alliée, un ſecours plus réel & plus efficace que celui de ſa médiation. Mais ſoit qu'il apréhendat de ſe commettre, ſoit qu'il voulut ſe reſſentir du refus que Charles XII avoit fait en 1707. d'être arbitre entre Philipe V & ſon rival : il s'en tint à des offices amiables, qui encouragerent les ennemis de la Suede à ſuivre le projet de l'accabler, en leur garantiſſant la tranquile indiférence de l'unique Puiſſance qui eut interêt de leur faire obſtacle. Ceux que la crainte du retour de Charles retenoit, ſe déclarerent à la premiere occaſion. Tous les voiſins de la Suede s'empreſſérent d'avoir part à ſes dépouilles : une guerre commencée ſous les plus heureux auſpices, pouſſée avec les plus brillans ſuccès, & qui ſembloit lui promettre l'Empire du Nord, la menaçoit de ſon entiere ruine.

LA Jeuneſſe de Charles XII, & le peu de goût qu'on lui vit pour les affaires firent concevoir aux trois autres grandes Puiſſances du Nord, l'eſpérance de reprendre ſur la Suede les Païs qne la bonne fortune de Guſtave Adolphe lui avoit aquis. Frederic Auguſte, Electeur de Saxe, étoit monté ſur le Trône de Pologne, par une élection, dont ſa liberalité, ſoutenuë de ſes troupes, avoit forcé les Polonois de reconnoître la validité. La faction qui avoit proclamé le Prince de Conti, s'étoit réunie en aparence à l'autre, après avoir abjuré ſon Candidat. Mais, en abandonnant le Prince François, elle s'étoit permis de ſe venger du Roi qui avoit ſçû l'y réduire; le Prince Radzieuski, ſon Chef, avoit parole des principaux du parti, de rendre nebuleux un règne ſous lequel ils ne pouvoient eſperer de conſideration & de faveur, qu'autant qu'ils ſe feroient redouter. Par les ſoins des amis du Primat, on vit ſe produire l'antipatie entre les troupes Polonoiſes & Saxonnes. A peine aperçurent ils le Roi en voie de mériter par ſon zéle contre les ennemis du Roïaume l'eſtime de la Nation, qu'ils le lui rendirent ſuſpect. Les Saxons qu'il joignoit aux troupes nationales, pour le recouvrément de Caminiek, auquel ſes *Pacta Conventa* l'engageoient: on les prétendit deſtinés à oprimer la liberté publique, & bien tot le Roi, hors d'état de tenir contre les murmures & les plaintes,

tes, fut contraint de ſe retirer de devant le Turc, ſans avoir fait autre choſe que marcher à lui. La Paix de Carlowitz vint heureuſement couvrir cette retraite forcée. Le Traité à cet égard étoit un coup de la bonne fortune d'Auguſte. Mais d'un autre côté elle dérangeoit ſes vûës, en lui otant tout prétexte de retenir ſes Saxons dans le Royaume. A moins d'une nouvelle guerre, il alloit demeurer deſarmé au milieu d'une Nation dont ſes ennemis faiſoient la plus nombreuſe partie, La Diete plus tumultueuſe encore que d'ordinaire, inſultoit, pour ainſi dire, à la généroſité dont il avoit uſé envers les partiſans de ſon Compétiteur. On y parloit d'exiger de lui le redreſſement des griefs, fondés ſur l'irrégularité de ſon Election & de ſon Couronnement, de lui demander une ſatisfaction éclatante de la violence qu'il avoit faite aux loix & aux uſages. Il lui falloit où eſſuïer les caprices des mécontens, ou les reduire au ſilence par la force. Le dernier étoit impoſſible; & l'autre n'avoit pas moins de peril que de honte. Les Grands attachés à la fortune d'Auguſte, avoient interêt qu'il n'optat pas pour la voie pacifique, qui les auroit fait tomber avec lui dans le mépris : ils ſentirent la néceſſité de ne pas renvoyer les troupes Saxonnes en Saxe; & avouant le Monarque des meſures qu'il prendroit pour les retenir dans le Roïaume, ils maſquérent, ainſi que leurs antagoniſtes, du beau nom d'*Amour pour la Patrie*, le ſacrifice qu'ils étoient prêts de faire de la patrie elle même à leurs interêts perſonnels.

LA République Roïale de Pologne, que ſa mauvaiſe conſtitution expoſe à être entamée dans toutes ſes guerres avec ſes voiſins, s'eſt faite une loi fondamentale de la conſolation ordinaire des Vaincus. Jamais elle ne renonce aux païs qu'elle eſt contrainte de ceder pour le bien de la Paix. Après avoir perdu la Livonie, la Séverie, Kiovie, Czernikew & Smolensko, elle n'en a pas moins les Palatinats de ce nom au nombre des Dignités qui donnent rang dans ſon Sénat: elle en conſerve les titres dans l'ordre qu'ils tenoient avec ſes poſſeſſions réelles; & elle oblige les Rois dans leur *Pacta Conventa* d'en promettre le recouvrement.

AUGUSTE, prenant à la lettre ſes engagemens, s'en fit un prétexte, pour ne pas licentier les troupes Saxonnes. Il annonça à la Nation le deſſein de reconquerir la plus belle Province détachée du Roiaume; & il invita à le ſeconder dans une ſi glorieuſe entrepriſe. Les Seigneurs de ſon parti entrérent ſans doute de bonne foi dans ſes vuës. Mais les autres qui virent l'occaſion de lui menager de nouveaux embarras ſemblérent l'y encourager par leur ſilence : tandis qu'en ſecret ils diſpoſoient tout pour le faire échouër. Les ſuccès les plus rapides lui étoient aſſurés, s'il avoit ſaiſi ce tems précieux, ou ſes ennemis compaſſant des meſures pour l'avenir étoient hors d'état de le traverſer dans une promte exécution. La conquête de la Livonie, abſolument dépourvue de troupes, & fatiguée du joug que Charles XI lui avoit apeſanti, eut été le fruit d'une Campagne, & la République de Pologne flattée d'une ſi belle aquiſition, dont le Roi auroit fait tous les frais, ſe ſeroit chargée, en dépit des mécontens, de pourvoir à ſa conſervation.

LA politique d'Auguſte ſe refuſa à des avantages qui n'auroient été que pour le Roïaume, & dont il n'eſperoit pas l'accroiſſement de ſon autorité. Une longue guerre, dont les difficultés rendroient le ſecours Saxon néceſſaire à la République lui parut préférable; & il crut tout gagner s'il s'en tenoit à l'engager. Le Comte de Flemming ſon principal Miniſtre, & ſon favori, homme d'un genie plus vaſte & plus hardi, mais du même tour à peu près que le Marquis de Louvois, le confirma dans cette opinion. On ne délibera plus dans le Conſeil ſecret, que ſur les moïens d'allumer dans le Nord un incendie général, où la Republique de Pologne, entrainée ſans s'en apercevoir, fut reduite à n'eſperer ſon ſalut que des ſervices de ſon Roi.

AUGUSTE trouva le Roi de Dannemarc & le Czar, diſpoſés à ſe liguer avec lui contre la Suede. Le premier qui avoit ſigné à regret le Traité d'Altena en 1689. par lequel l'ancien partage des Duchés de Holſtein & de

Schleſwich, étoit confirmé, ſouffroit plus impatiemment le Voiſinage du Duc, depuis que ſon Alliance avec Charles XII dont il étoit devenu le beaufrére, le rendoit un voiſin moins complaiſant, & plus redoutable. La Suede prenoit hautement ſa protection; & pour parvenir à l'accabler il falloit mettre ſon Protecteur dans l'impuiſſance de le ſoutenir. Le Czar, dont les grandes idées pour la reformation de ſes Etats demandoient un Port ſur la Baltique, aſpiroit après l'occaſion de reclamer l'Ingrie que Guſtaphe Adolphe avoit détachée de l'Empire Moſcovite. L'un & l'autre reçurent avec avidité les propoſitions d'Auguſte; & ils adopterent le plan d'offenſive qu'il leur fit préſenter.

CHARLES n'opoſa que les armes à la politique de ſes trois Ennemis; & il l'eut bientot déconcertée. Avec cette célérité qui caracteriſe les Conquérans, il courut au Roi de Dannemarc, qu'il attaqua & qu'il battit, avant que ſes Alliés euſſent appris qu'il avoit les Suedois dans ſes Etats. Prêt de perdre ſa Capitale, &

ſans eſpoir d'être ſecouru du Roi Guillaume, qu'il s'étoit aliené par une raillerie, Frederic ſe trouva heureux d'être admis à faire ſa Paix particuliere. Il la demanda à quelque prix que le Vainqueur la voulut mettre. Mais Charles ſe piquoit d'être juſte; & il n'exigea point d'autres conditions de ſon Ennemi humilié, & rendu, que l'indemniſation du Duc de Holſtein, avec parole de renoncer entierement au deſſein de l'oprimer. Ce furent là les principaux Articles du Traité de Trawendal, conclu le 5. Août 1700.

§. I.

SUivant ſon plan, le Roi Auguſte n'avoit fait paſſer en Livonie qu'autant de troupes Saxonnes qu'il en falloit pour engager la guerre. Le prétendu Siége de Riga, dont l'Hiſtorien de Charles XII dit, *qu'on le preſſoit ſous les yeux du Roi*, *avec toute l'activité & l'opiniatreté imaginables*, n'étoit qu'un blocus, ſans autre bruit que celui de quelques bombes qui furent jettées dans la Ville, afin de favoriſavoriſer les intelligences dont Patkul faiſoit eſperer la capitulation des Bourgeois, malgré la Garniſon Suedoiſe. Le Roi de Suede avoit battu les Moſcovites à *Narva*; & Auguſte s'aplaudiſſoit de le voir ſe diſpoſer à venir demander raiſon à la Republique, de l'invaſion de la Livonie. Il invita le Czar à une entrevuë à *Birſen*, petite Ville de Lithuanie. Là, dans toute la ſecurité que lui devoit donner la réuſſite de ſon projet, il ſembla n'apréhender que le rallentiſſement de l'ardeur de ſon Allié, & n'avoir à cœur que de le raſſurer ſur le genie & le caractère de Charles, qu'il commençoit à connoître. Il l'anima à ne pas augurer de la ſuite de la guerre ſur l'échec de *Narva*. Il rabaiſſa la ſupériorité du ſoldat Suedois ſur tous ceux du Nord; & comme s'il n'avoit eu beſoin pour ſoi même que d'une partie de ſes reſſources, il offrit de fournir Cinquante mille Allemans, pour être incorporés dans les Armées Ruſſiennes, afin d'apprendre l'art de la guerre aux Moſcovites; & il demanda un pareil nombre de ces derniers, pour les diſcipliner & les aguerrir ſous ſes Drapeaux.

CHARLES informé de ce Traité de ligue, ſe hata de mettre Auguſte hors d'état d'en remplir les articles. Après avoir battu & diſſipé les douze mille Saxons qui avoient bloqué Riga: après avoir forcé le paſſage de la Dwine qu'ils defendoient. Après s'être emparé de la Courlande; il vint en Lithuanie, où le parti des Princes Sapicha, qui l'y apelloit, l'eut bientot délivré des ennemis qu'il s'attendoit de trouver à y combattre.

Ce fut alors qu'Auguſte ſe crut arrivé au comble de ſes vœux. Dans la Diete de Varſovie au mois de Décembre 1701. il fit préſenter des plans de défenſive contre la Suede, en feignant de ne pas douter, que la République ne lui eut donné ſon aveu pour ſes premieres hoſtilités, & qu'elle ne fut en guerre ouverte avec Charles XII. Le Cardinal Primat & ceux de ſa faction l'attendoient à cette importante délibération.

IL fut effraïé de les entendre renouveller l'ancienne diſtinction entre le Roi & la République, dont on s'étoit ſervi autrefois pour éluder les inſtances de Sigiſmond III ſur la guerre de Suede. Ni les efforts de ſes partiſans, ni le manège de ſon Miniſtre, ne purent parer ce coup terrible. Le Primat ſe donna pour l'interceſſeur de ſon Roi auprès de Charles; & il offrit la médiation de la Republique entre les deux Rois. La réponſe de Charles fut telle que le Cardinal Primat la ſouhaitoit. La plus nombreuſe partie de la Nation goûta la neutralité, dont le Primat avoit donné l'idée. Elle entendit avec plaiſir le Roi de Suede déclarer qu'il faiſoit la guerre à Auguſte & aux Saxons, & qu'il étoit l'ami des Polonois. Elle demanda à ſon Roi de prendre ailleurs que dans le Royaame ſon champ de bataille contre ſon ennemi perſonnel; & elle le menaça de ſa depoſition, au cas que confondant l'Electeur de Saxe avec le Roi de Pologne, il ne refuſat de faire ſortir des terres de la Republique, les troupes Saxonnes & Moſcovites, dont elle deſavouoit le ſecours. Tel fut le reſultat de la Diete, qui ſe ſepara en confuſion le 17. de Fevrier 1702.

AUGUSTE comprit qu'il alloit être précipité du Trône, ſi ſon ennemi devenant ſon Protecteur, ne ſe liguoit avec lui contre ſes Sujets pour l'y maintenir. La demarche étoit humiliante; & l'incertitude du ſuccès la rendoit encore plus douloureuſe. Mais elle étoit néceſſaire; & ce Prince qui ſavoit prendre ſon parti, n'héſita pas à la faire. Elle fut infructueuſe. Déja Charles avoit reſolu, de donner un autre Roi à la Pologne.

LA Politique de ce Monarque inflexible, ne fournit rien à l'Hiſtoire. Elle conſiſtoit à tout obtenir par la force des armes: ou plutot, jusqu'à ſon retour de Turquie, il n'en eut aucune. On peut lui marquer autant de fautes dans ce genre, qu'il fit de pas. L'Hiſtorien de Charles XII a ébauché l'idée de la politique du Cardinal Primat: il faudroit un volume entier pour ſuivre ce Prélat artificieux, dans le detail de toutes ſes menées. Le Jeune Palatin de Poſnanie, (connu depuis ſous le nom du Roi Stanislas) étoit digne ſans doute de porter une Couronne. Mais il n'étoit pas poſſible qu'il ſoutint celle de Pologne, telle que

Charles la lui pouvoit donner, ſi la fortune ceſſoit un inſtant d'être uniquement pour les armes Suedoiſes. Il ne pouvoit être Roi que du choix du Roi de Suede; & la Pologne n'en ſauroit ſouffrir que du choix de la Nation. Stanislas étoit du parti du Primat. Mais le Primat ne vouloit pas qu'il en devint le Chef; & le jeune Palatin n'avoit pas aſſez de crédit pour s'élever au deſſus des opoſitions du Prélat. Il étoit inévitable, que le nouveau Roi feroit un tiers parti, que la jalouſie retiendroit d'y entrer les principaux Seigneurs à qui la dépoſition d'Auguſte laiſſoit former des eſperances ſur ſon Trône, & qu'en préférant Stanislas aux *Lubomirski*, aux *Sapieha*, on forçoit ces derniers de ſe reconcilier avec Auguſte. Charles ne ſe laiſſa point toucher par ces raiſons: les diviſions entre les grandes Familles Polonoiſes & Lithuanienes, lui ſembloient d'une reſſource inépuiſable. Comme il ne diſtinguoit point le motif ſecret de la complaiſance que les Grands avoient eu pour lui: il compta qu'ils plieroient par crainte ſous ſes volontés; & il les leur intima en Maitre.

tre. L'Aſſemblée de Varſovie, qui avoit crû juſques-là faire autant pour la liberté de la Nation, que pour ſes propres reſſentimens, ceſſa de voir dans le Roi de Suede l'ennemi particulier d'Auguſte, dès qu'il voulut ſe faire obéir en Pologne. Elle ſe diſſipa auſſitot que les Plenipotentiaires Suedois lui eurent marqué le Succeſſeur, que leur Roi deſignoit à celui, qu'elle avoit depoſé. Auguſte fut declaré dechû du Trône le 14. Fevrier 1704. par une faction aſſés nombreuſe pour ſoutenir la ſentence: Stanislas proclamé Roi le 12. Juillet, avoit à peine aſſés de partiſans pour remplir les Charges du Trône, & les offices domeſtiques de ſa Maiſon.

§. II.

LE Roi de Suede ne prit qu'une partie des moïens capables d'afermir la Couronne ſur la tête de Stanislas. La ceſſion d'Auguſte pouvoit, ſans doute, beaucoup y contribuer; & pour l'obtenir, il n'y avoit pas de voie plus ſûre que de conduire les Suedois en Saxe. C'étoit couper au Roi malheureux ſa derniere reſſource. Mais la deſolation de ſon Electorat, & ce qu'il accorderoit pour le ſauver de ſon entiere ruïne, ne concilioient à Stanislas, ni les Polonois declarés contre lui, ni les Moſcovites qui les apuïoient. Il convenoit que le Traité inouï d'Alt-Ranſtad fut immediatement ſuivi du retour de Charles en Pologne. La fidelité d'Auguſte aux conditions qu'il lui impoſoit, dependoit de ſa promtitude à y faire ſouſcrire les Polonois, & à les faire ratifier par le Czar. Tandis qu'il employoit un tems précieux à jouïr du plaiſir barbare, de faire reconnoitre le Roi qu'il mettoit ſur le Trône, par celui qu'il détrônoit : tandis qu'il s'arrêtoit à mortifier l'Empereur, à braver l'Empire, à vuider le procès des Miniſtres Lutheriens avec les Curés Catholiques de Sileſie ; les troupes Ruſſiennes s'acoutumoient à tenir tête aux Suedois ; & ſe formoient dans l'art de la guerre par des fréquens combats ; les adverſaires de Stanislas groſſiſſant leur nombre, & revenant de leur abatement, ravageoient tout ce qui tenoit pour lui, & par la deſolation des terres de ſes partiſans lui augmentoient la dificulté de ſe maintenir pour le tems ou ſon Protecteur, ocupé à pourſuivre le Czar dans ſes vaſtes Etats, l'abandonneroit à ſes propres forces.

Le Traité d'Alt-Ranſtad eſt un monument de la proſperité de Charles XII qu'on ne conſidere point ſans aplaudir à la fortune, pour les diſgraces qu'elle lui fit eſſuïer dans la ſuite. Auguſte n'avoit point à héſiter ſur un promt acommodement, qu'elles qu'en duſſent être les conditions. Déja le Comte Piper (*) avoit fait inſinuer au Duc de Saxe-Gotha, que l'ocaſion ſe préſentoit de faire relever la poſterité de Jean Frederic du ban, auquel Charles-quint avoit mis cet Electeur. Ni l'Empereur, ni l'Empire n'étoient en état de rejetter les inſtances que Charles XII en auroit faites; & ce dernier n'avoit beſoin que de menacer pour reduire le Roi Electeur au Marquiſat de Miſnie. Finſten, Plenipotentiaire d'Auguſte, jugea le danger

---

(*) L'Anecdote ſe ſait du Miniſtre Finſten lui même, qui en produiſit les preuves à celui auquel il la donna.

ger trop preſſant pour conteſter ſur les articles qu'il plut au Vainqueur de dicter. L'étendue de ſes pouvoirs, qui étoient ſans bornes, prouve que ſon maître n'en mettoit point à ſa déférence aux volontés de ſon Ennemi. Il ſigna pour lui ſa renonciation ſans retour à la Couronne de Pologne, pour être valable, même après la mort de Stanislas, qu'il reconnoiſſoit pour Roi légitime. Il déſavoüa, & abjura tous les Traités relatifs à cette guerre, & ſur tout ceux qu'il avoit faits avec le Czar. Il promit de renvoïer avec honneur au Camp d'Alt-Ranſtad les Princes Sobieski, qui avoient été enlevés en Sileſie avec plus de hardieſſe que de juſtice, lors qu'on parloit de mettre l'ainé ſur le Trône. Enfin il s'engagea de livrer tous les Sujets de la Suede, paſſés au ſervice de Saxe, & nommément Jean Palkul, alors Général dans les Armées du Czar, & Ambaſſadeur de ce Prince auprès d'Auguſte.

Toutes les Puiſſances de l'Europe, à l'exception du Pape & du Czar, garantirent ce Traité monſtrueux. La terreur des Armes Suedoiſes, étoit ſi grande chez celles qui faiſoient alors la guerre pour la Succeſſion d'Eſpagne, que du fond de la Saxe, Charles marquoit les operations de leurs armées. Il menaça d'entrer dans les Païs héréditaires de l'Empereur, ſi Toulon étoit enlevé à la France; & il n'en fallut pas davantage pour reduire le Siege projetté de cette importante Place à un Blocus infructueux. Charles fut juſqu'au 8. de Juillet de l'an 1709. l'Arbitre, le Maître de l'Europe. La malheureuſe Journée de Pultova, qui le mit au nombre des fameux téméraires lui enleva le fruits de neuf années de proſpérités.

§. III.

A peine la nouvelle de la defaite des Suedois dans l'Ukraine fut elle publique, que les Princes à portée de profiter de leurs dépouilles, s'unirent à leurs anciens ennemis pour les accabler. Le Roi de Pruſſe & l'Electeur de Hannovre, retenus encore par la crainte du promt retour de Charles, voulurent laiſſer fraper les premiers coups aux trois Princes qui avoient ſe relever de ceux qu'il leur avoit portés; & ils ſe contenterent de ſe préſenter armés à titre de Voiſins que la ſûreté de leur païs obligeoit à des préparatifs de guerre. Le Roi Auguſte, fortifié des diſpenſes du Pape pour tous les Sermens prêtés au Roi Stanislas, rentra en Pologne à la tête d'un Corps de troupes Saxonnes. Catholique peu perſuadé de la validité des abſolutions de Rome, il crut devoir à ſon honneur, le deſaveu des Plenipotentiaires d'Alt-Ranſtad. Finſten à qui il devoit de n'avoir pas perdu ſon Electorat en même tems que ſon Roïaume, fut traité en aparence comme un Traitre, & confiné ſur un Rocher où il a fini ſes jours. Le Roi de Dannemarc politique moins ſcrupuleux, parut regarder les Traités comme des formalités auxquelles les circonſtances mettent leur prix. Dedaignant de recourir à l'apologie ſur l'infraction de celui de Trawendal, il renouvella hautement ſes prétenſions ſur les Duchés de Holſtein & de Schleswich; & ſon armée y entra pour en faire la conquête. Le Czar uſant de ſa Victoire avec toute l'intelligence d'un Prince, qui projetoit depuis dix ans ſur ſa ſupoſition, s'aſſura de la Livonie, prit Wibourg & la Carclie, & remplit la Finlande de troupes Moſcovites. Dans leur entrevûe à Dreſde, ſur la fin de 1709. ces trois Princes reſſerrerent leur Alliance, & ſtipulerent de nouveaux articles, dont le principal fut la ceſſion abſoluë de la Livonie au Czar, qui ſe chargea de faire reſtituer Wiſmar au Duc de Mecklenbourg ſon neveu, à qui la paix de Weſtphalie avoit enlevé cette place maritime, pour la donner à la Suede.

Cette triple Alliance de Souverains que le genie conquerant animoit, jetta l'allarme parmi les Puiſſances liguées contre la France. Elles craignirent que les Provinces qui apartenoient à la Suede dans l'Allemagne devenant le Theatre de la guerre, Louis XIV ne profitat de cette diviſion; & pour prévenir ce danger, elles conclurent à la Haïe un Traité auſſi ſingulier, mais non pas auſſi inéficace que le prétend l'Hiſtorien de Charles XII.

La Suede ne pouvoit gueres attaquer le Dannemarc & la Pologne avec avantage, que par la Pomeranie, où elle avoit des places fortes, des Magazins & des Arſenaux. C'étoit par cette Province que les Suedois entroient dans l'Empire ; & ç'avoit toujours été la maxime des Rois de Suede, d'éloigner la guerre du centre de leurs Etats, en ſe portant dans leurs païs d'outre mer avec des forces capables de reduire leurs ennemis à la défenſive. L'Empereur & le Corps Germanique, la Reine d'Angleterre & les Etats Généraux, propoſerent la neutralité pour les Etats de la Suede en Allemagne, & on convint de lever une armée, qui reveilleroit à ſon obſervation. Charles XII qui ſe flatoit d'être reconduit en Pologne par une armée Turque, ne voulut point prendre des engagemens, dont il croïoit tout l'avantage du côté de ſes ennemis ; & les trois Alliés ſe firent de ſon refus, un prétexte pour exiger que l'Armée de la neutralité ſe joignit à leurs troupes, afin de chaſſer les Suedois de la Pomeranie, où on ne les pouvoit laiſſer ſans être perpetuellement expoſé à leur irruption dans les Etats voiſins. On tira la reponſe en longueur juſqu'en 1713 que l'Empereur voulant réünir toutes les forces de l'Empire contre la France, avec qui il étoit reſté ſeul en guerre, fit aſſembler à Brunſwick les Miniſtres des Puiſſances intervenues dans le Traité de Neutralité. Le Congrès confirma les anciens articles & en fit de nouveaux, que la nouvelle face de affaires demandoit.

Pendant cet intervale de deux années, les troupes Moſcovites & Danoiſes avoient eu de grands avantages ſur les armées Suedoiſes; & le Czar en avoit conçû de nouvelles eſperances. Inſtruit que c'étoit par ſes poſſeſſions en Allemagne que la Suede s'étoit donné une grande influence ſur les affaires générales de l'Europe, il formoit le deſſein d'acquerir le Mecklenbourg, qui, à cauſe de Wiſmar, étoit l'Etat de l'Empire le plus à ſa bienſeance. L'Aſſemblée de Brunswick fit ſignifier à ce Prince ambitieux, qu'il ſeroit déclaré ennemi de l'empire, s'il ne retiroit ſes troupes du Mecklenbourg & de la Pomeranie. Elle ordonna le ſequeſtre des Places conquiſes ſur la Suede, entre les mains de l'Empereur; & pour ôter à ſon decret ce qu'il avoit d'injuſte, elle reſerva aux Conquerans la jouïſſance du domaine utile juſqu'à la Paix.

Le Roi de Pruſſe & l'Electeur de Hannovre s'étoient juſqu'alors tenus ſimples ſpectateurs. En laiſſant les Danois & les Moſcovites ſoutenir les derniers efforts de Suede, & ſe fatiguer contre ce qui lui reſtoit encore de troupes, il s'étoient reſervés de paroitre à tems, pour ſe faire admettre au partage de ſes dépoüilles. Le ſéqueſtre que l'Aſſemblée de Brunſwick avoit decreté entre les mains de l'Empereur, leur préſenta l'occaſion qu'ils cherchoient, d'entrer dans les affaires de Charles XII ſans ſe déclarer abſolument contre lui. Ils demanderent la préférence pour le ſequeſtre; & le Roi de Pruſſe, pour en rendre la levée plus dificile, païa à titre de prêt fait à la Suede, une ſomme conſiderable, que les Alliés demandoient pour leurs frais du Siége de Stetin. Cet accord fit évacuer la Pomeranie aux Danois & aux Moſcovites. Le Roi de Dannemarc promit à l'Electeur de Hannovre, de lui remettre Bremen, Verden & Stade; & le Roi de Pruſſe, devenu par le depôt, maitre d'ouvrir & fermer l'Empire aux Suedois, fut certain de s'agrandir, ou à leurs depens, ou de concert avec eux. La conduite de Charles XII à ſon retour dut le décider pour l'option.

§. IV.

LES diſgraces n'avoient point amoli cette inflexibilité qui étoit la cauſe des malheurs du Monarque Suedois. Toujours également ferme ſur la juſtice de ſa cauſe, & perſuadé de la ſupériorité de ſes armes, il traita les affaires avec la hauteur qu'on ne pardonne pas même à l'arbitre de Trawendal & d'Alt-Ranſtad. Sans armée & ſans argent, environné d'ennemis irrités & heureux, contre leſquels il n'avoit d'autres reſſources que dans ſon deſeſpoir : il menaça le Roi de Pruſſe qui daignoit s'excuſer auprès de lui ſur l'acceptation du ſequeſtre. Il voulut qu'avant d'entamer aucune liaiſon, il lui rendit Stetin, & les autres Places de la Pomeranie, ſans parler du rembourſement des ſommes païées pour les faire abandonner aux Moſcovites & aux Danois. Son impatience ne lui permit même pas d'atendre la réponſe du Conſeil Pruſſien. Tandis que ſon Miniſtre à Berlin paroiſſoit travailler à un accommodement, il tomba à l'improviſte ſur les troupes de Pruſſe qui gardoient l'Ile d'Uſedom, & le Fort de Pennamunde : il pouſſa à bout la patience du Prince du monde le moins endurant, lors qu'il y alloit d'une perte de deniers : enfin il ſe fit un ennemi de la ſeule Puiſſance capable de rétablir ſes affaires deſeſperées.

Les Miniſtres Pruſſiens n'étoient pas d'acord ſur le parti le plus avantageux à leur Maître dans cette criſe du Nord. Les uns prétendoient que le régne de Charles XII étoit le ſeul tems qu'on pût jamais eſperer favorable pour s'agrandir du coté de la Pologne. Sa haine pour le Roi Auguſte, & ſon reſſentiment contre les Polonois l'auroient fait acceder à un Traité d'Alliance pour la conquête de la Pruſſe Polonoiſe, & des autres païs du Roïaume de Pologne, au milieu deſquels la Pruſſe Ducale eſt enclavée. En conſervant la Pomeranie à la Suede, Frederic Guillaume ſe donnoit un ſecond, avec qui il auroit tenu la balance dans le Nord. Unis d'interêt, & leurs Etats ſitués de façon à ne ſe commettre de longtems enſemble, ils auroient fait la loi aux Moſcovites & aux Danois, enlevé aux Polonois leurs côtes, & forcé l'Electeur de Hannovre à renoncer aux deux Duchés. Par leur intelligence avec la France, ils auroient embraſſé les deux extremités de l'Empire, & rendu aux Proteſtans l'entiere égalité qu'ils ont perdue par le retour de pluſieurs Princes à l'Egliſe Romaine. Tel étoit l'avis d'une partie du Conſeil Pruſſien.

Le procedé violent de Charles fit pancher le Roi vers l'autre opinion, dont les avantages plus preſens avoient l'attrait de la vengeance. Aſſuré de ſe faire raiſon du mepris du Roi de Suede, il fut le plus ardent ſolliciteur d'une confédération générale contre lui, & d'un traité de partage des conquêtes communes ſur la Suede. Les articles en furent ſignés au mois de Janvier 1715. Le Czar dut garder la Livonie & l'Ingrie. Les Duchés de Courlande & de Semigalle furent deſtinés à l'Electeur de Saxe, & à ſes deſcendans, ſous condition de Vaſſellage de la Pologne, eſſentiel pour donner aux Princes Saxons une influence permanente ſur les Dietes d'Election. Bremen, Verden & Stade furent aſſignés, à certaines conditions, pour la part de l'Electeur de Hannovre. Stetin, Volgaſt, Anclam, & tout ce qui aſſure la navigation de la Penne, furent donnés au Roi de Pruſſe. On s'engagea de conquerir pour le Roi de Dannemarc le reſte de la Pomeranie Suedoiſe. On lui promit le Holſtein & le Schleſwich ; & il devoit donner pour échange au Duc les Comtés d'Oldembourg & de Delmenhorſt. Enfin on reſolut le Siege de Wiſmar avec les troupes combinées ; & cette Ville avec ſon port dut apartenir, après la demolition de ſes fortifications, au Duc de Mecklenbourg.

Ce partage ne fut point celui de la fable. Conformement à un Traité particulier du 11. de Juillet, les troupes de Dannemarc aïant évacué les Duchés, la Regence de Hannovre en prit poſſeſſion ; & le Roi Electeur déclara auſſi-tôt la guerre à la Suede, ainſi qu'il s'y étoit engagé. Son Manifeſte eſt une piéce unique dans l'Hiſtoire. Ses Griefs contre Charles XII ſe reduiſent à l'accuſer de ne ſe pas laiſſer tranquilement depoüiller. La France ſecourut ſon ancien Allié des offices de ſes Ambaſſadeurs. L'Empereur qui projetoit la guerre contre les Turcs, ne demandoit que la fin des troubles du Nord, qui ocupoient les troupes des Princes dont il eſperoit le ſecours; & dans l'opinion qu'il étoit plus aiſé d'acabler que de relever le Roi de Suede, il invita par ſon ſilence les Confédérés à hâter leurs operations. Ce fut en vain que Charles reclama les Loix de l'Empire que ſes prédeceſſeurs avoient protegées, & le ſecours du Corps Germanique, qui devoit ſa liberté à la Suede. Les Confédérés éluderent toutes ſes repréſentations dans les Dietes; & tandis qu'il enlevoit au Roi de Dannemarc les forêts & les deſerts de la Norvege, ils faiſoient ſur lui des conquêtes bien plus à leur bienſéance.

§. V.

LA mort de Charles XII arrivée le 11. de Decembre 1718. préſerva la Suede de ſa ruine entiere que le genie de ce Prince lui rendoit inévitable. La Princeſſe Ulrique, ſa ſœur & ſon héritiere, qui n'avoit point d'autre ambition que celle de donner une Couronne au Prince de Heſſe ſon Epoux, & la Paix à ſes peuples, profita habilement de la meſintelligence ſurvenüe entre le Roi d'Angleterre & le Czar, pour faire ſon accommodement particulier avec l'Electeur de Hannovre. Le Cardinal Alberoni avoit trouvé dans le Comte de Görtz, nouveau Miniſtre & favori de Charles, un genie auſſi remuant & auſſi hardi que le ſien. Il avoit oſé eſperer de l'aſcendant du Comte ſur l'eſprit du Roi ſon Maitre, qu'il rameneroit ce Prince à faire ſa paix particuliere avec le Czar; & ſur cette ſupoſition, dont l'évenement demontra la juſteſſe, il avoit fondé le projet d'attirer, comme avoit fait autrefois le Cardinal de Richelieu, les forces du Nord au Midi de l'Europe. Le Cardinal qui ſe promettoit d'ocuper chez eux les principaux Alliés de l'Empereur, qu'il vouloit attaquer dans ſes Etats d'Italie, deſtinoit les Moſcovites & les Suedois à porter le Prétendant au Trône d'Angleterre, avec leurs forces de Mer, tandis que leurs armées de terre auroient fait invaſion dans l'Empire. Le complot avoit été decouvert en 1717. & quoique le Czar eut nié hautement d'y avoir part, il avoit laiſſé dans l'eſprit du Roi Electeur avec beaucoup de reſſentiment une grande défiance de l'attachement de ſa Majeſté Czarienne à la Conféderation. Georges dans ces diſpoſitions prêta volontiers l'oreille aux propoſitions que la nouvelle Reine de Suede lui fit faire. Le Traité conclu le 22. de Juillet 1719. fut ſigné le 20. de Novembre à Stockolm. La Suede y ceda à perpétuité au Roi Electeur, Bremen, Verden & Stade avec leurs dependances, moïennant un million de *Rixdalers*; & les deux parties contractantes ſe reſerverent de demander & d'accepter tels garants que bon leur ſembleroit.

L'exemple de l'Electeur de Hannovre decida les Rois de Pruſſe & de Dannemarc. Le premier qui ne voulut rien relacher de la portion de la Pomeranie que le partage lui avoit aſſignée, en obtint la ceſſion abſolue le 27. de Fevrier 1720. Le ſecond apréhendant de demeurer ſeul, ſe contenta de ſes anciens Etats, auxquels on lui laiſſoit unir le Duché de Schleſwich, ſous la garantie de la France & de l'Angleterre. Les affaires du Holſtein furent remiſes à la deciſion du Corps Germanique & de ſon Chef. Ce dernier Traité fut ſigné le 3. de Juin. C'eſt le premier où le Landgrave de Heſſe Epoux de la Reine Ulrique, Sœur de Charles XII paroiſſe en qualité de Roi élû, & reconnû par les Etats de Suede. Le Czar aſſés puiſſant pour ne pas s'allarmer de l'abandon de ſes Alliés, ne fit ſa paix que l'année ſuivante. Les articles en furent dreſſés à Neuſtad en Finlande, le 30. Août 1721. Il y en avoit 24. qui ſe reduiſent à la recompenſe que la Ruſſie devoit donner à la Suede pour les païs dont elle obtenoit ceſſion abſolue. Celle-ci renonçoit en faveur des Czar à la Livonie, à l'Eſtonie, à l'Ingermanie, à une portion de la Carelie, dans laquelle étoit compris Wibourg avec ſon Diſtrict, aux Iles qui ſont depuis Wibourg juſqu'à la Courlande; & les Czars s'engageoient à ne jamais ſe mêler des affaires domeſtiques de la Suede; à ne point troubler la forme de Regence établie par les Etats; à permettre à perpétuité l'achat des grains en Livonie, pour la ſomme de cinquante mille Roubles chaque année.

Pierre promettoit en outre d'évacuer la Finlande, & de païer deux millions de Rixdalers.

La Pologne & ſon Roi n'eurent point de Traité particulier. La Republique n'avoit point été en guerre formelle avec la Suede; & Auguſte, en ſa qualité de Roi, n'étoit point partie Belligerante, dès qu'aucune Diete ne l'avoit autoriſé dans ſa priſe d'armes. Cependant la Suede comprit la Pologne dans ſon Traité avec le Czar. Mais ce fut moins quant aux Griefs, qui étoient mis à néant que quant aux hoſtilités qui devoient ceſſer. Comme ce Traité n'étoit, à bien dire, qu'un Armiſtie, les Cours de Stockolm & de St. Petersbourg en paſſerent un autre le 22. de Fevrier 1724, qui affermiſſant la paix entr'elles, les uniſſoit par une défenſive reſpective. Ce dernier eut un article ſéparé, dont l'Empereur eſſaïa de faire dans la ſuite un reſſort de ſa politique. C'étoit l'engagement que prenoient les deux Puiſſances, de procurer par leurs offices quelconques, la reſtitution du Duché de Schleſwich, avec ſes annexes, au Duc de Holſtein.

C'eſt ainſi que ſe termina une guerre de vingt ans, la plus digne d'être étudiée qui ſe ſoit faite depuis bien des Siecles. Le Czar, le Roi de Pruſſe, & l'Electeur de Hannovre, lui dûrent la conſideration & l'influence, qu'ils ont maintenant dans les affaires générales de l'Europe, & la Suede y perdit ce que Guſtave Adolphe lui en avoit procuré un ſiecle auparavant. La face du Nord fut totalement changée.

◆

CHAPITRE V.

Changement dans la balance du Nord. Genie Politique du Czar.

LE Roi Auguſte, en propoſant au Czar Pierre, l'Alliance offenſive contre la Suede, ne ſoupçonnoit point que l'ambition de ce Prince fut d'une autre nature que la ſienne; & jugeant de ſes forces ſur l'état actuel de ſon empire, il le crut un Allié utile, & peu dangereux, qu'on ſçauroit obliger à ſe contenter de la part qu'on lui voudroit faire des conquêtes communes. L'engagement de lui former un Militaire à l'Allemande, parut à Auguſte ſans conſéquence pour l'avenir, parce qu'il comptoit ſur le défaut de commerce, qui, reduiſant la richeſſe du Prince Moſcovite à l'aiſance interieure, le tiendroit dans l'impuiſſance d'entretenir conſtamment un gros corps de troupes. Il n'y avoit pas à douter que, ſi les Soldats étoient renvoyez dans leurs maiſons après la Paix, le nouveau Militaire ne tombat dans l'ancienne ignorance. Ce fut de ces préventions que ſe forma la confiance du Roi Auguſte & du Roi de Dannemarc en cet Allié. Lorsqu'ils purent connoître qu'il étoit revenu de ſes premiers voïages avec le deſir de tirer ſes peuples de leur barbarie, & de faire naitre l'induſtrie & le commerce dans ſes Etats: leurs reſſentimens contre Charles XII les aveuglerent ſur les ſuites de la revolution, qui commençoit dans l'interieur de l'Empire Moſcovite. Le prodigieux travail de la réunion des Fleuves, qui devoient faire un canal d'une extrémité des Ruſſies à l'autre, fut achevé, ſans qu'ils paruſſent y avoir fait attention. Tout à coup la Victoire de Pultova, la Conquête de la Livonie, la nombreuſe armée repandue en Finlande, l'Eſcadre qui demanda du reſpect pour le nouveau Pavillon dans la

Baltique, leur montrerent un Supérieur dans l'Allié, qu'ils avoient à peine regardé comme leur égal; & ils durent craindre d'avoir bientot à ſe défendre de le recevoir pour maitre.

Après cette terrible bataille, dont la perte reduiſoit la Suede à la défenſive, il n'y avoit qu'une prompte paix, capable de conſerver l'ancien équilibre du Nord. Les deux Rois devoient aſſés connoître leurs forces, pour ſentir que les fruits de la guerre, qu'ils continueroient contre Charles XII, ne ſeroient pas pour eux. Le demembrement du Royaume de Suede les devoit mettre néceſſairement aux mains avec le Czar; & les Provinces Suedoiſes d'outre-mer étoient des Conquêtes trop à la bienſéance de leurs puiſſans voïſins, pour qu'ils les viſſent paſſer tranquilement à d'autres poſſeſſeurs. Mais le deſir de la vengeance, l'ambition, le point d'honneur, l'emporterent chez les deux Rois Alliés ſur leur véritable interêt; & l'inflexibilité de Charles irritant leur paſſion, en méme tems qu'elle leur donnoit un motif: ils ſe livrerent à leurs reſſentimens, & à leurs eſperances.

Les grandes Puiſſances du Midi de l'Europe, en guerre pour la Succeſſion de Charles II. étoient ſi fort attachées à ce grand objet, qu'elles refuſoient de voir tout ce qui ne lui étoit point relatif. Indiferentes ſur le renverſement de la balance du Nord, que la bonne fortune du Roi de Suede rendoit preſque indubitable, elles ne s'intereſſerent ni à la neutralité forcée du Roi de Dannemarc, ni aux malheurs du Roi Electeur, ni aux perils du Czar. Elles conſidererent uniquement, les unes ce qu'elles avoient à redouter, les autres ce qu'elles pouvoient ſe promettre des armes Suedoiſes, ſi Charles XII victorieux s'offroit à elles pour Médiateur, & pour arbitre. Quand l'habileté du Duc de Marlborouhg, & la ſoupleſſe de la Cour de Vienne eurent délivré l'Empire de cet hôte incommode : la France, & les ennemis de Philippe V le perdirent également de vüe. L'une lui ſçavoit mauvais gré de la froideur qu'il avoit marquée ſur ſes interêts ; les autres ne lui pardonnoient point les allarmes qu'il leur avoit cauſées. Le depit rendoit les deux partis inſenſiſenſibles aux ſuites de la défaite de Pultova. Chacun fut mis, par la paix d'Utrecht, en liberté de donner ſes ſoins à la pacification du Nord ; & chacun ſe fit de ſon épuiſement une raiſon de ſon indiference. Comme les objets perdent de leur grandeur à proportion de leur éloignement : les Puiſſances qui venoient de terminer une guerre, dont une Monarchie entiere étoit le prix, ſemblerent en dedaigner une, qui avoit le Duché de Holſtein pour premiere cauſe. On eut dit qu'elles ignoroient l'influence qu'auroient ſur les affaires générales de l'Europe l'affoibliſſement de la Suede, & l'accroiſſement du Czar.

§. I.

LA Suede étoit dans l'état le plus deplorable, ſans reſſources au dedans, ſans forces, & ſans crédit au dehors. L'opiniatreté de ſon Roi à continuer une abſence, auſſi avantageuſe à ſes ennemis, que peu honorable pour ſa perſonne ; & l'exceſſive ſoumiſſion de ſes Etats au refus, que faiſoit le

Monarque, de leur communiquer l'autorité qu'il n'étoit pas à portée de gerer par lui même, mettoient le Roïaume en Anarchie. On ne pouvoit ni remedier aux maux, ni pourvoir au néceſſaire, ni même faire uſage des forces, qui reſtoient pour la défenſe du païs. On n'oſoit promettre à des Alliés chancelans ce qui les auroit affermis dans l'Alliance, ni accorder aux ennemis ce qui auroit rallenti leur haine. Du fond de la Turquie, ou il étoit priſonnier, Charles donnoit des ordres, dont il auroit eu peine à ſoutenir l'exécution dans ſa plus grande proſperité; & ſes ſujets, accoutumés à ſon Deſpotiſme, étoient obligés de ſuivre, malgré leur épuiſement, des plans, dont la difficulté s'étoit fait ſentir lors même que les affaires étoient dans la poſition la plus heureuſe. Toutes les acquiſitions de Guſtave Adolphe étoient paſſées à d'autres maîtres: l'ennemi étoit au cœur de la plus belle Province du Roïaume: les côtes étoient deſertées, par la crainte des deſcentes, qu'on ne pouvoit ni repouſſer, ni prévenir. La Marine Suedoiſe ne conſiſtoit plus que dans un petit nombre d'Armateurs,

teurs, qui s'entretenoient en pillant amis & ennemis. La Nation ſe defendoit moins pour empêcher, que pour vendre cherement ſa ruine.

Le Czar n'avoit pas perdu un ſeul inſtant pour s'aſſurer ce qui étoit à ſa bienſéance dans la depouille de l'ennemi, qu'il vouloit accabler. Ce Prince, dont l'ambition étoit autant d'un Conquerant que d'un Legislateur, réuniſſoit toutes ſes vues ſur le commerce. Il avoit connu dans ſes voïages qu'il étoit la ſource de l'opulence du Souverain, en même tems que du bienêtre des Sujets. Se livrant à l'avenir avec une confiance, qui ne ſe trouve que dans les grands genies, il n'avoit pas héſité à épuiſer ſes coffres, pour faire ſes préparatifs. Après l'exécution du projet, qui devoit joindre, pour ainſi dire, Aſtracan à St. Petersbourg, & la mer Caſpienne à la mer Baltique : il avoit aveuglé à force d'argent, les deux grandes Puiſſances Maritimes ſur leurs intérêts, au point de les engager à lui vendre une nombreuſe Eſcadre, toute équipée. Il avoit formé des Chantiers, des Magazins, des Arſenaux, dans les ports conquis ſur la

Suede ; & ce qui étoit plus difficile & plus important, il s'étoit procuré pour ſes Sujets des Ecoles parmi les étrangers, afin de faire paſſer tout à coup dans ſes Etats leur induſtrie & leurs connoiſſances. Avec une ſagacité admirable, il avoit ſaiſi l'accord d'un Deſpotiſme, auquel il ne vouloit pas renoncer, avec des établiſſemens, dont la liberté eſt la baze chez les autres Natïons. Dans les états, ou la *proprieté* eſt l'ame des loix, la puiſſance du Souverain eſt en proportion avec l'opulence des particuliers ; & le Prince ceſſe d'être riche, dès qu'il veut l'être plus que ſon peuple. Les Moſcovites, nés dans l'eſclavage, devenoient heureux pour peu que leur ſort s'ameliorat ; & l'habile Monarque ſçut borner ſes vuës, pour leur bien être, à leur laiſſer entrevoir l'aiſance. Seul Négociant dans ſon Empire, chef des fabriques, ſur-intendant de tous les arts, il ſe fit de ſes Sujets autant d'ouvriers, dont l'eſpoir de la recompenſe & des applaudiſſemens du maitre excita l'émulation. Il appretioit leur travail, & ſe reſervant de le vendre à l'Etranger, il ramenoit dans les Coffres de l'Epargne les profits immenſes de l'induſtrie de tout ſon peuple. Bien différent des autres Souverains, qui ſont obligés de renvoïer circuler dans leurs Provinces la meilleure partie de l'argent, qui en eſt venu dans leurs Coffres; il rendoit une ſeconde année plus abondante, en ne laiſſant rien retourner du produit de la premiere. Maitre de donner aux eſpeces la valeur qu'il vouloit dans l'étenduë de ſon Empire; & reſolu de ne les recevoir que pour leur valeur intrinſeque des Etrangers, avec qui il ne vouloit le Commerce d'échange, qu'à des conditions qui leur étoient ruineuſes, il réaliſoit pour ſes Sujets des richeſſes imaginaires, en même tems qu'il groſſiſſoit des richeſſes réelles, dont il n'étoit comptable qu'à ſon ambition.

§. II.

TANT de ſoins & de dépenſe pour degroſſir ſes Peuples: des vûes auſſi conſtamment ſuivies ſur l'introduction du Commerce & des Arts dans ſon Empire, ne laiſſoient point douter que le Czar n'eut formé l'eſperance de dominer dans la Baltique, & le deſſein d'en faire faire un jour tout le Commerce par ſes Sujets ; qu'il ne ſe propoſat de tenir la balance du Nord, & de faire ſeul contrepoids à toutes ſes Puiſſances, la France, l'Angleterre, & la Hollande perdoient également, quoique d'une maniere differente, à l'exécution de ce plan ; & elles manquerent avec une égale négligence, les moïens d'y faire obſtacle. L'Hiſtoire du Siécle n'a point d'époque moins honnorable à leur politique.

Le principal interêt de la France, quant au Nord, eſt d'y avoir un Allié, qui tienne en échec ceux de ſes Voiſins, dont l'Empereur ſe fairoit des auxiliaires ; & le Miniſtere François, incertain s'il trouveroit à former avec quelqu'autre Puiſſance les mêmes liaiſons qu'avec la Suede, qui leur avoit rendu cet office depuis un ſiecle, abandonna Charles XII à ſon opiniatreté, & les Suedois à leur malheur, ſur le panchant de leur ruine.

Les deux grandes Puiſſances Maritimes qui ont tourné vers le Nord la principale branche de leur Commerce ; qui ne l'y ſoutiennent que par l'Equilibre entre les Princes capables de maitriſer la Baltique ; qui ne la pouvoient étendre qu'en dégoutant les Peuples Septentrionaux de negocier par eux mêmes : loin de ſecourir, d'étaïer une Puiſſance accoutumée à traiter avec leurs Marchands, ſe joignirent à ſes ennemis pour l'accabler, fournirent des armes, des munitions, des vaiſſeaux, des Officiers, formerent enfin une Marine à un Prince, qui ne pouvoit ſe donner le commerce que ſur la ruine du leur, & qui étoit reſolu de ſe le donner.

L'Angleterre étoit alors gouvernée par une Reine, qu'un objet particulier occupoit uniquement. La Nation, accrüe de force & de Puiſſance par les acquiſitions d'Utrecht, ſe jugeoit ſuperieure aux évenemens de la guerre du Nord, & en état d'y faire toujours à ſon Commerce les conditions qu'elle voudroit. Le Prince Succeſſeur, qui projettoit l'agrandiſſement de ſon Electorat ſur des demembremens, auxquels la Suede n'entendroit point, juſqu'à ce qu'elle fût reduite à recevoir avec reconnoiſſance le Traité qu'il plairoit à ſes ennemis de lui dicter, avoit un parti puiſſant, qui entretenoit les Anglois dans leur indiference par rapport à Charles XII. c'eſt à quoi il faut attribuer une conduite ſi peu conforme à l'interêt de la Nation.

LES Hollandois agirent en Marchands, qu'un gain preſent manque rarement de ſeduire. Ç'a été leur deſtinée de mettre les autres ſur les voïes de leur ſecret, & d'enſeigner à ceux qui ont voulu devenir leurs émules l'art de s'enrichir à leurs depens. Ainſi qu'ils avoient fait pour Louïs XIV. ils accorderent au Czar de lui former des Conſtructeurs dans leurs chantiers, des Officiers, & des Matelots ſur leurs flottes, des Facteurs & des Commiſſionnaires dans leurs Comptoirs. Comme s'ils avoient eu interêt à rendre promptement reſpectable ce nouveau pavillon, ils vendirent au Czar plus de vingt vaiſſeaux de guerre avec leurs agrès & leur équipage : ils firent paſſer de leurs gens de mer dans les ports de Ruſſie : ils menacerent d'une guerre ouverte les malheureux Suedois, qui emploïoient le reſte de leurs forces à leur fermer ce monſtrueux commerce !

L'ANGLETERRE & la Hollande

étoient les principaux garants des traités d'Altena, & de Trawendalh, qui aſſuroient à la maiſon de Gottorp le Duché de Holſtein, avec la moitié du Duché de Schleſwick : la France avoit pris la garantie du Traité d'Oſnabruk, qui uniſſoit à la Couronne de Suede la Pomeranie, Bremen, & Verden. Les Alliés du Nord étant entrés en Pomeranie, & dans les Duchés, la Cour de France s'en tint aux ſollicitations de ſes Ambaſſadeurs. Le Roi de Dannemark s'étant emparé du Holſtein, l'Angleterre & la Hollande diſputerent ſi le Duc étoit dans le cas de la garantie; & elles attendirent tranquilement que les autres garans de Trawendalh en donnaſſent leur avis. L'armée du Comte de Steinbock étoit la derniere reſſource de la Suede. Lors qu'elle étoit ſur le point d'être accablée par l'armée des trois Alliés, une intrigue habilement menagée lui fit ouvrir les portes de Tonningue, où elle ne pouvoit être forcée que par la diſette; & ce n'étoit gueres que de la Hollande qu'elle pouvoit recevoir des vivres. Les Etats-Generaux furent ſur le point de defendre la ſortie des grains de leurs ports ; & ils n'accorderent que la tolerance à ceux de leurs négocians, que le profit engagea à la traite. Le congrès de Brunſwick ayant decidé la neutralité des provinces Suedoiſes en Allemagne, les Miniſtres de Suede repreſenterent dans toutes les Cours l'injuſtice & les inconveniens de cette neutralité, qui, mettant les ennemis de Charles XII. hors d'inquietude pour leurs Etats, reduiſoit ſes peuples à la neceſſité de recevoir la guerre dans le cœur du Roïaume ; & les trois Puiſſances semblerent approuver par leur ſilence, que l'Empire ſe liguat, pour obliger Charles à ſouſcrire à cette neutralité. Le Czar avoit deja dans la Baltique plus de trente vaiſſeaux de guerre : Son armée de terre étoit maitreſſe de toute la Finlande ; & il menaçoit de la conduire à Stockolm. Les Etats generaux lui firent demander s'il avoit fermement reſolu d'anéantir le Roïaume de Suede, s'il étoit dans l'intention de faire tort au Commerce des ſujets de la Republique ; & ſes explications les rendirent à leur premiere indiference.

§. III.

LE Czar Pierre n'étoit point un Prince, dont on put croire qu'agiſſant de boutade, & par impetuoſité de temperament, ſon inconſtance étoit d'autant moins éloignée qu'il ſe portoit avec plus d'ardeur à l'execution. Ses projets étoient le fruit d'une profonde meditation; il les avoit conſiderés ſous leurs differens points de vuë; & on lui auroit fait injuſtice de penſer que ſes meſures euſſent quelques ſuites poſſibles, qu'il n'eût pas penetrées. Les ennemis de la Suede, qui avoient interêt à tenir ſes anciens Alliés dans l'inaction, ſe bornoient à repreſenter à ceux qui s'allarmoient de l'agrandiſſement du Czar, le peu de vraiſemblance de l'ambition qu'on reprochoit à ce Prince, & l'obſtacle que lui feroit toujours l'éloignement de ſes Etats; & il n'en fallut pas davantage pour raſſurer les plus defians. On ne commença à craindre l'influence de l'Empire des Ruſſies ſur les affaires generales de l'Europe, que quand il ſe la fut aſſurée. Le Czar avoit uni à ſes Etats la Livonie, dont on ne lui avoit laiſſé faire la conquête, que ſur la promeſſe de la rendre au Royaume de Pologne. Il avoit tranſporté d'Archangel à St. Petersbourg le commerce de ſes Etats, malgré les inſtances des Hollandois. Contre les eſperances qu'il en avoit données, il vouloit que le negoce ſe fit autrement que ſur l'ancien pié; & les Etats-Generaux le ſollicitoient en vain de conclure le Traité de Commerce, qu'il leur promettoit depuis qu'il étoit en liaiſon particuliere avec eux. Il ſe croïoit aſſez fort dans la Baltique, pour éluder impunément une ſatisfaction qu'ils lui demandoient ſur cinq de leurs vaiſſeaux, que ſon Amiral avoit traités en ennemis. Dejà ſes Sujets conduiſoient eux-mêmes leurs navires, & negocioient ſans guide dans la Méditerranée. Enfin il propoſa à l'Empereur & à la Republique une Alliance pour le maintien de l'équilibre general de l'Europe: il s'y donna pour la Puiſſance qui devoit remplacer l'Angleterre; & on refuſoit encore de croire ſon agrandiſſement & ſon ambition redoutables. Le Cardinal Alberoni fut le premier Homme d'état, auquel le Czar parut ce qu'il étoit & ce qu'il pouvoit être. L'indiſcretion du Baron de Görtz, & la mort de Charles XII. fermerent la nouvelle carriere où le Monarque Ruſſe vouloit entrer. La diſgrace d'Alberoni lui coupa ſes correſpondances avec le midi de l'Europe. Mais à la maniere dont il ſçut ſoutenir dans le Nord ſa ſuperiorité, on put connoitre qu'il en avoit abſolument renverſé la balance.

Abandonné de ſes Alliés, devenus ſes jaloux, & menacé de les avoir pour arbitres, il continua ſeul une guerre qu'il avoit à peine oſé commencer en tiers. Il marqua ſes conditions comme il auroit intimé des ordres: & il ſe tenoit ſi aſſuré d'obliger tout le Nord à y ſouſcrire, qu'il n'en voulut point d'autre garant que lui-même.

CHAPITRE VI.

Congrès de Cambrai. Traités de Riperda. Triple Alliance de Hannovre en 1725.

LES pretentions de Philippe V. & les menées du Cardinal Alberoni avoient bouleverſé le Siſteme politique de l'Europe. Contre ſon interêt general, la France avoit fait cauſe commune avec l'Empereur & les Puiſſances Maritimes ; tandis que l'Eſpagne, ſans autres Alliés que quelques Puiſſances du Nord, avoit rempli un des baſſins de la balance. Cette poſition ne pouvoit pas être de durée. Mais pour que l'équilibre ſe retablît, il falloit qu'il eſſuïat quelque nouvelle ſecouſſe, & que de nouvelles circonſtances, ramenant les differentes Puiſſances à leur veritable parti, leur donnaſſent & le pretexte, & l'occaſion de ſortir des engagemens, qu'un interêt paſſager leur avoit fait prendre.

Le temps n'etoit point convenable pour cette nouvelle criſe. Les Puiſſances, qui la deſiroient le plus fortement, ne pouvoient rien par elles-mêmes; & quoique les autres ſentiſſent que leurs liaiſons actuelles contraſtoient avec leurs interêts, comme chacune trouvoit dans la paix un avantage preſent, elles ſe refuſoient à une revolution, dont la neceſſité portoit ſur un avenir éloigné.

L'ANGLETERRE n'avoit point eu d'autre raiſon de ſon alliance avec la France que la crainte du Prétendant; & le Duc Regent de France ne s'étoit lié avec le Roi Georges, que pour empêcher les Princes Eſpagnols de rentrer dans leur qualité naturelle d'heritiers préſomptifs de la Couronne. L'un & l'autre devoient être deſormais ſans inquietude à ces deux égards Le Chevalier de St. Georges étoit confiné à Rome; & l'affermiſſement de la ſanté de Louïs XV. impoſoit ſilence aux prétendans à ſa ſucceſſion. Le Roi d'Angleterre devoit ſouhaiter de quitter un Allié, avec qui il n'avoit que le ſecond rôle; & la Nation Angloiſe, gênée par l'intelligence des Cours de

Verſailles & de Londres, devoit en ſouhaiter la fin. Il n'y avoit que l'émulation qui pût juſtifier ſon commerce de contrebande dans les Colonies Françoiſes de l'Amerique, & l'autoriſer dans les chicanes, qui, augmentant les difficultés du commerce des Indes-Orientales pour les François, en faiſoient paſſer les principaux profits à ſes Negocians. Mais le Traité d'Utrecht ayant porté la Grande-Bretagne à un degré de puiſſance, qui ne pouvoit de long-tems être paſſé, le Roi & la Nation vouloient joüir tranquilement de leur gloire; & la paix, dont la France & la Hollande avoient beſoin, pour ſe remettre des pertes de la guerre précedente, ils ſouhaitoient de la conſerver, parce qu'ils ne voïoient pas qu'il leur fût utile de la rompre. Certain d'être ſoutenu par ces deux Puiſſances, le Roi Georges eſſaïa de faire de l'Europe entiere une Republique paiſible, donc chaque membre n'auroit de vues, que pour la tranquilité generale. De concert avec le Duc Regent & les Etats-Generaux, il extorqua de Philippe V. ſon acceſſion à la Quadruple-Alliance; & pour mieux cimenter la pacification, il voulut que ce Prince s'unit à ſon ancien rival par un Traité de defenſive reciproque. A voir l'attention de toutes les Cours à éteindre les vieilles animoſités, & leur empreſſement à regler les Subſides reſpectifs, on auroit dit que l'Europe meditoit une Croiſade univerſelle, ou qu'elle attendoit un agreſſeur de quelqu'autre partie du monde.

Cependant l'Empereur & le Roi d'Eſpagne proteſtoient interieurement contre cette harmonie generale, qui leur otoit le fruit de leurs Alliances. Le premier, que l'acquiſition des Païs-Bas, & des Etats d'Italie rendoit plus puiſſant qu'aucun de ſes prédeceſſeurs depuis Charles-Quint, étoit animé par cet accroiſſement à ſe donner tout celui dont il étoit ſuſceptible; & par des prétentions onereuſes à ſes Alliés naturels il s'efforçoit de les amener à ſe joindre à lui pour faire valoir les autres. Il ſe flatoit qu'ils y entendroient, ne fut-ce que pour ſe delivrer de ſes importunités. S'il feignoit de ne pouvoir accorder la Souveraineté des dix Provinces, que le Traité de Barriere lui donnoit, avec l'interdiction du commerce, que les Puiſſances Maritimes prétendoient avoir été jettée ſur les ports de Flandres & de Brabant : c'étoit dans l'eſperance que, pour faire diverſion à ſes vües de ce côté, l'Angleterre & la Hollande lui accorderoient que les prétentions d'un Prince Eſpagnol ſur les Duchés de Parme, de Plaiſance, & de Toſcane contraſtoient avec la ſureté des Etats d'Italie, que le Traité d'Utrecht lui avoit adjugés. Philippe V. perdoit le fruit de ſa reconciliation avec la Cour de Verſailles, tant qu'elle avoit pour alliées, au même rang que lui, les Puiſſances aux depens deſquelles il vouloit établir ſes fils, & arrondir ſon Royaume. Il demandoit à l'Empereur les Etats de Toſcane & de Parme. Il reclamoit ſur les Anglois Gibraltar & Minorque. Quelle que fut alors ſon union avec la France, il étoit determiné de lui preferer quiconque lui voudroit être plus utile. Les Alliés qu'il priſa étoient ceux qui le ſeconderoient dans ſes vües. Les Cours de Verſailles & de Londres avec les Etats-Generaux mettoient à leur juſte prix les pretentions & les menaces des Cours de Vienne & de Madrid. Si elles ne s'étoient propoſé que d'empêcher une guerre ouverte, elles en venoient à bout, en gardant le ſilence. Mais elles vouloient que la paix fût l'effet de l'union entre les Puiſſances ; & l'aigreur devoit augmenter entr'elles juſqu'à-ce que leurs differens fuſſent abſolument terminés. On eſpera de les accommoder dans une aſſemblée generale, où chaque partie rapprochant toutes les objections, & ſaiſiſſant toutes les difficultés qu'il lui faudroit ſurmonter, pour avoir ſatisfaction ſur tous ſes griefs, pût ſe convaincre de l'inutilité de ſes pourſuites. Le Congrès, indiqué à Cambrai, le 10. de Juillet 1720. & negligé pendant les deux années ſuivantes, fut enfin unanimement accepté ; & l'ouverture s'en fit le 26. de Janvier 1724.

§. I.

DÈS la premiere Conference, il fut aiſé de prévoir que, ſemblable aux aſſemblées nationales, où on délibere beaucoup, pour ne rien conclure, le Congrès agiteroit grand nombre de difficultés, & n'en reſoudroit aucune. L'Empereur & le Roi d'Eſpagne, qui craignoient également de perdre leur cauſe, s'ils en remettoient la déciſion à des arbitres, donnerent à leurs Miniſtres des inſtructions fort amples, & des pouvoirs très bornés: ils ne leur permirent que de propoſer, & d'écouter. Pour leurs reponſes, ils devoient attendre les Couriers, dont les depêches apportoient toujours quelque nouvel incident, qui changeoit, ou prolongeoit la diſcuſſion. L'inveſtiture des Etats de Toſcane & de Parme étoit accrochée, tantôt par le Pape, qui reclamoit les droits du St. Siege ſur un de ſes fiefs; tantôt par les Princes Eſpagnols, qui demandoient la Souveraineté abſoluë; tantôt par le Grand Duc, qui, proteſtant de ſon independance, vouloit qu'on le laiſſat diſpoſer de ſa ſucceſſion, & ſe choiſir un heritier. Les Mediateurs étoient arrêtés au milieu de leurs inſtances, tantôt par l'Empereur, qui inſiſtoit ſur le commerce d'Oſtende; tantôt par le Roi d'Eſpagne, qui exigeoit la reſtitution de Gibraltar &

de Minorque; tantôt par le Pape, qui ſollicitoit celle de Comachio. Ce fut un labirinthe, dont on ne ſortit que par un de ces accidens imprévus, qui, pour l'ordinaire, amenent le dénoûment des grands embarras politiques.

DEPUIS la ſignature unanime du Traité de la Quadruple-Alliance, l'Empereur avoit fait rechercher ſourdement la Cour de Madrid pour un nouvel arrangement independant de celui que la ceſſion de Minorque & l'inveſtiture des trois Duchés leur rendoient également onereux. Sur le plan que le Conſeil Imperial preſentoit, on peut, ſans être temeraire, le ſoupçonner de peu de ſincerité, & croire qu'il ne ſe propoſoit que de ralentir les pourſuites de la Reine pour l'établiſſement de l'Infant. L'Empereur avoit peine à ſe donner en Italie un pareil voiſin; & ſes Miniſtres eſpererent qu'une Princeſſe, dont l'amour maternel irritoit l'ambition, prendroit aiſément le change lorſqu'on lui offriroit une ombre plus brillante que la réalité. Le Nonce Apoſtolique fut chargé de la preſſentir ſur le mariage de l'Infant avec l'Archiducheſſe, qu'on regardoit deja comme l'héritiere de ſa maiſon. On eſt crédule ſur ce qu'on ſouhaite. La Reine d'Eſpagne s'imagina voir le Prince ſon fils ſur le trône Imperial ; & elle fut éblouïe de la perſpective. Le Baron de Riperda, homme d'une imagination vigoureuſe, & conſequemment prompt à ſe livrer aux plus vagues eſperances, lui parut un Agent capable de conduire cette importante negociation. Philippe V. rappellé au trône par la mort de Dom-Louïs, ſon fils ainé, en faveur duquel il avoit abdiqué, adopta le projet de la Reine, & le choix qu'Elle avoit fait du Miniſtre. Le Baron partit ſecretement de Madrid vers le milieu de Septembre 1724. & ſe rendit à Vienne le 3. d'Octobre dans le plus profond *incognito.*

LE Conſeil de Vienne, qui n'avoit noüé cette intelligence clandeſtine, que pour arrêter l'activité du Congrès, gagna le Negociateur en lui marquant autant d'empreſſement, qu'il en avoit lui-même, pour la concluſion. Il parut penétré de reconnoiſſance envers le Pape, dont les bons offices avoient préparé cet heureux moment; & il fit valoir à la Cour de Madrid comme une recompenſe de l'Empereur au St. Pere, la reſtitution de Comachio, juſqu'alors ſi opiniatrement diſputée, & dont le Traité fut paſſé le 11. de Decembre. A meſure que la longueur des conferences de Cambrai augmenta, les Miniſtres Imperiaux mirent de l'ambiguité dans leurs promeſſes au Baron. Bientôt ils feignirent de n'avoir jamais enviſagé le mariage projeté, que dans un grand lointain: il ne tarda pas à connoitre qu'ils retiroient le leurre, après qu'il avoit fait ſon effet. Sa diſgrace étant certaine, s'il annonçoit à la Reine la decouverte de la ſupercherie, il demanda aux Miniſtres Imperiaux de reprendre avec lui les premieres apparences, & de lui payer, au moins par leur connivence, la trahiſon qu'il alloit faire à ſes maitres, en les entretenant dans leur erreur. La partie fut liée, pour continuer la negociation ſur le plan de Leurs Majeſtés Catholiques, qui mettoit pour premier article le mariage de l'Infant avec l'Archiducheſſe. Le Conſeil Imperial, exercé dans les diſcuſſions & les ſubtilités politiques, ſe fit fort de trainer en longueur les éclairciſſemens, & de retirer les principaux avantages du Traité, avant que d'en venir à l'explication, qui devoit découvrir la tromperie; & le Baron preſuma aſſez de ſon bonheur, ou de ſon habileté, pour eſperer de ramener la Reine d'Eſpagne à de moins vaſtes eſperances.

PENDANT que cette ſcêne ſe jouoit à Vienne, la Cour de Verſailles ſe brouilla de nouveau avec celle de Madrid. Par une intrigue, & pour des petits reſſentimens, dont cette Hiſtoire ne ſe charge pas, l'Infante deſtinée pour épouſe à Louïs XV. fut renvoïée en Eſpagne Philippe V. outré de l'affront étoit prêt à tout pour en tirer vengeance: Mais les forces de ſon état ne pouvoient ſoutenir ſes menaces; & les Puiſſances Maritimes n'avoient aucune diſpoſition à ſervir ſon reſſentiment. La negociation de Vienne parut alors une reſſource unique: on ſe felicita de l'avoir entamée: Riperda eut ordre de la preſſer avec chaleur; & on lui envoïa les pleins-pouvoirs les plus étendus. Le Conſeil Imperial penſa bien, comme la Cour de Verſailles, que la querelle des deux Cours ſe reduiroit à une froideur, de plus ou moins longue durée, ſelon qu'il prolongeroit les eſperances de la Reine d'Eſpagne ſur l'établiſſement de l'Infant. Mais outre qu'il ne riſquoit rien à prendre parti hautement pour l'offenſé, il lui étoit de la plus grande importance de donner de la jalouſie aux Puiſſances Maritimes, qui ne le traverſoient avec ſi peu de menagement dans l'établiſſement de la Compagnie, que parce que croïant l'Empereur irreconciliable avec ſon ancien rival, ils ſe figuroient être pour lui des Alliés neceſſaires. Certain que quelque engagement qu'il prit à leur préjudice, elles ſe trouveroient heureuſes qu'après en avoir tiré le fruit, il voulut bien le rompre, lorſque rendues au veritable ſiſtême, elles ſeroient obligées de renouer avec lui leurs anciennes liaiſons, il ſe prêta à l'impatience du Negociateur Eſpagnol; & ils paſſerent tout à la fois quatre Traités, qui s'ils euſſent été ſoutenus, devoient bouleverſer toute l'Europe.

§. II.

§. II.

Les deux premiers, qui furent rendus publics auſſi-tôt après leur ſignature, n'attirerent que des felicitations aux deux Cours de la part des Puiſſances mediatrices du Congrès, qui n'y voïoient que la reconciliation de deux Princes juſques là rivaux & ennemis. Le premier étoit une confirmation en dix-neuf articles de l'accord ſtipulé par la Quadruple-Alliance de 1718. entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. Il n'avoit de nouveau que la garantie de la *Pragmatique Sanction*, dont il ſera parlé ailleurs. Le ſecond Traité portoit en articles generaux le rétabliſſement du commerce entre les Sujets des deux Empires, avec la même liberté qu'auparavant la guerre de 1701. Les deux autres étoient d'une bien plus grande importance. L'un ſtipuloit les engagemens reſpectifs pour la défenſive la plus étendue, tant ſur terre, que ſur mer. Les deux Princes ſe promettoient de faire cauſe commune contre quelque Agreſſeur que ce fût, & de ſe procurer l'un à l'autre tous les avantages poſſibles.. L'Empereur s'engageoit à emploïer ſes bons offices, & même ſa mediation, pour obliger l'Angleterre à la reſtitution de Minorque, & de Gibraltar ; & Philippe ouvroit aux Sujets de Sa Majeſté Imperiale un commerce ſans bornes dans ſes Etats de l'un & l'autre Continent.

CE dernier article étoit l'objet de tous ceux du quatrieme Traité, où la Compagnie d'Oſtende, reconnue, conformément aux lettres d'octroi qu'elle avoit de l'Empereur pour trente ans, étoit privilegiée par preference à celles d'Angleterre, de Hollande & de France. Tous les ports de la domination d'Eſpagne, en Europe & aux Indes, étoient ouverts à ſes vaiſſeaux, tant pour s'avitailler, que pour mettre leurs priſes & leurs marchandiſes en ſureté, ſans impôt de l'Amirauté, ſans amende pour contrebande ſaiſie, ſans autre ſoumiſſion que l'exhibition des lettres de chargement, enfin ſans autres droits à payer que le dix pour cent, & ſeulement une fois, à la premiere entrée des marchandiſes dans les ports & païs d'Eſpagne. Il étoit permis aux ſujets de l'Empereur quelsconques de s'établir dans le Roïaume. Le droit d'*Aubeine* étoit aboli pour eux, comme celui de *Gravage* ſur ceux de leurs vaiſſeaux qui feroient naufrage ſur les côtes Eſpagnoles des deux continens. Tous les avantages, que l'Angleterre s'étoit fait donner pour ſon commerce par le Traité d'Utrecht, l'Empereur les obtint pour le commerce de ſes ſujets ; & il lui fut promis qu'en cas de rupture entre les deux Puiſſances, ils auroient ſix mois, depuis ſa declaration, pour diſpoſer de leurs marchandiſes en liberté. Les quatre Traités furent ſignés le 30. d'Avril, & le 1. de May 1725. avec un article ſecret, qui régloit un Subſide annuel, & fixoit le don gratuit, que la Cour de Madrid promettoit à celle de Vienne.

§. III.

Le Baron de Ripperda crut avoir fait un ouvrage de durée ; & il ceſſa de ſoutenir par ſa contenance le ſecret de ſa negociation. Dans l'opinion que les Cours de Londres & de Verſailles ne lui pouvoient oppoſer que des murmures impuiſſans, il ſe plut à leur faire deviner la victoire, qu'il venoit de remporter ſur elles. A la modeſte circonſpection d'un Politique incertain du ſuccès, il fit ſucceder tout à coup l'air avantageux & les manieres bruïantes d'un homme, qui vient de faire des duppes. Les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre à Vienne ſoupçonnerent qu'il avoit plus fait encore, qu'il n'en laiſſoit entrevoir; & comme s'ils avoient aprehendé qu'on ne les accuſat de negligence, ou de peu de penetration, ils annoncerent à leur Cour les plus importantes decouvertes. Leur imagination avoit la meilleure part à leurs conjectures: mais elles n'en paſſerent pas moins pour des verités. On crut à Verſailles & à Londres, qu'au lieu d'un Traité de défenſive pour leurs Etats reſpectifs, l'Empereur & Philippe V. avoient fait une ligue offenſive; & que le premier, qui ne pouvoit joüir des avantages que le traité de commerce lui faiſoit, à moins que l'Angleterre ne fût hors d'état de le traverſer, s'étoit engagé à appuïer & une nouvelle invaſion du Prétendant, & un nouveau ſiege de Gibraltar avec la conquête de Minorque.

Les deux Cours ſe haterent de prendre les meſures capables de déconcerter un pareil projet. Le Roi d'Angleterre, dans un voïage, qu'il fit à Hannovre, ſe menagea une entrevue avec le Roi de Pruſſe, à qui il fit gouter le plan d'une alliance, où la France s'uniroit à eux, pour contrebalancer celle de l'Empereur & de Philippe V. Le Traité en fut conclu au château de Herrenhauſen, près d'Hannovre, le 3. de Septembre 1725. C'étoit une défenſive, & une garantie des Etats & du Commerce reſpectifs envers & contre tous. En cas de guerre entre l'Empereur & la France, les deux Rois Electeurs promettoient de refuſer au premier leur contingent; & en même temps qu'ils ſe reſervoient de le pouvoir fournir, au cas que l'Empire fût partie belligerante, ils s'engageoient d'emploïer leur credit & leur autorité dans les Dietes pour arrêter les deliberations du Corps Germanique. De ſon côté, la France s'obligeoit à ſoutenir les deux Rois Electeurs, même contre l'Empire.

§. IV.

§. IV.

L'EMPEREUR ne s'étoit point attendu à tant de vivacité de la part du Roi d'Angleterre. Le Commerce d'Oſtende, qu'il croïoit l'unique objet des craintes de ce Monarque, touchoit de bien plus près les Hollandois, qui cependant ne lui avoient oppoſé que des offres capables de compenſer les avantages qu'il ſé promettoit de l'établiſſement de ſa Compagnie. Son Conſeil s'étoit flaté que ce ſeroit en rendant ces offres plus ſéduiſantes, qu'on s'efforceroit de le retirer des engagemens qu'il venoit de prendre à Vienne. Il avoit compté qu'il auroit toujours à opter entre ſa fidelité à ſa nouvelle alliance & ſon retour amiable vers ſes anciens Alliés. L'empreſſement des contractans de Hannovre à s'acquerir des accedans à leur Traité ne lui permettant point de douter, qu'ils n'euſſent reſolu de le ramener par la force à l'interpretation qu'ils donnoient aux anciens Traités de Commerce: la fermeté, qui faiſoit la baze de ſon caractere;

le porta à ſoutenir ſa demarche; & il oſa eſperer que ſa politique ſeroit aſſez heureuſe, pour gagner aux Traités de Vienne un nombre de partiſans & de garants capable de les mettre au-deſſus des oppoſitions de la triple alliance de Hannovre.

Les Miniſtres Imperiaux intriguerent dans les Dietes des Cercles. Ils tenterent les Princes par les promeſſes les plus capables de les ſeduire. L'Electeur de Baviere ne tint point contre leurs ſollicitations. Mais il fut le ſeul, qui s'y rendit. Le Landgrave de Heſſe ſe refuſa à l'apas d'un dixieme Electorat, qu'on lui offroit de créer en ſa faveur. Le Roi de Sardaigne à qui l'experience avoit donné une juſte idée des promeſſes des Empereurs, regarda comme un hameçon, que la Cour de Vienne lui preſentoit, pour le retirer à elle, dès que le beſoin qu'elle avoit de lui ceſſeroit, la promeſſe de quelques nouvelles ceſſions en Lombardie. De ſorte que l'Empereur, abandonné de tous les Alliés, dont ſa maiſon avoit coutume de faire les inſtrumens de ſa grandeur, fut reduit à s'en procurer dans le Nord. Son Conſeil s'étant ſouvenu à propos, qu'il n'avoit pas répondu à l'invitation qui lui avoit été faite de prendre part au Traité de Stockolm 1724. il fit demander d'y être admis. L'acte de ſon acceſſion fut expedié le 16. d'Avril 1726. Il croïoit s'unir à la Suede & à la Ruſſie pour une defenſive ſans bornes. Mais la premiere de ces deux Puiſſances, qui n'avoit pas oublié les mauvais offices qui lui furent rendus par la Cour de Vienne au fort de ſes malheurs, ne voulut paſſer l'acte d'acceſſion, que ſous des modifications, qui lui reſervoient la liberté d'entrer dans l'alliance de Hannovre. La Cour de Vienne feignit de ne pas être auſſi étonnée, qu'elle étoit mécontente, de cette reſtriction. Mais pour peu qu'elle en eût ſoupçonné la poſſibilité, elle ſe ſeroit bien gardée d'aliener le Roi de Dannemarc, ainſi qu'elle le faiſoit en accedant à un Traité dont l'article ſecret la faiſoit entrer de moitié dans l'obligation de faire reſtituer au Duc de Holſtein ſa portion du Duché de Schleſwick. Cependant elle donna à ſa reputation de paroître ſuffiſamment appuïée par la Ruſſie ; & elle fit avec cette Puiſſance un traité particulier de defenſive, dont la garantie des Traités de Ripperda étoit le principal article.

LES Alliés de Hannovre avoient bien d'autres moyens que la negociation & les promeſſes, pour ſe gagner des partiſans. Le premier bruit du projet en faveur du Prétendant s'étoit accredité; & la Nation avoit ſignalé ſon affection pour la ligne Proteſtante par des ſubſides, qui avoient mis le Roi en état de diſtribuer trois fortes eſcadres dans la Baltique, la Mediterranée, & le Golphe du Mexique. Les Etats-Generaux, garants de la Succeſſion dans la maiſon de Hannovre, étoient diſpoſés à contribuer à l'entretien des troupes des Alliés. Ils étoient entrés eux-mêmes dans l'Alliance, en ajoutant à ſes neuf articles un article ſecret, par lequel ils ſtipuloient qu'au cas que la Republique fût attaquée, les Alliés lui donneroient leur ſecours, ſans attendre l'effet de leurs bons offices auprès de l'agreſſeur. Tant d'ardeur & de ſi grandes forces contre un ennemi qui ſe bornoit à promettre de grands préparatifs, ne laiſſoient point douteux de quel côté il étoit plus ſûr de ſe ranger. Malgré les ſollicitations de la Czarine, & du Duc de Holſtein, le Roi de Suede acceda à l'alliance de Hannovre. De plus, dans ſa qualité de Landgrave de Heſſe, il fit un Traité avec le Roi d'Angleterre, pour l'entretien de douze mille Heſſois; & le Roi de Sardaigne parut n'attendre que des propoſitions, pour imiter Sa Majeſté Suedoiſe.

§. V.

L'EMPEREUR étonné de trouver dans ſes anciens Alliés des ennemis auſſi preſſans, & d'apprendre qu'un Roi d'Angleterre, Electeur de Hannovre, faiſant uſage contre lui des reſſources de Louïs XIV. lui ſuſcitoit des affaires au fond de la Hongrie, ceſſa de mettre à ſi haut prix l'alliance d'une Puiſſance, dont toutes les forces échouoient au ſiege d'une ville de ſon Roïaume. L'habile Comte de Königſek avoit fidélement tenu la parole donnée à Riperda par le Conſeil Imperial. Il avoit ſçu conſerver ſous les yeux de la Reine d'Eſpagne la perſpective du mariage de l'Infant avec l'Archiducheſſe. Mais les Finances Eſpagnoles étant épuiſées, & la Cour de Vienne ayant tiré tout ce qu'elles pouvoient lui fournir, il en vint enfin à l'explication qui devoit rendre les deux Cours à leur premiere defiance. Le Conſeil Imperial crut devoir prévenir les plaintes & les reproches du Miniſtre Eſpagnol: Il ſe recria ſur l'inexecution des articles de Riperda; & avant que d'avoir réponſe ſur ſes griefs, il declara la reſolution, où étoit l'Empereur, de ſe detacher d'un Allié peu ſûr. Sa Majeſté Imperiale demanda un nouveau Congrès, où elle put avec éclat rompre les nœuds bizares, qui l'uniſſoient à ſon ancien rival contre ſes anciens Alliés, ſi elle ne pouvoit parvenir à les défaire.

CHAPITRE VII.

Congrès de Soiſſons. Traité de Seville en 1729.

TOUTES les Cours avoient un égal éloignement pour la guerre ; & la connoiſſance de cet eſprit de parti general rendoit chaque puiſſance plus difficile ſur les conditions de ſon rapatriement. Perſuadées qu'elles ne riſquoient rien à s'opiniatrer, & que le pis qui leur en put arriver, étoit d'être obligées de ſe relâcher, elles tenoient bon ſur toutes leurs prétentions. Il étoit poſſible que pour ſortir d'une négociation auſſi rebutante & ſe délivrer de l'importunité de leurs plaintes, on leur accordât quelque choſe.

L'EMPEREUR avoit menagé ſecretement l'intervention du Pape pour concilier les Alliés de Hannovre avec ceux de Vienne. Il fut le premier à qui un Nonce fit inſtance de la part du St. Pere : comme s'il eut été le Souverain le plus difficile à fléchir, & celui qui après avoir été fléchi devoit aplanir les plus grandes difficultés de la pacification. Les bons offices du Nonce furent reçûs du Miniſtere Imperial avec une hauteur brüiante capable d'en impoſer aux autres Puiſſances. On lui répondit comme à un Pacificateur incommode ; & il put ſe faire honneur de ſa perſeverance. Cependant la Cour de Vienne étoit attentive à l'idée que les autres Cours prenoient des bons offices du Pape. Lors qu'elle eut reconnu que le St. Pere y étoit avoüé de ſa démarche, elle feignit de ſe rendre à ſes ſollicitations ; & elle donna au Nonce une déclaration en forme d'articles préliminaires, d'après leſquels elle conſentoit qu'on dreſſat un Traité. Elle y réduiſoit tous les griefs des Alliés de Hannovre au Commerce d'Oſtende. C'étoit effectivement le ſeul qui fut fondé. Elle demandoit qu'on fixat un tems pour examiner s'il étoit contraire aux Traités. Elle conſentoit que pendant le tems de l'examen il ne ſortit plus du port d'Oſtende aucun vaiſſeau pour les Indes. Elle vouloit que ſi le tems fixé pour l'examen étoit prolongé, la Compagnie d'Oſtende jouït par proviſion de ſon octroi. Elle conſentoit enfin de ſe ſoumettre à la déciſion des Examinateurs, pourvû qu'ils fuſſent Arbitres déſintereſſés.

RIEN de plus captieux que ces quatre Articles. Par le premier, l'Empereur auroit rendu problématique une queſtion que les Alliés de Hannovre prétendoient décidée nettement par les Traités dont il demandoit la diſcuſſion. Par le troiſiéme, il s'aſſuroit un véritable gain de cauſe : puiſque ſes Miniſtres, exercés à tirer les affaires en longueur, étoient ſurs d'empêcher que l'examen ne fut terminé au terme aſſigné. Par le dernier, il ſe reſervoit ou d'apeller de la déciſion ſi quelqu'une des Grandes-Puiſſances étoit au nombre des Arbitres, ou de gagner ſes Juges, ſi on les prenoit parmi les Puiſſances qui n'ont aucun interêt au commerce maritime. Car hors l'Allemagne & l'Italie, il n'en eſt point de ces dernieres.

LES Alliés de Hannovre ayant répondu à ces préliminaires, la Cour de Vienne ne crut pas devoir entrer dans le détail d'une replique. Elle avoit obtenu ce qu'elle ſouhaitoit, ſavoir d'entamer la négociation, ſans paroitre faire les premieres avances. Repliquer, ç'eut été convenir qu'on lui avoit répondu. Pour ſauver cette aparence de dignité, elle envoïa à Verſailles une déclaration, qu'elle nomma *ſes Contre-propoſitions*; & le Cardinal de Fleuri, qui venoit de ſucceder au Duc de Bourbon dans le premier Miniſtere, ne la chicana point ſur ſon étiquette. Flaté de l'éclat que jetteroit ſur ſon Miniſtere une négociation auſſi vaſte, s'il s'en attiroit la conduite, il répondit à l'Empereur, ſans conſulter les Alliés de Hannovre, & il lui fit remettre, le 9. de Mai 1727. par l'Ambaſſadeur de France à Vienne, de nouveaux préliminaires, avec la déclaration du Roi ſon maitre, que le refus d'une réponſe définitive dans le terme d'un mois, ſeroit pris pour une rupture. Ces nouveaux préliminaires ſtipuloient en huit articles, une ſuſpenſion, pour ſept ans, de toutes prétentions & hoſtilités, toutes choſes demeurant ſur le pié où les Traités d'Utrecht, de Baden, & de la Quadruple-Alliance, les avoient miſes, juſqu'à ce qu'un Congrès en eut decidé autrement. L'Empereur renvoïa, ſous le nom de *nouvelles propoſitions*, ces mêmes préliminaires augmentés de pluſieurs articles ſur la Police du futur Congrès. Ils furent communiqués le 25. aux Alliés de Hannovre; & comme les additions n'étoient pas aſſez importantes pour être conteſtées, leurs Miniſtres les ſignerent le 31. du même mois.

Le Roi d'Eſpagne, qui s'étoit promis de l'Alliance de Vienne, le recouvrement de Minorque & de Gibraltar, refuſa hautement de ratifier des préliminaires qui l'obligeoient à renoncer à l'Iſle, & à lever le ſiege qu'il faiſoit depuis un an de la Place. Son dépit contre l'Empereur, dont il ne recevoit pas même des offices, tandis qu'il en avoit eſperé des ſecours, le fit penſer à faire ſans ſa participation, ſon accommodement particulier. Des deux objets qu'il avoit eu en vuë en recherchant ſon Alliance, il en reſtoit encore un, ſur le-

lequel Sa Majeſté Imperiale ne s'étoit point laiſſée pénétrer. Elle avoit toûjours donné à Ripperda, & aux autres Miniſtres Eſpagnols, les paroles les plus poſitives en faveur de Don Carlos. Mais le jeune Prince n'en étoit pas moins encore à une ſimple expectative, que mille accidens pouvoient mettre au nombre des projets manqués. La Cour de Madrid ne doutoit point que les Alliés de Hannovre, ſi elle vouloit paſſer de leur côté, ne lui fiſſent raiſon ſur cet article de la Quadruple-Alliance. Mais ils le lui feroient valoir; & elle avoit d'autres demandes à leur faire, pour leſquelles il lui étoit eſſentiel de ménager leur complaiſance.

AVANT que de renoncer publiquement aux eſperances d'union qui ſubſiſtoient encore entre les deux Cours, le Miniſtere Eſpagnol voulut tirer parti des circonſtances, pour obtenir de l'Empereur la priſe de poſſeſſion du Grand Duché de Toſcane pour l'Infant. Aïant ſignifié aux Miniſtres Imperiaux que Philippe V. mettoit à ce prix la ſignature des préliminaires du 25. de Mai, il fit paſſer à Vienne deux cent mille piſtoles, qui déterminerent le Conſeil Aulique à lever ce dernier obſtacle à la tenuë du Congrès. La priſe de poſſeſſion fut promiſe à l'Infant de la maniere la plus ſolemnelle. On montra au Négociateur Eſpagnol le reſcrit Imperial, qui devoit être ſignifié à la Doüairiere Palatine, née Ducheſſe de Toſcane; & on ſomma Philippe V. de remplir la condition ſous laquelle on le lui accordoit. La Cour de Madrid croïant avoir dupé celle de Vienne, ſe hâta de ſigner les préliminaires. Le 4. de Mars 1728. elle ratifia la Convention que le Roi d'Angleterre avoit fait digerer d'après leurs Articles. Le 13. d'Avril l'Empereur ſigna & fit expedier ſon Reſcript. Tout alloit bien juſques-là. L'Eſpagne tenoit ſes ſix mille Eſpagnols pour la priſe de poſſeſſion. Mais l'Empereur expliquant la reſtriction mentale de ſa promeſſe, voulut que la priſe de poſſeſſion ſe fit par ſes propres troupes au nom de l'Infant; & il en fit expedier l'ordre avec les inſtructions au Comte de Thaun Gouverneur du Milanès. C'étoit réduire cet Acte, qui de-

devoit être déciſif, à une pure cérémonie.

IL étoit inutile de ſe plaindre de la ſupercherie. Le coup avoit été prémédité; & les Miniſtres Imperiaux avoient toute prête la réponſe aux remontrances qu'on leur auroit adreſſées. La Cour de Madrid dévorant ſon chagrin, prépara dans le plus profond ſecret, une vengeance éclatante. Ayant nommé ſes Miniſtres au Congrès, elle parut remettre ſes droits & ſes prétentions à l'arbitrage des Puiſſances qui l'avoient indiqué.

§. I.

LE Cardinal de Fleuri avoit obtenu que Soiſſons fut préferé à Cambrai, pour être le lieu de l'aſſemblée. Ses ſoins pour donner de l'éclat à cette Diete générale de l'Europe, où il devoit préſider, furent extrêmes. On eut dit qu'il y attachoit la réputation de ſon Miniſtère. Il y fit inviter les Puiſſances du Nord qui n'y avoient aucun interêt. Il fit déclarer au Grand Vizir par l'Ambaſſadeur de France à la Porte, que Sa Majeſté T. C. ſe tiendroit

droit obligée au Sultan, s'il n'entreprenoit point de troubler le repos de l'Europe pendant la durée du Congrès. Après même que la tranſlation de l'aſſemblée à Soiſſons eut été reſoluë, il fit expedier les ordres du Roi au Gouverneur & au Magiſtrat de Cambrai, pour la reception des Miniſtres, qu'on ſavoit deja ne devoir pas venir dans cette Ville. Jamais Concile general ne fut annoncé avec plus d'apareil & de dignité.

L'OUVERTURE du Congrès ſe fit le 14. de Juin 1728. par des harangues. C'eſt à peu près tout ce qu'il fournit à l'Hiſtoire. Le Cardinal obligé d'être à la Cour, y attira inſenſiblement les Conferences; & les Miniſtres n'allerent plus à Soiſſons que pour ſe donner des fêtes, ou pour prendre l'air de la province pendant la belle ſaiſon. La négociation, qui avoit pour objet la pacification de toute l'Europe, enfanta un projet de Trêve generale, en dix Articles, lequel ne fut gouté que de ſon Auteur. Chaque Puiſſance, ou indifférente ou contraire à cet *interim* qui ne remédioit à rien, le reçut avec mépris.

L'EMPEREUR à qui il intimoit une prolongation de l'interdiction de ſa Compagnie d'Oſtende, ne voulut pas même que ſon Conſeil en entreprit l'examen. La Cour de Madrid, qu'il invitoit à ſe repoſer de la Succeſſion de Toſcane ſur la parole de Sa Majeſté Imperiale, & à ſe conſoler de la perte de Minorque & de Gibraltar, par l'aſſurance que le Roi d'Angleterre lui donnoit de ne prétendre plus rien, hors le commerce, de la Monarchie Eſpagnole en l'un & l'autre Continent, ne le traita pas plus favorablement. Les Puiſſances du Nord, qu'il n'accordoit point ſur le Duché de Schleſwich, crurent qu'il ne les regardoit pas. Tout d'un coup on ne parla plus de ce Congrès qu'on avoit eſtimé devoir notifier au Grand Seigneur. Pluſieurs de ces Miniſtres firent des voïages, les uns à leur Cour, les autres dans leurs terres. Les Couriers sembloient paſſer par Soiſſons, plûtôt pour prendre les lettres des domeſtiques, que les dépêches des maîtres.

SOUS cette langueur aparente, la Cour de Madrid cachoit la politique la plus active. Dans toutes les occaſions où ſes Miniſtres pouvoient être obſervés, ils étoient en opoſition avec ceux d'Angleterre. L'aigreur qui entroit dans leurs moindres diſcours menaçoit d'une prochaine rupture; & les aparences étoient ſi bien gardées, que ſi le Miniſtère de l'Empereur en avoit été crû, ſon Maître dans une circonſtance où il pouvoit tout obtenir de Philippe V. devoit reſſerrer ſes liaiſons avec lui. On devina plus juſte à Vienne. C'eſt de toutes les Cours celle où les axiomes de politique ſont le plus inviolablement obſervés. On avoit donné à Philippe V. des ſujets de mécontentement: on ne penſa point qu'il refuſat de s'en reſſentir. Le Conſeil Aulique regarda comme un piége l'éclairciſſement que le Miniſtre d'Eſpagne lui demanda ſur les ſecours que ſon Maitre devoit attendre de Sa Majeſté Imperiale, au cas qu'il entrat en guerre avec les Anglois. La réponſe fut que la demande étoit hors de ſaiſon dans un tems où toute l'Europe aſſemblée négocioit une paix generale.

La Cour de Madrid feignit de ne pas voir qu'on l'avoit pénétrée. Elle le redoubla ſes clameurs contre l'Angleterre ; & fixant l'attention de la plûpart des Puiſſances ſur ſes prétendus deſſeins de guerre, elle attira inſenſiblement à Seville les principaux Négociateurs de Soiſſons. Les Conferences furent nourries dans ce nouveau lieu d'aſſemblée. Les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre s'en reſerverent le ſecret, conjointement avec le Miniſtre Eſpagnol. De ſorte que le 9. de Novembre 1729. il parut un Traité en XIV. Articles, dont la Cour de Vienne n'avoit pas eu le moindre avis.

§. II.

On peut rapeller les quatorze Articles du Traité de Seville à quatre principaux. Ceux qui regardent la défenſive des Etats reſpectifs, ne différent que du plus au moins de ce qu'ont ordinaire de ſtipuler tous les Traités du Siécle. Les trois Puiſſances s'engageoient de procurer la priſe de poſſeſſion des Etats de Toſcane par ſix mille hommes de troupes Eſpagnoles; & elles en garantiſſoient envers & contre tous la jouïſſance & la proprieté à l'Infant & à ſes héritiers naturels. Le Roi d'Eſpagne de ſon côté proteſtoit contre les priviléges qu'il avoit accordés aux ſujets de l'Empereur par les Traités de Ripperda. Il déclaroit qu'il n'avoit jamais entendu déroger aux Traités anterieurs à l'année 1725. & il ſignifioit que s'il avoit ſtipulé quelque Article qui leur fut contraire, il l'annuloit abſolument. Sa Majeſté Catholique rétabliſſoit le Commerce de la France & de l'Angleterre en Europe & dans les Indes, ſur le pié des anciennes conventions ; & elle promettoit de dédommager les Négocians Anglois de leurs pertes en Europe, depuis l'armiſtice de l'année précédente, & en Amerique, depuis l'arrivée au Mexique des ordres expediés en conſéquence

LA République invitée à l'acceſſion, ne la remit pas plus loin que le 19. du même mois ; & elle y fut reçue avec diſtinction. Outre les conditions de l'Angleterre, qui lui étoient accordées, il lui fut promis que Sa Majeſté Catholique ne donneroit déſormais aucun privilége à aucune Nation, dont elle ne fit jouïr auſſi-tôt les Sujets de leurs Hautes-Puiſſances.

§. III.

Le mécontentement de l'Empereur s'exhala en plaintes améres. Oubliant qu'il avoit donné à Don Carlos l'inveſtiture éventuelle du Grand Duché: qu'il en avoit fait prendre poſſeſſion par ſes troupes au nom de l'Infant: qu'il en avoit parlé en maître au Grand Duc Régnant, & à ſa Sœur: qu'enfin il avoit traité de défiance injurieuſe la crainte où avoit été la Cour de Madrid, que Sa Majeſté Imperiale ne voulut pas ſincérement l'établiſſement d'un Prince Eſpagnol en Toſcane; il reprocha aux Contractans de Seville d'uſurper les terres & les droits de l'Empire: il les accuſa de rompre les liens les plus ſacrés de la Societé, & d'outrager un Souverain, en diſpoſant de ſa Succeſſion pendant ſa vie. Cette bruïante colére avoit ſa raiſon dans un rafinement de politique, parfaitement d'accord avec la hauteur naturelle à la Cour de Vienne. Les Miniſtres de France & d'Angleterre étoient également pacifiques. Le moïen de les amener à négocier étoit d'affecter de n'y vouloir point entendre.

CHA-

CHAPITRE VIII.

Actes & Traités relatifs à la Pragmatique Sanction de Charles VI.

L'INFLEXIBILITÉ des Puiſſances Maritimes ſur l'interdiction du Commerce d'Oſtende s'étoit déclarée dans le Traité de Seville; & l'Empereur aïant marqué hautement par les Traités de Ripperda, qu'il étoit réſolu de maintenir ſa Compagnie en dépit de leurs opoſitions, il s'étoit fermé le retour aux conditions que les Etats-Generaux lui avoient offertes pour récompenſe de ſa ſupreſſion. Ces conditions étoient ſi avantageuſes, que la Cour de Vienne, ſans expérience ſur les difficultés de l'établiſſement d'un Commerce maritime, en avoit redoublé d'ardeur pour celui de ſa Compagnie. Quels profits les négocians d'Oſtende ne devoient ils pas ſe promettre, puis qu'une Puiſſance qui avoit ſes Colonies, ſes Comptoirs, ſes Correſpondances & une Marine de deux ſiecles, vouloit acheter ſi cher leur inaction ? Telle fut la reflexion du Conſeil Imperial ; & elle lui fit rejetter avec une confiance dédaigneuſe, la quitance générale que leurs Hautes-Puiſſances offroient à l'Empereur de tout ce que leur devoit la Maiſon d'Autriche, avec la remiſe perpetuelle des cinq cent mille écus annuels que le Traité de barriere leur aſſignoit, ſur les revenus des dix provinces, pour l'entretien des garniſons Hollandoiſes.

AUSSI-TÔT que l'acceſſion de la République au Traité de Seville eut mis le ſceau à la revocation que la Cour de Madrid y donnoit des articles de Riperda, les Miniſtres Imperiaux renoncerent à l'eſperance de mettre leur Maître au nombre des Puiſſances commerçantes; & pour faire diverſion au reproche qu'il leur pouvoit faire, d'avoir manqué des avantages réels & preſens pour courir après des poſſibles incertains & éloignés, ils le fixerent ſur l'objet de ſa politique qu'ils ſavoient lui être le plus à cœur : en tâchant de lui perſuader que le refroidiſſediſſement des Puiſſances Maritimes étoit néceſſaire, pour qu'on pût les amener à former les plus étroites liaiſons. En effet, il n'étoit pas impoſſible de faire croire à l'Angleterre & à la Hollande qu'on n'étoit coupable envers elles que pour avoir trop préſumé de leur affection pour Sa Majeſté Imperiale; & qu'on n'avoit tant inſiſté ſur le Commerce d'Oſtende que parce qu'on ne les ſavoit pas abſolument décidées à ne le point tolerer. Alors il étoit naturel qu'autant par égard pour les intentions de Sa Majeſté Imperiale, que pour lui faire oublier l'inſulte qu'elles lui avoient faite en traitant à Seville à ſon inſçû, elles accordaſſent pour le renoüement que leur véritable interêt leur ordonnoit plus qu'elles n'auroient accordé pour la continuation de l'ancienne Alliance, ſi elle n'avoit point été alterée. Le mécontentement de l'Empereur lui donnoit pour ainſi dire de nouvelles prétentions & de nouveaux droits ſur leur amitié.

LA Cour de Verſailles avoit pris à Seville ſa revanche des Traités de Vienne conclus ſans ſa participation.

Celle de Vienne ne voulut pas reſter ſur les repreſailles. Elle priſoit d'autant plus ce petit triomphe, que déja le Cardinal de Fleuri ayant jetté les fondemens de la réputation dont il a joüi pendant ſa vie, le Miniſtère François comptoit ſur la ſuperiorité de ſa politique. Bien tôt la négociation fut engagée dans le plus profond ſecret avec la Cour de Londres. Milord Waldgrave Ambaſſadeur extraordinaire à Vienne en régla les préliminaires pendant le mois de Mai 1730. & Mr. Robinſon qui le remplaça au mois de Juillet continua l'ouvrage avec tant de ſucces, que le nouveau Traité digeré preſque ſous les yeux d'un des plus habiles Politiques que la France ait jamais eu, ſut ſigné & ratifié avant que le Cardinal eut voulu croire qu'il ſe négocioit. Mr. de Chavigni Miniſtre de France dans l'Empire, ne s'en étoit point laiſſé impoſer par les inſtances que les Miniſtres de l'Empereur faiſoient auprès des Cercles contre le Traité de Seville. Mais les ordres & les inſtructions qu'il recevoit de ſa Cour, portant uniquement ſur les obſtacles qu'il devoit leur opoſer, il lui falut ſe refuſer à ſes propres lumiéres, & ne faire uſage du crédit qu'il s'étoit aquis dans l'Empire, que pour empêcher le Corps Germanique d'entrer dans les meſures que l'Empereur ſembloit prendre au préjudice des Contractans de Seville.

§. I.

L'EMPEREUR Charles VI. plus grand Terrien & auſſi puiſſant dans l'Empire qu'aucun de ſes prédeceſſeurs depuis Charles-Quint, a été accuſé d'avoir repris le projet de la Monarchie univerſelle, attribué aux Princes de ſa Maiſon. C'eſt une accuſation qui n'eſt fondée que ſur des ſpéculations que l'hiſtoire de ſon régne dément. A peine fut-il poſſeſſeur de la Couronne Imperiale, & l'unique mâle de ſa Maiſon, que tout entier à la crainte de l'extinction de celle-ci, & du paſſage de celle-là dans une Maiſon Electorale qui s'éleveroit ſur les ruïnes de la ſienne, il forma le deſſein d'aſſurer tous ſes Etats à ſa fille aînée, afin que le mari qu'il lui choiſiroit, devenant le Prince le plus capable de ſoutenir les charges de la Dignité Imperiale, il fut une tige qu'on ne diſtinguat pas de la ſouche. Ce deſſein devoit rencontrer une multitude de difficultés au dedans & au dehors de l'Empire. La Cour de Vienne ne fit pas un pas qui ne tendit à les aplanir: & ſes vuës pour le commerce d'Oſtende y entrerent pour quelque choſe, auſſi-tôt qu'elle fut perſuadée que les Puiſſances maritimes étoient réſolues de les traverſer. Elle eſpera que ſon union avec la Cour de Madrid, la mettant au deſſus des opoſitions, l'Angleterre & la Hollande ſeroient obligées de rechercher l'Empereur d'accommodement; & elle s'attendoit à le leur faire païer par l'aveu & la garantie de la diſpoſition Imperiale. Les difficultés qu'elle fit naître à la priſe de poſſeſſion des Etats de Parme & de Toſcane par un Infant, n'eurent point d'autre principe que la crainte de fortifier contre ſa fille un prétendant aux Etats d'Italie. L'aquiſition de la Sicile ne lui ſembla ſi importante, qu'à cauſe des facilités que cette Iſle entre les mains du Duc de Savoie pouvoit donner aux Princes

Eſpagnols, pour faire valoir leurs droits ſur Naples. La protection qu'elle donna ſi hautement au Prince Electoral de Saxe pour ſe placer ſur le Trône de Pologne, la guerre ruineuſe qu'elle ſoutint pour ſa querelle, étoient le prix de l'amortiſſement de ſes prétentions ſur la Succeſſion Autrichienne.

§. II.

LE premier Acte pour l'établiſſement d'un ordre particulier de Succeſſion dans la Maiſon d'Autriche Habſbourg eſt de l'an 1520. L'Empereur Charles-Quint étant convenu avec Ferdinand ſon frere, de la diviſion de la Maiſon en deux branches, fit à Bruxelles le 22. d'Octobre la ceſſion en faveur de la puinée, de tous les Etats Autrichiens d'Allemagne; ſous la condition qu'au defaut des mâles de cette branche, les filles de la branche aînée ſeroient apellées par préférence à la Succeſſion. Ferdinand Roi des Romains, & aſſuré dès lors de ſucceder à ſon frere dans la dignité Imperiale, fit peu de cas de la reſerve ſtipulée dans la ceſſion. Il regardoit les Etats d'Allemagne comme ſa légitime, qui lui venant de droit, lui étoit un propre auquel ſon aîné ne pouvoit impoſer des charges. Dans ſon Teſtament de l'an 1543. il inſtitua pour héritiere univerſelle de ſes Etats, au defaut des mâles, l'Archiducheſſe Anne, ſa fille aînée, avec droit de repreſentation pour ſa poſtérité. Ce Prince poſſedoit du chef de ſa femme, les Roiaumes de Hongrie & de Boheme, avec leurs dépendances & annexes.

La diſpoſition Teſtamentaire de Ferdinand étoit abſolument illegitime, ainſi que la reſerve de Charles-Quint: puiſque les Etats d'Autriche n'étoient tombés dans la Maiſon de Habsbourg, que parce que la Succeſſion feminine n'avoit pas eu lieu après la mort de Frederic le Belliqueux, dernier Duc de la premiere Maiſon d'Autriche. Ottocare Roi de Boheme, qui avoit épouſé Marguerite, tante de Frederic, s'étant emparé des Etats Autrichiens, en vertu de la diſpenſe accordée aux filles de cette Maiſon par l'Empereur Frederic Barberouſſe, Rodolphe de Habsbourg Empereur les reclama au nom de l'Empire comme des Fiefs dont il lui apartenoit de diſpoſer ; & les ayant déclarés Fiefs vacans, nonobſtant les proteſtations du Duc de Baviere, qui produiſoit les preuves de ſa conſanguinité avec Frederic le Belliqueux, en ligne directe maſculine, il en donna l'inveſtiture à ſon fils Albert, qui a fait Souche de la ſeconde Maiſon d'Autriche.

APRÈS le mariage de l'Archiducheſſe Anne fille de Ferdinand premier, avec le Duc de Baviere Albert V. le Teſtament de Ferdinand devint moins defectueux. Remettant la Maiſon de Baviere dans ſes droits, il ſembloit lui faire raiſon de la proteſtation qu'elle avoit faite en pleine Diete contre l'inveſtiture accordée par Rodolphe à Albert ſon fils.

FERDINAND II. ayant été adopté en 1616. par l'Empereur Mathias, craignit d'être inquieté ſur ſon adoption par Philippe III. Roi d'Eſpagne, qui du chef de ſa mere, fille de Maximilien II. & ſœur de Mathias, prétendoit au moins les Roïaumes de Boheme avec leurs dépendances & annexes. Pour établir entre les deux branches, l'union que l'état de ſes affaires dans l'Empire lui rendoit néceſſaire, il paſſa avec Philippe, en 1617. un accord ſuivant lequel les Princes & Princeſſes d'Eſpagne étoient apellés par préférence à heriter de tous les Etats de la branche Allemande Autrichienne, au défaut des mâles. Son Teſtament de 1621. & ſes Codiciles de 1635. ne derogent point à cet accord. Il y pourvut ſeulement à la Succeſſion maſculine, en établiſſant le Majorat ou l'indiviſibilité en faveur des aînés.

L'EMPEREUR Leopold, qui ne ſoupçonnoit point la prochaine extinction de la Ligne maſculine, confirma par ſa diſpoſition de 1703. le Majorat ordonné par ſon Aïeul; & il obligea les filles de ſe contenter de leur dot; leur reſervant, conformement au Teſtament de Ferdinand II., le *droit de retour* au defaut des mâles, & préferant les filles de l'aîné à celles du ſecond Archiduc.

JOSEPH n'aïant point fait de diſpoſition particuliere, Charles VI. ſon Succeſſeur, animé de reſſentiment contre la Maiſon de Baviere, & deſeſperant deja d'avoir des enfans mâles, craignit que cette reſerve *du droit de retour* pour les filles ne ſut expliqué en faveur de la poſterité de l'Archiducheſſe Anne, fille de Ferdinand I., ainſi que l'avoit probablement entenduë Ferdinand II., qui lors de ſa diſpoſition avoit trop beſoin du ſecours de la Maiſon de Baviere, pour ſtatuer rien à ſon préjudice. Le Ban des Electeurs de Baviere & de Cologne ſubſiſtoit encore quand Charles VI. fut apellé à l'Empire. Il crut le tems favorable pour privilegier ſes propres filles aux depens de l'Electeur proſcrit; & le 17. d'Avril 1713, ſans la participation de qui que ce fut que de ſes Miniſtres, il fit une diſpoſition, qu'il apella *loi Domeſtique*, *Pacte de famille*, & qu'il fit enregîtrer deux jours après ſous le titre de *Pragmatique Sanction Caroline.*

APRÉS avoir derogé en termes exprès à la Pragmatique de Charles-Quint, il s'autoriſe des diſpoſitions de Ferdinand II. & de Leopold, qu'il interpréte ſelon ſes vuës, & ſans faire mention de Ferdinand I., pour établir le Majorat entre les filles comme entre les mâles, & l'ordre de ſucceſſion de ligne en ligne, à remonter de la plus proche du dernier poſſeſſeur à celle qui la ſuit immediatement, les Archiducheſſes ſes filles aïant la préférence ſur les filles de ſon frere, celles-ci ſur celles de ſon pere.

§. III.

JUSQU'EN 1724. cette Pragmatique ne fut guéres connuë & conſiderée qu'à Vienne. Les Articles de la Quadruple-Alliance n'étant pas univerſellement ratifiés, la Poſſeſſion des Païs-Bas & des Etats d'Italie n'étoit point autentique; & la reconnoiſſance qui s'y feroit faite de l'ordre de Succeſſion qu'on y vouloit établir, n'auroit produit qu'une proteſtation éclatante de la part de la Cour de Madrid, que celle de Munich n'auroit pas manqué d'imiter. Auſſi-tôt que le Miniſtère Imperial preſſentit la prochaine acceſſion de Philippe V. à la Quadruple-Alliance, il fit propoſer la Pragmatique aux Etats des Provinces Autrichiennes d'Allemagne qui la reçurent le 22. d'Avril 1720. Les Hongrois furent amenés, moitié par promeſſes, moitié par menaces, ceux-là par affection, ceux-ci par crainte, à en faire autant dans l'aſſemblée des Etats du Roïaume, le 7. de Juillet 1722. On n'oſa encore tenter de la preſenter ni en Italie, ni dans les Païs-bas. La ſituation de ces provinces rend de peu de conſideration le ſuffrage de leurs peuples, dont le choix doit être celui des Puiſſances qu'il intereſſe. Mais à peine fut-on convenu avec Ripperda des préliminaires des Traités de Vienne, que la Pragmatique Sanction fut miſe en Diplôme Imperial, & publiée comme une Loi avec toutes les ſolemnités d'uſage dans tous les Païs qui reconnoiſſoient l'Empereur Charles VI. pour Souverain. Les Etats des dix Provinces aſſemblés par Députés à Bruxelles, le 15. de Mai 1725. la reçurent purement & ſimplement. Philippe V. en prit la garantie dans un des Traités negociés par Ripperda; & la Ruſſie apuïa nommément ſur cet article dans ſon acceſſion aux Traités de Vienne, en 1726.

§. IV.

§. I V.

Les pretendans à la Succeſſion d'Autriche, ne crurent pas que des Puiſſances auſſi peu avantageuſement ſituées que l'étoïent l'Eſpagne & la Ruſſie, pour ſoutenir leur garantie, fuſſent des garants bien redoutables; & ils attendirent pour faire leurs proteſtations, que quelqu'autre ſe declarat. Les Alliés de Seville ſembloient par leur union devoir rendre la Pragmatique à ſa premiere obſcurité. Ils paroiſſoient en défiance de l'ambition de l'Empereur, & peu contents de la grande puiſſance que le Traité d'Utrecht avoit miſe dans ſa Maiſon. La France, en ſon particulier, s'étoit déja expliquée ſur la Pragmatique; & on s'attendoit à la voir donner un deſaveu abſolu de ſes diſpoſitions.

La Cour de Vienne qui vouloit ſurprendre celle de Verſaillespar le Traité qui devoit rompre l'Alliance de Seville, propoſa d'abord ſa Pragmatique au Miniſtere Anglois; & elle fonda la neceſſité du ſecret dans la négociation ſur les opoſitions qu'on devoit apréhender de la part de la France. Dans le tems que l'envoi des troupes Imperiales dans les Etats d'Italie faiſoit juger la meſintelligence des Cours de Vienne & de Madrid à ſon comble, les Miniſtres d'Eſpagne & d'Angleterre joints aux Miniſtres Imperiaux dreſſoient les articles de l'accommodement, dont la mort du Duc de Parme hâta la concluſion. Le Traité fut ſigné le 16. de Mars 1731. par l'Empereur, & l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Comme leurs Hautes-Puiſſances n'avoient pas donné des pouvoirs aſſez étendus à leur Reſident, on devoit leur demander leur ſignature à la Haye; & le Roi d'Eſpagne promettoit l'acte de ſon acceſſion, pour le tems où par des effets réels on l'auroit convaincu de la ſincerité avec laquelle on ſtipuloit pour l'Infant Don Carlos la Succeſſion de Toſcane.

§. V.

LE Traité avoit neuf articles principaux, qu'on peut reduire à trois. La garantie de la Pragmatique Sanction envers & contre tous, excepté le Turc; l'introduction de ſix mille Eſpagnols dans les Places de Toſcane, & la revocation abſolue de la Compagnie d'Oſtende faiſoient leurs objets. Les trois Puiſſances contractantes ſtipuloient une defenſive reſpective. Elles ſe reſervoient tous leurs Traités avec les autres Puiſſances, dont les articles ne ſeroient point en opoſition avec ceux de ce dernier. Le Roi d'Eſpagne donna l'acte de ſon acceſſion le 6. de Juin de la même année ; & il la fit ſuivre d'un nouveau Traité d'Alliance, du 22. de Juillet. Les Etats-Generaux ne donnerent leur ratification que l'année ſuivante. C'eſt ce Traité qui pendant les ſix premieres années de la guerre Pragmatique a exercé la ſubtilité des Miniſtres de France & de Vienne auprès de leurs Hautes-Puiſſances. Ceux-ci vouloient qu'il portat l'engagement d'une guerre ouverte contre les opoſans à la Pragmatique Sanction : ceux-là prétendoient qu'étant de pure defenſive, il n'excluoit point la neutralité. Ce fut dans les Etats de chaque Province un ſujet entretenu de debats & de conteſtations, qui ne ceſſerent qu'à la revolution.

DÉS que l'Empereur ſe fut aſſuré de ſes Protecteurs pour ſa Pragmatique, il la propoſa à la Diete de l'Empire. Ses Miniſtres la preſenterent aux trois Colleges, ainſi qu'ils l'avoient preſentée aux Puiſſances Maritimes, comme une confirmation des diſpoſitions de ſes prédeceſſeurs, deja avoüées par le Corps Germanique, comme un acte néceſſaire à la balance de l'Europe, comme un arrangement qui ne portoit prejudice à perſonne, & dont les Electeurs, époux des Archiducheſſes Joſephines, avoient reconnu la légitimité, en renonçant par leur Contract de Mariage à toute prétention, du chef de leurs épouſes, ſur la Succeſſion Autrichienne. Ces motifs, que la Cour de Vienne crut devoir donner aux Princes & Etats pour l'aprobation & la garantie de la Pragmatique Sanction, ont fourni leur Apologie aux Puiſſances, qui, après l'avoir garantie, ſe ſont declarés contr'elle. L'Eſpagne & la France, le Corps Germanique en general, & la plûpart de ſes membres en particulier, ont rapellé la Légataire de Charles VI. aux aſſurances qui leur avoient été données, que la diſpoſition ne préjudicioit à perſonne; & comme ſi elles n'en avoient pris la garantie que parce qu'elles n'avoient pas douté de ſon équité, elles ſe jugerent libres de leur engagement, auſſi tôt que les Maniſeſtes des Maiſons de Baviere, de Saxe, & de Brandebourg, eurent mis dans ſon jour le tort qu'elle leur faiſoit.

§. VI.

CHARLES VI. n'en impoſa point aux trois Colleges par l'éloge pompeux qu'il leur fit faire de ſa Pragmatique. Chacun fut perſuadé que c'étoit moins la ſureté de l'Empire, & l'interêt de la balance de l'Europe, que la tendreſſe paternelle, qui la lui avoit inſpirée. Mais un Empereur a tant de priſes ſur le plus grand nombre des Membres du Corps Germanique, qu'à moins de s'être fait univerſellement haïr ou mépriſer, il peut toûjours compter ſur ſa ſuperiorité dans les Dietes. Les Electeurs Palatin, de Saxe & de Baviere proteſterent en Diete contre la Pragmatique Sanction. Leurs Miniſtres eſſaïerent de perſuader aux Colleges d'en refuſer la garantie, en leur mettant

tant ſous les yeux ſes inconveniens. Ils tenterent d'indiſpoſer contr'elle les plus puiſſans Membres, en leur montrant la dignité de l'Empire lezée par la recherche des garants étrangers qu'on lui aſſocioit ſans l'en avoir conſulté. Mais les ſollicitations de la Cour de Vienne l'emporterent. La plûpart des Princes & Etats regardant la garantie qu'on exigeoit d'eux comme un acte de complaiſance envers l'Empereur, dont ſa mort les releveroit, ſe firent un nouveau merite auprès de lui des opoſitions des Electeurs. Ils affecterent de paroitre ſaiſir toutes les charges & tous les dangers d'une garantie ſans bornes, afin de donner un plus grand prix à ſon acceptation; & le 11. de Janvier 1732. ils en firent ſignifier le Decret aux Commiſſaires de l'Empereur, & aux Miniſtres des Electeurs opoſans.

§. VII.

IL reſtoit encore la France & le Dannemarc, avec le Roi de Sardaigne, dont les Electeurs opoſans pouvoient eſperer l'apui dans leurs prétentions.

tions. La Cour de Vienne, qui, dans l'établiſſement de ſa Pragmatique, ne voïoit rien de plus flateur que la rivalité des deux Maiſons, ne penſoit point à ſolliciter la garantie de la France, contre laquelle l'Heritiere de Charles VI. lui paroiſſoit aſſez puiſſante par ſon union avec les Puiſſances Maritimes; & elle croïoit avoir en main de quoi s'attacher le Roi de Sardaigne, dont la poſſeſſion tranquille des morceaux de la Lombardie qui lui avoient été cedés paroiſſoit devoir contenter l'ambition. Les bons offices de la Ruſſie lui gagnerent le Roi de Dannemarc. Le Traité fut conclu & ſigné le 26. de Mai 1732. La Ruſſie y renouvella les engagemens qu'elle avoit pris en 1726. & le Roi de Dannemarc promit l'Alliance & la garantie aux mêmes termes qu'elle, moïennant la renonciation que le Duc de Holſtein dut donner en ſa faveur dans l'eſpace de deux ans, à ſes prétentions ſur le Duché de Schleſwich.

APRÉS ce dernier Traité l'Empereur fut tranquille ſur ſa Succeſſion. Son Conſeil, qui s'étoit accommodé à ſa paſſion, lui cacha avec ſoin les reſtrictions tacites des Puiſſances garantes; & il lui laiſſa ignorer combien peu on devoit eſperer, qu'aïant des interêts ſi opoſés dans le ſiſtême general, elles puſſent ſe réünir conſtamment ſur un point qui lui étoit eſſentiel.

CHAPITRE IX.

Paix de Vienne en 1738.

S'IL avoit été poſſible de former, hors du véritable ſiſtême, une liaiſon durable entre les Puiſſances, le Traité du 22. de Juillet 1731. auroit uni à perpetuïté les Cours de Vienne & de Madrid. Le Roi d'Angleterre, dont le Miniſtre principal n'avoit de vües que pour la paix, y étoit entré en tiers, & s'y étoit donné pour le garant de la fidelité du Miniſtere Imperial à ſes engagemens, par raport à l'introduction tant diſputée des ſix mille Epagnols dans les places de Toſcane. Il avoit fait agir ſon Miniſtre au-

auprès du Grand Duc, afin d'en obtenir un aveu autentique de la diſpoſition qu'on faiſoit de ſes Etats; & ſes offices avoient été ſi preſſans, que ce Prince avoit ſigné le Traité, qu'on nomma *de famille*, par lequel il inſtituoit, autant qu'il étoit en lui, pour ſon Legataire univerſel, l'heritier qui lui étoit deſigné. Ainſi l'Empereur avoit aſſuré ſa Pragmatique contre le Pretendant le plus redoutable, ſans qu'il lui en eût coûté aucun païs, où il eut droit ſans autre depenſe, que celle d'un reſcript Imperial: il ſembloit que le differend, qui avoit tenu pendant quinze ans l'Europe en inquietude, fut enfin terminé.

MAIS la Cour de Vienne n'avoit jamais traité de bonne foi avec Philippe V. Comme elle ne s'étoit propoſé dans ſes dernieres négociations avec lui, que d'acquerir des garans à ſa Pragmatique, & de decourager ſes opoſans par l'acceſſion du Prince, qui avoit le plus grand interêt à la fronder: les Miniſtres Imperiaux rentrerent dans leurs premieres maximes, auſſi-tôt que l'exemple eut fait ſon effet. Perſuadés qu'il étoit abſurde de compter ſur une déſunion conſtante des deux branches de la Maiſon de Bourbon, & prévoïant qu'elles ſe reconcilieroient à la premiere diſcuſſion que l'une ou l'autre auroit avec l'Empereur, ils crurent que le temps de les heurter ſans peril étoit celui, où, les impreſſions du renouvellement d'amitié étant récentes chez les Alliés de leur maitre, on avoit lieu d'attendre d'eux plus d'indulgence ſur la nature de la cauſe qu'on leur demanderoit d'apuïer. Auſſi tôt qu'ils jugerent que l'Empereur pouvoit compter ſur le ſecours des Puiſſances Maritimes, de celles du Nord & de l'Empire, ils rapellerent Sa Majeſté Imperiale à ſes anciennes allarmes ſur l'établiſſement d'un Prince Eſpagnol en Italie, & l'animerent à de nouvelles chicanes capables de porter la Cour de Madrid à des précautions, dont on put ſe faire un prétexte de revoquer tout ce qui lui avoit été promis pour ſon Infant.

LE Conſeil Eſpagnol héſita quelque temps avant que de prononcer ſur les vües du Miniſtre Imperial. D'abord il prit pour des ſcrupules les nombreux éclairciſſemens que l'Empereur lui fit demander ; & il s'y prêta avec beaucoup de condeſcendance. Le Prince de Monteleon, Plenipotentiaire de Philippe V. en Italie, donna toutes les explications qu'on deſiroit ſur la tutele & la majorité de l'Infant : il commenta à la ſatisfaction des Miniſtres Imperiaux l'independance abſolue, que le Traité de famille avoit ſtipulée : il juſtifia l'intelligence qu'on diſoit illicite, de la Cour de Parme avec celle de Rome. Enfin, il relâcha des conventions de Vienne, autant qu'il étoit poſſible de le faire ſans commettre la ſureté de l'Infant. Mais quand on eut conſtaté à Madrid que le Conſeil Imperial ménageoit une rupture, on y déſavoua hautement le Prince de Monteleon; & profitant du depit que le Cardinal de Fleuri conſervoit contre la Cour de Vienne, qui lui avoit donné le change dans ſes derniers Traités, on ſacrifia les engagemens, qu'on avoit avec l'Empereur, à de nouveaux avec la France, qui aſſuroient de la protection contre lui. Ce fut le genie du Cardinal Alberoni qui anima alors le Conſeil de Philippe V. Ce furent les conſeils de ce politique hardi, qui déterminerent le Monarque à ſe montrer ce qu'il avoit ſi longtems menacé d'être. Le Cardinal rétablit de cette maniere l'équilibre naturel, que ſon Miniſtere avoit derangé ; & chaque baſſin de la balance, dont la charge avoit ſi bizarement varié depuis près de vingt-ans, fut rempli par le groupe des Puiſſances, que des interêts permanens doivent unir. Cette diſpoſition rendoit la guerre inévitable.

§. I.

JUSQU'ALORS on avoit negocié pour la branche Eſpagnole de Bourbon, ſéparement de la Françoiſe ; & les prétentions de celle-là devoient augmenter en proportion de l'accroiſſement que ſes forces recevoient de ſa réunion à ſon ainée. La mort du Roi de Pologne Auguſte II. precipita la rupture que les affaires d'Italie auroient tenue encore quelque tems en fermentation. Le Cardinal de Fleuri, dont la reputation commençoit à ſouffrir du caractere pacifique, hors duquel on le croïoit incapable de ſortir, ſaiſit avidement l'occaſion de faire connoitre qu'il ſçavoit plier ſon caractere à l'intérêt de l'Etat, & à l'honneur de ſa Nation. Inſtruit des engagemens que l'Empereur avoit pris avec la Ruſſie, pour mettre le nouvel Electeur de Saxe ſur le trône de Pologne, il parla avec dignité au nom du Roi ſon maitre des droits que le Roi Staniſlas y avoit. Ce Prince n'avoit point perdu ſes anciens partiſans. Obligés de ceder au tems, ils avoient fait joug à la fortune d'Auguſte ſecond, en attendant l'occaſion de ſe rendre à leur inclination. Staniſlas n'avoit plus ni le feu, ni l'ambition de ſa jeuneſſe. Reſigné à la vie tranquille il ne cheriſſoit de tous ſes titres que celui de pere; & s'il avoit été laiſſé abſolument à lui même, il ſe ſeroit refuſé au rôle, qu'il ne pouvoit reprendre ſans renoncer à la retraite. Mais une épouſe ambitieuſe l'emporta ſur ſa philoſophie. Il eut honte de laiſſer dans la vie privée le beau-pere d'un grand Roi; & par honneur, il conſentit de briguer un trône, qu'il auroit eu le courage de mepriſer, ſi l'éclat n'eût porté qu'à ſes yeux. Il étoit aſſuré de l'emporter

ter ſur ſon competiteur, pourvû que les Polonois fuſſent abandonnés à eux-mêmes. Mais les troupes Ruſſiennes & Saxonnes étoient deja en marche, pour apuïer leur candidat; & la diſtance des lieux ne laiſſoit point eſperer qu'on leur put opoſer avec ſuccès des troupes Françoiſes.

LE Cardinal de Fleuri prit ſon parti avec autant de courage que de ſageſſe. Comme il étoit évident que la Cour de St. Petersbourg recevoit les impreſſions de celle de Vienne, & n'agiſſoit que d'après elles, l'habile Miniſtre s'adreſſa uniquement à l'Empereur, en le rendant comptable au Roi ſon Maitre de l'atteinte qui ſeroit portée par l'armée Moſcovite à l'armée Polonoiſe. Afin qu'il conſtat que le Roi de France faiſoit ſa querelle de la cauſe de ſon beau-pere, le pavillon François ſe promena dans la Baltique; & quatre à cinq bataillons furent montrer en Pologne les drapeaux de France. De ce côté, c'étoit en faire aſſez, que de s'y declarer. Le fort des armes du Roi devoit tomber ſur un ennemi plus à leur portée; & l'Empereur ayant pris en main la direction des affaires de Pologne, l'unique moïen de les amener au point où on les vouloit, étoit de le forcer à les y mettre lui-même.

§. II.

L'EMPEREUR ne fut point effraïé de l'orage qui le menaçoit. Il ſomma ſes Alliés de remplir leurs engagemens : il leur fit valoir la neutralité, dont on ne pouvoit lui diſputer les aparences, tant qu'il retiendroit ſes troupes ſur la frontiere de Sileſie: il tâcha de leur prouver que le Roi de France étoit agreſſeur ; & il réüſſit du moins à les embarraſſer ſur leur réponſe. Le Cardinal calma la fermentation, que les inſtances & les clameurs de la Cour de Vienne cauſoient en Angleterre, en declarant que le Roi ſon maitre demandoit uniquement la liberté de l'Election pour les Polonois. Les Puiſſances Maritimes feignirent d'en croire Sa Majeſté Imperiale ſur le peu de part qu'elle diſoit avoir aux mouvemens des troupes Moſcovites ; & elles parurent n'être retenuës de ſe déclarer hautement pour Elle, que par le doute où elles étoient que les ſuites de ſa rupture avec la France les intéreſſaſſent. Peut-être que ſi le Comte de Zinzendorf, favori de Charles VI. & preſque ſon premier Miniſtre, avoit ſçu profiter de ce tems d'incertitude, il les auroit miſes en defiance des grands preparatifs de la France. Mais ſes hauteurs, & ſon inapplication aux affaires avoient indiſpoſé les Etats-Generaux; & les circonſtances ne l'ayant pas amené à ſe corriger, la Republique, preſſée par le Cardinal de ſe déclarer, accepta par une convention du 24. de Novembre 1733. la neutralité qui lui étoit offerte. Seduite par les proteſtations que l'habile Miniſtre lui faiſoit du parfait deſintereſſement du Roi, quant aux conquêtes, elle crut que la vengeance qu'elle alloit prendre de la Cour de Vienne, ſe borneroit à lui faire ſentir le beſoin où elle étoit de ſes Alliés, & la neceſſité de leur marquer deſormais plus de déference.

Il étoit encore à craindre pour la France que l'Empereur continuant de prendre Dieu & les hommes à témoins, qu'on l'accuſoit injuſtement de fomenter

ter les troubles de Pologne, dont le Cardinal faiſoit le motif de la rupture du Roi ſon Maitre, l'Angleterre ne ſe laiſſat perſuader que cette guerre étoit compriſe dans l'Alliance défenſive de 1731. Le hazard délivra le Cardinal de cette inquietude. Ayant intercepté des inſtructions envoïées de Vienne au Reſident Imperial à Peterſbourg, il eut entre les mains le ſecret de l'Empereur; & la publication, qu'il en fit, ôtant aux Miniſtres Imperiaux le maſque dont ils ſe couvroient, leur fit perdre le reſte de créance qu'on avoit encore en eux. La Cour de Londres leur déclara, que n'ayant pas été conſultée ſur les meſures que leur Maitre avoit priſes par raport aux affaires de Pologne, elle ſe croïoit fondée à le laiſſer démêler ſeul la trâme qu'il avoit ourdie. Ils n'eurent pas plus de ſatisfaction du Roi de Dannemark, pour qui la neutralité de la Suede fut un modéle. L'Empereur, reduit au ſecours du Corps Germanique, eut encore le chagrin d'entendre les Electeurs de Baviere & Palatin proteſter contre la réſolution que la Diete avoit priſe en ſa faveur. Son

parti

parti étoit pris de mettre l'Electeur de Saxe ſur le trône du Roi ſon pere: c'étoit à ce prix qu'il obtenoit de ce Prince, époux d'une Archiducheſſe fille de l'Empereur Joſeph, l'aveu de ſa Pragmatique ; & il n'avoit rien plus à cœur que la ſureté de cette diſpoſition domeſtique. Contre l'avis du Prince Eugene, qui connoiſſoit mieux les forces Imperiales que qui que ce fût de ſon Conſeil, il publia ſa déclaration de guerre contre les Rois de France, d'Eſpagne & de Sardaigne. L'Europe entiere lui prédiſoit qu'il en payeroit l'éclat au prix que les trois Rois Alliés y voudroient mettre.

§. III.

LE Cardinal de Fleuri avoit ménagé avec bien plus de prudence & de bonheur les interêts du Roi ſon Maitre. Tandis qu'il contenoit l'Angleterre & la Hollande par les apparences les mieux ſoutenues d'une moderation à toute épreuve, & d'une parfaite indifference pour tout autre objet que la libre élection d'un Roi de Pologne : il faiſoit gouter aux Rois d'Eſpagne, & de Sardaigne une Alliance offenſive, en leur promettant la conquête, & le partage des Etats d'Italie apartenans à l'Empereur. Ces deux Monarques firent cauſe commune avec ſon Maitre, & demandérent ſéparément raiſon à la Cour de Vienne de l'injure faite au beau-pere de Sa Majeſté T. C. comme d'un outrage, qui les touchoit perſonnellement. Le Cardinal, comptant pour rien les meſures, qui aſſuroient le ſuccès de la guerre, ſi elles ne le mettoient en état d'en recueillir les fruits, obtint encore des Cours de Madrid & de Turin qu'elles ajoutaſſent au grief, qu'elles adoptoient, leurs griefs particuliers. C'étoit, en leur donnant des prétentions, leur rendre plus difficiles les Traités ſeparés, qu'on devoit craindre que l'Empereur n'offrit à l'un & à l'autre. Le Roi de Sardaigne renouvella les plaintes du Roi ſon pere ſur l'inexécution deja oubliée, du Traité de 1703. dont les principaux articles avoient été déſavoués par l'Empereur Joſeph, & éludés par Charles VI. ſon ſucceſſeur. Il inſiſta ſur l'échange forcé de la Sicile, & ſur l'imparité de ce qui lui avoit été donné pour équivalent. Enfin il produiſit pour ſon grand motif d'une guerre contre l'Empereur la néceſſité de diminuer la Puiſſance Autrichienne en Italie. Le Roi d'Eſpagne demanda ſatisfaction & dédommagement des infractions du *Traité de famille*; & il déclara que la poſſeſſion des trois Duchés n'en pouvoit tenir lieu à l'Infant. Le Cardinal jouiſſoit du fruit de ſa profonde manœuvre. En donnant à la Cour de Vienne l'embarras de répondre à tant de prétentions, énoncées d'une maniere ſi vague, il ſe préparoit le rôle d'arbitre, & une paix particuliere, auſſi-tôt qu'il ſeroit las de la guerre.

JUSQU'AUX premieres operations de cette guerre, le Cardinal de Fleuri avoit paru être à ſa place dans le haut rang, où la faveur & la confiance du Roi l'avoient élevé. L'eſprit d'ordre & d'œconomie, qui lui étoit particulier, s'étoit déploïé avantageuſement dans les diſcuſſions de l'adminiſtration intérieure. Non-ſeulement il avoit ſuffi aux affaires de ſon reſſort; infatigable dans le travail.

vail, il avoit étendu ſes ſoins juſques ſur les détails, qu'un Miniſtre eſt pour l'ordinaire obligé d'abandonner à des ſubalternes. Peut-être cela l'auroit-il empêché de ſe fixer ſur les grands objets. Mais dans un puiſſant Roïaume tel que la France, qui tire de ſoi-même ſa force & ſa richeſſe, un génie créateur eſt dangereux, lorſque la paix lui eſt néceſſaire. Auſſi-tôt que la guerre fut allumée, le Cardinal fut dans l'embarras; & en manquant les moïens qu'il avoit de s'en tirer ſans laiſſer connoitre qu'il y fût, moyens qui étoient de ſon tour d'eſprit & de ſon caractère, il perdit toutes les avances qu'il avoit faites pour s'établir une réputation. Le Cardinal Mazarin n'eut jamais plus de connoiſſance que lui du militaire, & toutefois ſçut ſoutenir une guerre. Le Cardinal de Fleuri ne ſuivit que la moitié de ſon modéle. Pour ſe conſerver la premiere influence ſur les operations des armées, il en partagea le commandement entre deux Géneraux, comme avoit fait le Miniſtre Italien, & comme le doit faire tout Miniſtre jaloux de ſon autorité, qui n'a point de Géneral pour ſon homme de confiance. Mais il remit à un ſeul homme le diſpoſitif des armées, bien plus important que leur commandement; il abandonna le bureau de la guerre à Mr. Chauvelin, qui ne tarda pas à lui faire ſentir ſa ſuperiorité de talens, & dont il ne tarda pas à devenir jaloux. Bien tôt la jalouſie produiſit la haine; & cette derniere augmentant de jour en jour par la violence qu'il ſe faiſoit pour la diſſimuler, la timidité qui le retenoit de déplacer Mr. Chauvelin, le décida pour une prompte paix, qui le mettroit dans l'indépendance des ſervices de ce Miniſtre.

LES Hommes d'Etat decideront ſi l'union des Etats de Lorraine à la Couronne de France étoit tout ce que les grands ſuccès des armes Françoiſes permettoient au Cardinal de demander à l'Empereur & à l'Empire. Le refus, qu'il fit, la ſeconde année de la guerre, du plan d'accommodement, propoſé par les Puiſſances Maritimes, ne laiſſe point douter que deja il ne ſe la fut promiſe. Ce projet de pacification régloit les affaires de Pologne & d'Italie, ſur le pié où le Traité réel les mit: il faiſoit même les conditions du Roi de Sardaigne meilleures. Mais il ne laiſſoit au Roi de France que la gloire d'avoir reduit l'Empereur à la néceſſité d'y entendre; & le Cardinal ne le jugea pas acceptable. Cependant auſſi-tôt après le refus qu'il en avoit fait, il entama la négociation avec le Conſeil Imperial dans le plus profond ſecret. C'étoit flétrir gratuitement, par une teinte de duplicité toûjours odieuſe, la gloire que lui aſſuroit la juſteſſe de ſa politique. Les Puiſſances Maritimes n'étant plus à tems de prendre parti pour l'Empereur, & les deux Rois Alliés devant leurs ſuccès à leur union avec la France, il étoit également ſûr, & bien plus honnête de demander, de concert avec les Rois d'Eſpagne & de Sardaigne, les conditions qu'on étoit en état d'exiger de l'Empereur. Les Cours de Madrid & de Turin n'avoient point d'interêt à empêcher l'accroiſſement de la France du côté de l'Allemagne; & la Cour de Verſailles s'éloignoit de ſes véritables principes, en prenant jalouſie de l'agrandiſſement du Roi de Sardaigne au delà des Monts, lorſque pour la ſureté de la balance de l'Italie, on pouvoit agrandir un ou deux Infans en proportion de lui.

LE Cardinal, qui joignoit à de grandes qualités la foibleſſe de priſer beaucoup la réputation de politique ruſé, mit ſans doute ſa gloire à prendre ſa revanche ſur le Miniſtère Eſpagnol du Traité de Vienne de 1731. Tout à coup les ordres vinrent dans les armées Françoiſes de ſuſpendre les hoſtilités; & les Géneraux des deux Rois Alliés virent la fin de la guerre, avant que leurs Maitres euſſent eu les premieres annonces de la paix. C'étoit la ſuite de la ſignature des préliminaires clandeſtins du 3. d'Octobre 1735. entre l'Empereur & Sa Majeſté Très-Chrêtienne. Toutes les prétentions étoient rapellées à ſix articles, que le Cardinal prenoit ſur ſoi de faire recevoir, de gré ou de force, par les Alliés du Roi ſon Maitre.

§. IV.

L'ABDICATION de Staniſlas lui étoit recompenſée par les titres & les honneurs de la Roïauté ; & afin qu'il les ſoutint par lui-même avec dignité, on lui donnoit la jouïſſance des Etats de Lorraine, dont l'union au Roïaume étoit accordée après ſa mort. Le Duc de Lorraine devenoit Grand Duc de Toſcane, & l'Infant Dom Carlos Roi des deux Siciles, auxquelles on joignoit les places de la côte de Toſcane. Le Roi de Sardaigne avoit l'option du Novarrois, ou du Tortonnois, joint au Vigevanaſque, pour unir ces deux petits païs à ſes autres Etats, ſans pourtant les ſouſtraire au vaſſelage de l'Empire. L'Empereur rentroit en poſſeſſion de la Lombardie, à laquelle il uniſſoit les Duchés de Parme & de Plaiſance, qui lui étoient ſolemnellement garantis, ainſi que ſes autres Etats, ſuivant la diſpoſition de ſa Pragmatique. La France payoit les dettes de la Maiſon de Lorraine, évaluées à onze millions d'écus. Elle faiſoit au Duc une penſion de quatre millions de livres, juſqu'à-ce que la mort du Grand Duc Gaſton de Medicis le mit en poſſeſſion de la Toſcane. Elle laiſſoit la jouïſſance de Commerci à la Ducheſſe doüairiere.

§. V.

LE Cardinal n'avoit pas beſoin d'un grand effort de politique, pour obliger les deux Rois Alliés à l'acceſſion. Il ſuffiſoit de leur déclarer que le Roi de France n'étoit plus partie dans la guerre, que pour faire accepter la paix. Cependant comme tout ſe faiſoit, ſous ce Miniſtère, avec une méthode impoſante, cette acceſſion fut ſollicitée pluſieurs mois avec la montre d'une grande inquiétude. Les Cours de Verſailles & de Vienne témoignerent la leur par une convention du 11. d'Avril 1736. pour l'éxecution de leurs préliminaires. Elles ſe promettoient de tomber avec leurs armées combinées ſur les troupes des deux Rois, s'ils perſiſtoient à rejetter les articles. Après qu'ils eurent donné leur acceſſion, on parla d'un Congrès, dont la propoſition, ſoutenue juſqu'en 1738. tomba par la concluſion du Traité définitif, le 18. de Novembre. Ce dernier n'eſt qu'un commentaire, en vingt articles, des ſept préliminaires.

L'ACQUISITION de la Lorraine rendra toûjours prétieuſe la mémoire du Cardinal de Fleuri en France; & on admirera toûjours l'habileté, avec laquelle, cachant ſes vües aux Puiſſances Maritimes, il les reduiſit à voir, ſans le pouvoir empêcher, à aprouver, à garantir cet important accroiſſement du Roïaume, ſi fortement deſiré, & ſi inutilement tenté par Louïs XIII. & Louïs XIV. Mais la garantie ſolemnelle de la Pragmatique-Sanction, & la ſurpriſe faite au Roi de Sardaigne, qu'il étoit eſſentiel de ne pas aliener, déparent ce chef-d'œuvre de politique. Peut-être que les défiances des Alliés dans la Guerre Pragmatique ne ſe ſont fondées que ſur le Traité furtif de Vienne, dont ils appréhenderent le pareil de la part d'un Miniſtre, chez qui le manége d'un Courtiſan paſſoit pour la ſcience d'un Politique. Quoi qu'il en ſoit, on eſt étonné de voir la Cour de Vienne ſortir avec auſſi peu de perte du plus facheux embarras; & on ſe recrie ſur la bonne fortune de l'Empereur, en le conſiderant, qui fait païer à un tiers les fautes monſtrueuſes de ſon Conſeil, & qui termine, en ſe rendant plus puiſſant que jamais en Italie, la guerre, qui devoit la lui enlever ſans retour.

CHAPITRE X.

Traités de Paſſarowitz en 1718. & de Belgrade en 1739. avec le Turc.

COMME on n'étoit point accoutumé à voir la Cour de Vienne ſe prêter avec tant de complaiſance à la paix, on attribua la promte concluſion des préliminaires de 1735. à des vuës de conquête ſur les Turcs. Effectivement, il ſembloit que l'Empereur regardant l'aguerriſſement de ſes troupes comme le principal fruit de la guerre qu'il terminoit, n'avoit fait la paix qu'afin de pouvoir travailler ſans diſtraction à l'agrandiſſement de ſes Etats du côté de l'Infidéle.

DEPUIS la guerre malheureuſe, à laquelle les Traités de Carlowitz mirent fin, le Grand Seigneur redoutoit de ſe commettre avec l'Empereur. Inſtruite par l'experience que les Puiſſances Chrétiennes ne la ſollicitoient jamais à une rupture qu'afin de rendre ſes voiſins plus acceſſibles à leurs propoſitions, la Porte avoit été ſourde à leurs inſtances pendant la guerre de la Succeſſion d'Eſpagne; & fidéle à la paix de Carlowitz, elle avoit manqué l'occaſion de ſe relever des conditions onereuſes que ce Traité lui avoit impoſées.

L'EMPEREUR, loin de lui tenir compte de la modération & de la bonne foi qui étoient entrées pour beaucoup dans ſon inaction, fonda les plus vaſtes eſperances ſur la timidité qui en avoit été le premier principe. Il excita contre elle les Venitiens, afin de ſe donner pour prétexte de ſa rupture avec elle, ſon Alliance avec eux; & Veniſe pacifique juſqu'à la foibleſſe avec les Puiſſances Chrêtiennes, prit une telle confiance aux aſſurances qu'il lui donnoit de l'apuïer, qu'elle oſa par des déprédations & des avanies intereſſer l'honneur de la Porte à lui declarer la guerre.

LES Turcs n'eurent pour eux que

la juſtice de leur cauſe. Le Prince Eugéne à la tête des armées Imperiales en Hongrie, les preſſa de maniere à leur faire apréhender la ruine de leur Empire en Europe; & ils furent heureux que les projets du Cardinal Alberoni, obligeant la Cour de Vienne à réunir ſes forces pour la défenſe de ſes Etats d'Italie, l'Empereur ne leur demandat pour la paix, que la ceſſion du Bannat & de la Servie, dont ſon General avoit fait la conquête. Le Traité fut conclu à Paſſarowitz le 21. de Juillet 1718. par la médiation des Puiſſances Maritimes. C'étoit une nouvelle trève pour vingt-cinq ans. Les Venitiens qui ſignerent la leur le même jour, ſe retrouverent au même état, où la paix de Carlowitz les avoit mis. Leur Traité de commerce, paſſé le 27. leur donna à cet égard quelques nouveaux avantages, que la Cour de Vienne leur compta pour beaucoup, mais qui ne meritoient pas la guerre, dont ils étoient l'unique fruit.

§. I.

DANS l'embarras de ſes négociations,

tions, depuis 1718. juſqu'en 1732., la Cour de Vienne n'avoit oſé rentrer en guerre avec les Turcs. Les Alliés de Hannovre & ceux de Seville l'avoient tenuë en inquietude; & ſa Pragmatique, qui lui faiſoit des ennemis dans l'Empire, l'avoit empêchée de hazarder une rupture, qui l'auroit miſe dans le beſoin du ſecours du Corps Germanique. Auſſi-tôt que les préliminaires de 1735. eurent aſſuré à l'Empereur la poſſeſſion tranquille des Etats d'Italie, qu'ils lui aſſignoient; & que la garantie de la France eut réduit à des murmures impuiſſans l'oppoſition des adverſaires de la Pragmatique: le Miniſtere Imperial prit de nouveaux engagemens avec la Ruſſie, qui ſouhaitoit occuper ſes troupes, & ſe relever du Traité honteux, dont le Czar Pierre I. avoit acheté en 1711. la retraite de ſon armée. La politique d'Europe ne fut d'aucun uſage à la Cour de Vienne, pour déguiſer aux Turcs l'infidélité qu'elle s'efforçoit de juſtifier par ſon Alliance avec la Ruſſie. Elle fut emploïée auſſi inutilement auprès des Venitiens, pour les engager à prendre part à cette te nouvelle guerre. Mais les ſuccès n'aïant pas répondu en Hongrie à l'idée que l'Empereur s'en étoit faite, les Miniſtres Imperiaux manœuvrérent la diſſimulation & les petites fineſſes, dont les variations des principales Puiſſances depuis vingt ans avoient fait le ſublime de la politique, pour ſe tirer d'une guerre auſſi malheureuſe, par une paix particuliére, qui n'alienat pas abſolument la Cour de Petersbourg.

§. II.

LES mauvais ſuccès de la guerre de Hongrie étoient l'effet de la jalouſie de la plûpart des Miniſtres Imperiaux contre le Velt-Marechal Comte de Seckendorf. Ils lui avoient donné des pouvoirs ſi bornés, que c'eut été un miracle, s'il avoit été heureux; & ils eurent ſi peu d'attention aux fournitures les plus neceſſaires pour ſon armée, que ce fut un autre miracle que l'armée ne perit pas abſolument de diſette & de maladies. Au lieu des victoires & des conquêtes dont on avoit donné l'eſperance à l'Empereur, ce Prince ne reçut nouvelle que des avantages des Turcs, ou du dépériſſement de ſes troupes. Son étonnement ouvrit un vaſte champ au Reverend Pere Confeſſeur, ennemi particulier du Comte de Seckendorf, pour declamer tantôt contre la capacité, tantôt ſur les intentions d'un General Hérétique. Le Nonce Apoſtolique vint ſervir la batterie du Reverend, en proteſtant du refus des bénédictions du Ciel ſur les armes Imperiales, & des ſubſides de la Chambre Apoſtolique pour la Caiſſe Militaire, tant qu'un homme qui n'alloit pas à la Meſſe, ſeroit à la tête de l'armée. Le pieux Monarque ne tint point contre les frequens aſſauts qui lui furent livrés. Le Commandement fut ôté au General Proteſtant; & le Comte de Wallis, bon Catholique Romain, lui fut ſubſtitué avec un pouvoir illimité, qui ne captivant pas ſes talens comme l'avoient été ceux du Comte de Seckendorf, devoit aider beaucoup les bénédictions du Pape & les prieres du peuple Catholique. Le nouveau General trouva des ennemis que leurs premiers ſuccès avoient remplis de confiance. Bonneval, tout mauvais Mahometan qu'il étoit, avoit du crédit à la Porte. On déferoit à ſes avis dans le Divan; & les Turcs éclairés ſur le Militaire par un homme qu'ils n'avoient pas pris à leur ſolde pour leur expliquer l'Alcoran, ne croïoient plus à l'aſcendant des troupes Allemandes ſur les troupes Ottomanes. Niſſa repriſe, Orſova reduite, la Servie recouvrée, deux batailles gagnées, & le ſiege mis devant Belgrade par l'habile manœuvre du Grand Vizir, qui ſçut occuper les lignes où le Prince Eugene s'étoit retranché pour couper le ſecours à cette importante Place, allarmerent la Cour de Vienne pour le Roïaume de Hongrie. Le jeune Ragotski avoit été magnifiquement accueilli à la Porte: il publioit des Manifeſtes: il avoit des partiſans; & à la promeſſe de ſix à dix mille florins que l'Empereur faiſoit à qui le livreroit mort ou vif, il avoit oſé opoſer celle de dix mille ducats pour quiconque lui aporteroit la tête du Grand Duc, gendre de l'Empereur, & ſon Generaliſſime.

LE Miniſtere Imperial rechercha la mé-

médiation de la France, dont il avoit rejetté l'offre au commencement de la guerre ; & il envoïa au Velt-Marechal Comte de Wallis ordre & plein-pouvoir de conclure la paix.

§. III.

LA négociation n'étoit point épineuſe par elle-même. Les Turcs vouloient que la condition du vainqueur fut la même qu'à Paſſarowit, qu'il gardat ſes conquêtes; & ils regardoient Belgrade comme la leur, parce qu'effectivement [illegible]iſe étoit un coup que les Generaux de l'Empereur ne pouvoient parer. Comme ils ne ſe reconnoiſſoient pas vaincus par les Moſcovites, ils ſe reſervoient de traiter avec eux ſur le même pié, lorſque la fortune s'étant déclarée, l'une ou l'autre partie voudroit la paix. La Cour de Vienne, à qui Mr. de Villeneuve, Ambaſſadeur de France à la Porte, ne laiſſa point ignorer que les Turcs étoient inébranlables dans leurs propoſitions, exigea de ſon Plénipotentiaire qu'il ſacrifiat ſa gloire & ſon interêt particulier à la néceſſité où elle le étoit de ſe ménager une Apologie auprès de la Cour de Petersbourg. Elle le prévint ſur le déſaveu ſolemnel, & ſur les aparences de diſgrace qui l'attendoient après la concluſion du Traité ; & comme elle le vit héſiter ſur le ſacrifice, elle lui envoïa l'ordre de remettre ſes pleins-pouvoirs & ſa Commiſſion au General Comte de Neuperg, Courtiſan plus docile, ou Sujet plus zelé.

LE tems étoit precieux. Le Grand Vizir, qui preſſoit Belgrade avec la derniere activité, avoit declaré qu'après la priſe de cette clef de la Hongrie, il mettroit la paix à bien plus haut prix. Belgrade pouvoit tenir juſqu'à la fin de Septembre, ſi l'armée Imperiale avoit occupé les lignes de *Semlin*. Mais pour occuper ces lignes, il faloit riſquer une action generale; & les ordres de l'Empereur étoient auſſi poſitifs pour ne la pas hazarder, que pour faire la paix avant que Belgrade fut obligé de capituler.

LE Comte de Neuperg, avec la parole de Mr. de Villeneuve pour ſauf-conduit, vint le 18. d'Août au quartier du Grand Vizir. Le General Ottoman lui déclara que s'il n'avoit pas des pleins-pouvoirs, il ne devoit point eſperer qu'on entrat en négociation avec lui; & le Comte lui aïant aſſuré qu'il étoit avoüé, ſelon que la Porte le vouloit, il lui ſignifia les préliminaires déja annoncés par Mr. De-Villeneuve. Le Comte ſe retira dans une magnifique tente, que le Vizir lui avoit fait dreſſer; & aïant obtenu quelques jours pour ſe conſulter, il fit paſſer au Marechal Comte de Wallis les conditions. Celui-ci les envoïa à Vienne, d'où la réponſe qui devoit venir en cinq jours par les Couriers ordinaires, n'étoit pas encore venuë le 1. de Septembre. Le Comte n'aïant point parlé de retourner au camp, parce que muni des pleins-pouvoirs, comme il l'avoit dit au Vizir, il lui eut été fort inutile de faire cette promenade; il eut devant ſa tente une garde de cent Janiſſaires. Le cérémoniel d'un camp lui en ordonnoit une, & ce lui auroit été un outrage de ne la pas avoir. Juſqu'au premier de Septembre, le Comte fit uſage de toutes les reſſources de ſon eſprit pour fléchir le Grand

Vizir. Alors ne recevant point de nouvelles inſtructions de Vienne, il ne douta pas que le Miniſtre Imperial ne ſe fit de ſon ſilence une raiſon, pour deſavoüer après coup ſa négociation. Le Vizir étoit reſolu de rompre abſolument les conferences, ſi elles trainoient plus long tems : Belgrade étoit aux abois ; & les difficultés de la marche vers les lignes de *Semlin* augmentoient de jour en jour: le Comte perdoit le merite de ſon ſacrifice en le différant. Il ſigna le premier de Septembre ces fameux préliminaires, en marquant au ſixieme jour après la ſignature le commencement de leur execution, & au dixieme celui des conferences pour le Traité définitif.

§. IV.

LES cinq Articles préliminaires portoient la ceſſion de Belgrade, de Sabacza, de l'Iſle & de la Fortereſſe d'Orſova, de toute la Servie, avec la Valachie Autrichienne, aux Turcs, ſous la reſerve expreſſe de la démolition des fortifications de Belgrade &

de Sabacza. Le Bannat de Temeſwar reſtoit à l'Empereur; & on remettoit au Traité définitif à regler tout le reſte ſur le pié de la paix de Carlowitz.

§. V.

JUSQU'AU 17. de Septembre, le Comte de Neuperg ne reçut de ſa Cour que des reproches vagues & des plaintes indeterminées, qu'il interpréta en Courtiſan qui avoit déja fait ſon ſacrifice. Voïant qu'on ne lui envoïoit point une défenſe poſitive d'achever le Traité, il procéda à ſa concluſion. Les Articles en furent ſignés le 18. Le Comte étoit bien éloigné de penſer qu'il fut aſſez cher à l'Empereur ſon Maitre, pour que Sa Majeſté Imperiale ne ſe réſignat à une paix onéreuſe, que de peur de l'expoſer au reſſentiment du Grand Vizir, dans le quartier duquel il étoit ſans ſauf-conduit du Grand Sceau.

LA Ruſſie, malgré les nombreuſes & incroïables victoires, dont les Gazettes firent honneur au Comte de Munich, ne crut pas devoir ſeule continuer la guerre. Elle fit ſon Traité le même jour que l'Empereur. Ce fut une paix perpetuelle dont les principaux Articles ſe reduiſent à la nullité du Traité de 1711. à l'acquiſition d'Aſoph, entierement démoli, à l'interdiction de la navigation ſur la Mer noire pour les Moſcovites, à la reſtitution de Choczim & de Jaſſi, avec toute la Moldavie, au Grand Seigneur. La Czarine fut reconnüe à la Porte ſous le titre d'Imperatrice des Ruſſies; & les devots de ſon Empire eurent la liberté du Pelerinage de Jeruſalem. Quoi qu'il en ſoit des victoires remportées par les troupes Moſcovites, la Czarine faiſant publier cette paix l'année ſuivante, ſe felicita auprès de ſes Sujets d'avoir ſçu l'obtenir. Elle la leur diſoit également honorable & avantageuſe.

L'EMPEREUR ne parla pas d'abord de la ſienne ſur le même ton. Ses Miniſtres ayant raſſemblé toutes les raiſons qu'ils s'étoient ménagées pour apuïer le deſaveu & la diſgrace du Plénipotentiaire Imperial, publierent des Apologies pitoïables. Tantôt ils prenoient à partie le Grand Vizir, à qui ils reprochoient d'avoir retenu le

Comte de Neuperg priſonnier dans ſon camp : tantôt ils imputoient à Mr. de Villeneuve de n'avoir pas rempli ſa parole, en laiſſant le Plénipotentiaire Imperial paſſer la nuit dans une tente à la Turque. Enfin le Marechal Wallis, le Comte de Neuperg, les Poſtillons, les Couriers, étoient accuſés d'intelligence avec l'ennemi du nom Chrêtien, ou tout au moins d'une imprudence criminelle. Le Nonce Apoſtolique, Italien accoutumé à chercher le *pourquoi* de tout, ſe laiſſa prendre au naturel de cette Comédie. Il ne s'imaginoit pas qu'on voulût ſe charger gratuitement de tant de ridicule. Mais comme ce n'étoit pas pour lui que ſe donnoit le ſpectacle. Le Miniſtere Imperial y mit fin dès qu'il en vit l'inutilité par raport à la Ruſſie. L'Empereur ſe montra; & les petites fineſſes de ſon Conſeil diſparurent. Sa Majeſté Imperiale fit part de ſon Traité aux Puiſſances, ſans plus parler de l'irrégularité de la négociation. Dans la communication qu'il en fit donner à la Diete, il voulut que l'on crût que, toutes choſes égales d'ailleurs, les Articles de Belgrade valoient bien ceux de Paſſarowitz.

CHAPITRE XI.

Traité d'Abo, entre la Suede & la Ruſſie en 1748.

LES Cours de Vienne & de Petersbourg s'étoient obſervées l'une l'autre dans la guerre contre les Turcs, chacune avec l'intention de tromper ſon Alliée, & avec la crainte d'en être trompée. L'Empereur dont l'Alliance avec la Ruſſie étoit de pure défenſive, étoit entré dans cette guerre avec plus d'éclat que ne l'exigeoient ſes engagemens, dans l'eſperance de faire de nouvelles conquêtes. Il ſe flatoit que la rapidité de ſes ſuccès pendant la premiere campagne, en imprimeroit tellement aux Turcs, qu'ils le rechercheroient d'accommodement; & que ſur ſon refus d'y entendre ſéparément de ſon Allié, ſe trouvant heureux qu'il s'en tînt à la défenſive dans la ſeconde campagne, ils porteroient du côté des Moſcovites le fort de la guerre.

LES brouilleries entre les Cours de Londres & de Madrid, s'envenimoient, & menaçoient d'une prochaine rupture. Le Roi d'Eſpagne ne vouloit point moderer la vigilance de ſes Armadilles. La Nation Angloiſe refuſoit de proſcrire entiérement la contrebande. Les ordres du Miniſtere Eſpagnol pouſſoient juſqu'à la véxation l'exactitude des garde-côtes Mexiquains, & les plaintes des Négocians Anglois obligeoient le Parlement de demander des dédommagemens, ou la guerre. Dans la perſpective d'une rupture, le Miniſtere Anglois ſe repentoit d'avoir abandonné l'Empereur à ſes propres forces pendant la derniere guerre; & ſentant le coup que portoit à la balance le Traité de 1738. il ſollicitoit Sa Majeſté Imperiale de ſe retirer des liaiſons qu'elle avoit priſes avec la France. Tout annonçoit au midi de l'Europe une nouvelle criſe, où l'Empereur auroit beſoin de toutes ſes reſſources. A peine fut-il engagé dans la guerre de Hongrie, que cette fermentation ſe fit apercevoir; & dès-lors celle-là lui parut une diverſion onereuſe. La fortune lui aïant été auſſi contraire qu'elle étoit favorable aux Moſcovites, il craignit que la Cour de Moſcou ne ſaiſit le plan qu'il s'étoit formé ; & il ſe hâta de ſe dérober, par ſa paix particuliere, au fardeau qu'il n'étoit pas en état de ſoutenir.

LE Miniſtere Ruſſien avoit pouſſé la guerre avec la derniere vivacité, afin que l'Empereur piqué d'émulation s'y engageat ſi avant de ſon côté, que la diverſion dont la Suede menaçoit la Ruſſie, ne mit pas cette derniere dans la néceſſité de demander la paix à la Porte, ainſi qu'il le lui auroit falu faire, ſi elle avoit eu ſur les bras toutes les forces Ottomanes. Lorſque la découverte des négociations de la Suede à Conſtantinople, eut mis hors de doute ſa prochaine rupture avec la Ruſſie, on apréhenda également à Vienne & à Petersbourg un Traité particulier avec le Turc ; & chaque Cour ſe diſpoſa ſecretement à prévenir ſon Alliée. Heureuſement pour l'Empereur, la Porte ne pénétra point cette défiance réciproque. Sans autre Politique que celle du bon ſens, le Grand Vizir auroit

roit opré entre ſes deux ennemis. Déterminé à faire au plus redoutable des avantages capables de le réſoudre à l'abandon de ſon Allié, il ſeroit demeuré en guerre avec l'autre. La Ruſſie auroit reçû avidement la préférence qu'il lui auroit donnée pour la paix. Juſtifiant ſon Traité particulier par l'exemple de l'Empereur, qu'elle pouvoit convaincre d'avoir recherché le ſien ſans ſa participation, elle l'auroit prétexté de ſon juſte reſſentiment; & ſa gloire ſe ſauvoit à la faveur des démarches de la Cour de Vienne, qui faiſoit paſſer les ſiennes pour d'heureuſes repreſailles.

Le Vizir ébloüi de l'acquiſition de Belgrade, aïant ſigné la Trève avec l'Empereur, le Miniſtre Ruſſien, qui avoit ſes inſtructions, ne lui laiſſa point le tems de ſe refroidir ſur le deſir de la paix. Dès le même jour il lui preſenta ſes articles; & le bon Turc les aïant ſignés, la Cour de Petersbourg ſe trouva comme celle de Vienne, déchue de ſes eſperances, & delivrée de ſes craintes. Toutes deux regardant leur Alliance & la guerre contre le Turc comme non avenues, s'ocuperent de leurs autres affaires. Celle-ci entra dans de nouvelles liaiſons avec l'Angleterre : celle-là ſe diſpoſa à faire tête au mécontentement de la Suede.

DEPUIS la paix de Neuſtad, la Suede travailloit en ſilence à ſe relever de l'épuiſement que lui avoient cauſé les Heroïques...... de Charles XII. tandis qu'acrüe de puiſſance & de richeſſe la Ruſſie maintenoit avec hauteur la ſuperiorité que le Czar Pierre lui avoit donnée dans le Nord. Elle parloit aux Polonois d'un ton de maître. Elle traitoit avec le Dannemarc en le menaçant : elle ſe donnoit aux Suedois pour un Arbitre, qu'il leur étoit dangereux de recuſer ; & malgré l'Article exprès du Traité de Nieuſtad, elle prenoit part aux debats & aux réſolutions des Etats, qu'elle prétendoit regler ſur ſon interêt particulier. Le Roi de Suede qu'aucune affection ne paſſionnoit pour le Succeſſeur qu'on lui donneroit, auroit volontiers conſenti d'en remettre le choix après ſa mort. Mais la plûpart des Grands du Roïaume, effraïés de l'éxemple de la Pologne, qui avoit été forcée de recevoir le Roi qu'il avoit plû à la Ruſſie de lui déſigner, vouloient que l'Election du Prince Succeſſeur ſe fit pendant que la Suede unie ſous ſon Roi, étoit autant en état qu'elle y pouvoit être de faire valoir ſon choix.

LA Czarine Anne avoit dans un âge peu avancé les infirmités de la vieilleſſe: on prévoïoit la fin prochaine de ſon régne; & déja il y avoit pour ſa Succeſſion des brigues & des factions formées, dont on pouvoit conjecturer une guerre civile dans ce vaſte Empire. Le Cardinal de Fleuri, qui ne pardonnoit point aux Ruſſes le ſecours qu'ils avoient envoïé à l'Empereur en 1735. fit agir l'Ambaſſadeur, & l'argent de France dans les Etats de Suede, pour animer la Nation à profiter des circonſtances. Ceux qui aprochoient du Roi furent gagnés: les Membres de l'aſſemblée les plus acredités furent perſuadés, ou ſeduits: la plus nombreuſe partie de la Nation parut décidée pour la guerre contre la Ruſſie; & la Cour ordonna à ſon Miniſtre à la Porte, de négocier une Alliance défenſive entre les deux Empires.

LE

LE Traité n'en fut conclu & ſigné que le 22. de Decembre 1739. Mais la Cour de Petersbourg en eut avis dès le mois de Juin, & la conviction peu de jours après par les papiers qu'elle fit enlever au Major Saint Clair, que les Miniſtres Suedois dépêchoient de Conſtantinople à Stockolm. Cet Officier arrêté à Breſlau par le Gouverneur General Autrichien, puis relâché à la vüe de ſes paſſe-ports, fut pourſuivi, atteint & égorgé par quatre hommes vétus en Dragons Moſcovites, que le Miniſtere Ruſſien deſavoüa pour ce que leur habit les diſoit. Les Cours de Vienne & de Petersbourg niérent très fort d'avoir eu part à cet aſſaſſinat; & elles n'en furent point crües. Pour diminuer l'impreſſion des plaintes que Sa Majeſté Suedoiſe faiſoit du maſſacre de ſon Major, & de l'enlévement de ſes papiers, elles firent courir des copies d'un prétendu Traité de la Nobleſſe de Pologne mécontente avec le Grand Seigneur. Les articles étoient donnés les plus capables d'indiſpoſer contre les négociateurs tous les Chrétiens, fidéles à la vieille haine des Turcs; & quoiqu'ils fuſſent controuvés, ils devoient faire un grand effet parmi le vulgaire crédule, parce que le Roi de Suede n'avoit garde d'entreprendre une refutation qui l'auroit engagé dans des explications fort épineuſes ſur le contenu des Dépêches du Major. En effet Sa Majeſté Suedoiſe ſe contenta des déſaveux des deux Cours touchant l'aſſaſſinat; & elle termina ſes inutiles perquiſitions ſur les aſſaſſins, par des funerailles honorables pour l'Officier aſſaſſiné.

§. I.

LE Traité d'Alliance défenſive de la Suede avec le Turc étoit en neuf Articles. L'affectation avec laquelle on inſiſtoit dans chacun ſur la paix des deux Empires avec la Ruſſie, qu'on ne prétendoit point léſer par cette Alliance, prouvoit elle ſeule que c'étoit contre la Ruſſie que les contractans avoient en vüe de s'unir. La Cour de Petersbourg n'en douta point; & elle opoſa à l'Alliance de Conſtantinople, un nouveau Traité de défenſive avec l'Angleterre.

§. II.

LA mort de la Czarine Anne Iwanowna, parut aux Etats de Suede, la circonſtance la plus favorable pour ſe déclarer. Par les brigues & le crédit du Duc Biron de Courlande, & des Comtes de Munich & Oſterman, la Princeſſe Elizabeth, maintenant Imperatrice des Ruſſies, fut éloignée du Trône; & le jeune Prince de Brunſwick y fut placé. C'étoit dans tout l'Empire une fermentation qui promettoit de grands avantages aux Suedois, ſi au lieu de motiver leur déclaration de guerre de leurs Griefs contre la Ruſſie, ils avoient prétexté leur priſe d'armes du déſir de faire juſtice à la fille de Pierre le Grand. Mais les Ruſſes voïant dans la guerre de Suede une querelle nationale, s'unirent pour la ſoutenir. Les Generaux & les Armées, dont l'affection auroit été partagée dans une guerre qui auroit touché la perſonne du Souverain, ſe porterent avec zéle dans celle qui regardoit l'Empire; & les Suedois éprouvérent dès la premiere action, la ſuperiorité que le Czar Pierre avoit ſû donner à ſes troupes.

LA Princeſſe Elizabeth aïant renverſé du Trône le jeune Uſurpateur ſans effuſion de ſang, ſans même porter coup à la tranquilité publique, la Suede, qui ſe voïoit enlever la reſſource des diviſions inteſtines, ſur laquelle elle avoit compté, tint le langage qu'elle auroit dû tenir lors de ſa déclaration de guerre. La nouvelle Imperatrice remercia les Suedois de l'interêt qu'ils vouloient bien prendre à ce qui la regardoit. C'étoit l'unique réponſe qu'ils en devoient attendre; & la prudence leur ordonnoit de ſaiſir cet inſtant pour faire la paix, en demandant qu'en faveur du motif de leur priſe d'armes, on remit les choſes comme elles étoient auparavant. Mais excités à la guerre par les promeſſes de la France, & par les diſpoſitions pacifiques de la Czarine, ils demanderent d'être relevés des plus onereuſes ceſſions du Traité de Nieuſtad; & le malheur, ou la mauvaiſe conduite de leurs Generaux, leur aïant fait perdre toute la Finlande, ils furent reduits après la ſeconde campagne, à demander la paix en ſuplians, ou à continuer la guerre par deſeſpoir.

LA Cour de Ruſſie étoit ſi convaincue de ſa ſuperiorité, qu'elle ne craignit point d'offrir aux Finlandois, avant que de les attaquer, de les mettre en Republique independante, pour être deſormais ſous la protection des Czars, une barriere entre les deux Etats. Cette offre ſi ſéduiſante pour un peuple nombreux & fier, allarma le Miniſtère Suedois, & plus encore la Nation. La Finlande une fois détachée de la Suede, le Roïaume eût été reſſerré pour toûjours dans ſes limites; & les Suedois ſans eſperance de jamais recouvrer leur ancienne puiſſance n'en avoient plus que le ſouvenir. Cette perſpective que les plus éclairés firent enviſager aux Etats, determina l'aſſemblée à ſaiſir la voie la plus prompte pour ſe reconcilier avec la Czarine. L'Election du Succeſſeur fut remiſe ſur le tapis, & les ſuffrages ſe réünirent ſur le Duc de Holſtein Gottorp, neveu de Sa Majeſté Czarienne par ſa mere, & petit neveu de Charles XII. par ſon aïeule.

On ne doute point que ce choix ne fut recompenſé de l'Imperatrice par la reſtitution de la Finlande, & de la Carelie. Les Deputés Suedois avoient à peine declaré au jeune Prince ſon Election, qu'ils ſe virent plus éloignés que jamais de leurs eſperances. L'Imperatrice ſa tante l'apella au Trône des Ruſſes; & l'incompatibilité des deux Couronnes n'étant pas problématique, le jeune Duc donna la préference à la plus brillante. Les Députés revinrent avec la recommandation de Sa Majeſté Czarienne en faveur du Duc de Holſtein-Eutin, Evêque de Lubeck, dont elle promettoit en termes vagues de recompenſer l'Election, en ſe rendant plus acceſſible aux propoſitions de paix.

§. III.

Il ſalut que la brigue du Dannemarc pour ſon Prince, & celle de la France pour le Duc de Deux-Ponts, cedaſſent à celle que l'interêt preſent de la Nation avoüoit. La Cour de Petersbourg, mettant pour premier article de ſes préliminaires, l'Election de l'Evêque de Lubeck : les Etats de Suede acheterent la Paix par leur déférence aux recommandations de ce puiſſant voiſin. Les préléminaires furent ſignés à Abo le 27. Juin 1743. & le 3. de Juillet le Prince Evêque aïant été élû, les Miniſtres travaillerent au Traité definitif qui fut ſigné le 27. d'Août. Il a vingt & un articles, qui ſe reduiſent aux trois préliminaires dont ils donnent une ample explication. Il en coutoit à la Suede le morceau de la Finlande, où ſont les Forterеſſes de Wilmanſtrand & de Frederiksham, avec la Ville de Niſlot, pour rentrer en poſſeſſion des autres païs qui lui avoient été enlevés pendant les deux années de guerre. Ses Alliances avec la France & le Grand Seigneur ne lui avoient valu que quelques ſubſides en argent ; & une guerre qu'elle entreprit ſans grand ſujet, qu'elle ſoutint avec opiniatreté, au lieu du recouvrement de ſes anciennes provinces, qu'elle s'en prometoit, ne lui produiſit que de nouvelles pertes. Elle y put reconnoître la profondeur des bleſſures, que le bruïant régne de Charles XII. lui avoit faites ; & il ne lui manqua rien pour ſe convaincre que la Ruſſie n'eſt plus un ennemi contre lequel elle puiſſe lutter.

CHAPITRE XII.

Capitulation de l'Empereur François I. en 1745. Ses raports hiſtoriques aux Regnes des Empereurs Autrichiens.

L'EMPIRE d'Occident n'a aucune reſſemblance avec l'Empire Romain, ni avec l'Empire Grec, hors le titre d'*Empereur*, & la primauté de rang, qui ſont unanimement accordés à ſon Chef. Depuis que le Pape a borné ſa Souveraineté aux affaires de l'Egliſe, & à l'Etat, connu ſous le nom d'Etat Eccleſiaſtique, les Puiſſances d'Italie n'ont que le nom de vaſſaux de l'Empire; & l'Empereur n'eſt, à proprement parler, que le Roi d'Allemagne. Ce puiſſant Etat, partagé en autant de Souverainetés que de Provinces, ſe donna, dans ſa naiſſanſance, la Conſtitution, qui étoit alors la dominante en Europe. Le Peuple fut eſclave, la Nobleſſe fut libre, & les chefs de la Nobleſſe furent des tirans. C'eſt le gouvernement Gothique. Ce fut moins par égard pour la neceſſité, que par déference pour l'uſage, que cette multitude de Souverains ſe donna un Chef. Pendant longtems, il fut ſans autorité, parce qu'il ne connut pas celle qu'il devoit avoir. Maximilien I. eſt le premier Empereur qui ait établi la ſubordination entre le Chef & les membres de l'Empire. Il profita des malheurs de l'anarchie, dans laquelle la démence, ou la foibleſſe de Frideric ſon pere avoit fait tomber l'Allemagne, pour perſuader aux Princes la neceſſité de ſe donner un conciliateur permanent. A peine eut-il cette qualité, qu'il voulut celle d'arbitre; & ſes Succeſſeurs, à qui il laiſſa cette derniere bien établie, briguérent celle de Maitre. Dans une Republique partagée en deux factions, dont chacune ne peut rien gagner qu'aux dépens de ſa rivale, ce doit être une guerre qui ne ſçauroit ſe terminer, que par l'entiere ſuperiorité d'un des deux partis. Les Princes & Etats, qui compoſent la Republique Germanique, ſentirent qu'entre eux & l'Empereur il y auroit une guerre de cette eſpece, à moins que d'établir un milieu, qui fixat l'équilibre entre le Chef & les membres; & ce milieu fut la *Capitulation.* Mais en ſe donnant des Empereurs, aſſez puiſſans pour enfreindre impunément les loix, dont leur ambition étoit gênée; ils reduiſirent la Capitulation à un engagement de pure formalité, que l'Empereur prenoit avec eux par complaiſance, & qu'il étoit reſolu de leur laiſſer inutilement reclamer. Chacun des Succeſſeurs de Maximilien s'étoit agrandi, en violant ſa Capitulation avec le moins de ménagement; & Charles VI. le dernier de ſa maiſon, avoit joui tranquillement de toutes les acquiſitions de ſes Predeceſſeurs jointes aux ſiennes. L'habitude avoit tellement familiariſé avec les uſurpations des Empereuts Autrichiens, qu'on n'eut pas même l'idée de les faire reſtituer à l'Empire; lorſque, pour en venir à bout, on n'avoit qu'à le vouloir. On ſe félicita d'être affranchi du joug de cette te puiſſante Maiſon ; & comme ſi le chemin du trône Imperial avoit été fermé pour jamais aux Princes Lorrains, qui s'antoient ſur elle ; on leur en laiſſa paſſer avec indifference toutes les poſſeſſions.

§. I.

C'ÉTOIT autrefois la maxime de Souverains d'Allemagne de ſe donne pour Empereur un Prince peu puiſſant : ils penſoient avec raiſon que s'il étoit en état de ſe faire craindre il voudroit ſe faire obeïr ; & ce fut à cette politique que Rodolphe de Habſbourg fut redevable de la préférence, que les Electeurs lui donneren ſur le Roi de Boheme. Mais alor l'unique objet du Corps Germaniqu étoit ſa liberté. Redoutable à ſes voiſins, dont aucuns n'avoient éprouv ſes forces, il étoit ſans interêt particulier dans leurs querelles, & ſans crainte qu'ils oſaſſent intervenir dans ſes affaires domeſtiques. La Hongrie étoi une barriere entre le Turc & lui. San intelligences au midi de l'Europe, l Puiſſances du Nord ne s'en prenoie

poi

point à l'Empire de leurs differends avec quelqu'un de ſes membres; & la France, en guerre perpetuelle avec les Anglois & ſes deux grands vaſſaux, n'avoit garde de former aucunes eſperances de conquête ſur l'Allemagne, d'où elle tiroit ſes meilleurs ſoldats. Le mariage de Maximilien I. avec l'héritiére de Bourgogne fut le ferment d'une révolution dans le Corps Germanique. Les Etats Autrichiens, accrus de l'Alſace, que cet Empereur avoit uſurpée, étoient l'héritage de ſes petits-fils; & les Princes, qui regardoient le droit d'aineſſe comme une loi fondamentale, ſe refuſoient au coup de politique qui lui auroit donné atteinte. Ils ne mirent pas même en déliberation de faire la legitime du puiné des Etats d'Allemagne. De ſorte que Charles, Roi d'Eſpagne, & Souverain des dix-ſept Provinces, entrant en poſſeſſion de la Succeſſion de ſon Ayeul, fut un membre monſtrueux, qu'on ne put laiſſer uni au corps dans ſa place naturelle, ſans le défigurer, ſans alterer ſa conſtitution. L'Electeur de Saxe ne donna point d'autre raiſon politique de ſon refus de la Couronne Imperiale, après la mort de Maximilien ; & il s'en aida auprès des autres Electeurs pour leur perſuader la néceſſité de préferer Charles-quint à François premier.

TOUT ſembla concourir avec l'ambition de cet Empereur, pour tirer l'Empire de ſa tranquille indifférence. La Religion ayant partagé le Corps Germanique, Charles envenima les haines ; & ſe declarant pour le parti le plus foible, il s'en attacha pour toûjours les chefs, en leur donnant une ſuperiorité, qu'ils ne pouvoient conſerver, qu'autant qu'il ſeroit de leur côté. Certain d'avoir déſormais cette moitié de l'Empire dans ſes interêts, il ôta la barriere qui le ſeparoit du Turc ; & ayant reduit le parti Proteſtant à la neceſſité de recourir à la France, il mit le Corps Germanique aux priſes avec ſes deux plus puiſſans voiſins. L'un ayant conquis les trois Evêchés, l'autre étant venu mettre le ſiege devant Vienne, les Dietes regarderent ces deux Puiſſances comme les ennemis naturels de l'Empire ; & leurs principales deliberations furent ſur les moïens de leur faire tête.

te. Elles ſentirent alors la faute que le Corps Germanique avoit faite de ſouffrir les Empereurs privilegier leurs Etats héréditaires, & les exempter des contributions impoſées à chaque Etat pour la défenſe commune. L'Archiduc d'Autriche, Roi de Boheme & de Hongrie, Landgrave d'Alſace &c. avoit droit aux ſecours du Corps Germanique, obligé d'ailleurs à conſerver des Etats, qui faiſoient ſa barriere; tandis qu'à moins que d'intereſſer ce Prince d'une façon particuliere au bien de l'Empire, il pouvoit ſe refuſer à en partager les perils & les dépenſes. On ſe crut dans la néceſſité de le donner à l'Empire pour Chef, afin qu'il n'en fut pas un membre inutile. La dignité Imperiale devint héréditaire dans la Maiſon d'Autriche.

§. II.

LES conquêtes de Leopold & de Charles VI. ſur les Turcs ayant rendu de ce côté à l'Allemagne ſon ancienne barriere: & les Electeurs étant devenus aſſez puiſſans, ſoit par leurs acquiſitions, ſoit par leurs liaiſons avec les étrangers pour contenir le ſeul voiſin, dont l'ambition eſt redoutable à l'Empire; Le Corps Germanique ſe retrouvoit au tems, où il ne devoit avoir qu'un Conciliateur dans ſon Chef. L'abrogation de la Pragmatique alloit demembrer cette riche Succeſſion, dont l'enſemble avoit ſi longtems fauſſé la balance de l'Allemagne: la part qu'on en aſſignoit à l'Electeur de Baviere, le devoit mettre en état de ſoutenir la dignité Imperiale, ſans l'oter de proportion avec les autres Electeurs: l'Empire rentroit dans ſon ancienne liberté. Mais une neutralité, dont on ne ſçauroit deviner le but, ayant abandonné les prétendans à leurs propres forces, l'étoile de la Maiſon d'Autriche a eu le deſſus; & le petit-fils de Charles VI. ſe voit aſſuré à la Succeſſion de ſon ayeul, jointe à celle de ſon pere.

L'ETAT du Corps Germanique n'eſt plus le même, depuis que les couronnes d'Angleterre & de Pologne ſont ſur la tête de deux Electeurs: depuis que deux régnes ont donné à la Maiſon de Brandebourg le réel de la Puiſſance, dont le premier ne lui avoit

voit acquis que le nom. Ces trois Princes, que la Religion dominante dans leurs Etats mettra néceſſairement, en tems de criſe, du parti opoſé à celui de l'Empereur, ſont capables de ſoutenir la balance, s'il la vouloit renverſer. Quels que ſoient leurs differens interêts, & leurs differentes liaiſons hors de l'Empire, ils s'uniront toûjours contre un Deſpotiſme, dont ils ſeroient les premieres victimes; & c'eſt leur union qui fait la différence entre la Capitulation de l'Empereur François premier, & celle des Empereurs Autrichiens.

§. III.

L'ATTENTION des Electeurs, Princes & Etats dans cette Capitulation, a été ſur-tout d'ôter au nouvel Empereur, & à ſes Succeſſeurs, les principaux moïens, dont les Empereurs précedens ſe ſont ſervis, pour s'accrediter dans l'Empire, & dominer dans les Dietes. Elle n'a pas un de ſes trente articles, qui ne porte un coup mortel au Deſpotiſme. Le premier, interdiſant à Sa Majeſté Imperiale de priver aucun membre de l'Empire, & même proviſionnellement, de ſa ſéance & de ſon ſuffrage à la Diete, rompt le frein qui retenoit les Princes de s'expoſer au reſſentiment des Empereurs. En lui défendant d'admettre perſonne dans les Colleges ſans leur conſentement, il lui enleve l'apas le plus propre à lui attacher les Princes des anciennes Maiſons, & la recompenſe dont ſes Prédeceſſeurs avoient coûtume d'animer le zèle, & de payer les ſervices de leurs grands Officiers. Leopold avoit gagné les Ducs de Hanovre par le bonnet Electoral, & Charles VI. offroit au Landgrave de Heſſe le même prix de ſa complaiſance. Les Maiſons de Schwartzemberg, de Lobkowitz, de la Tour-Taxis, de Lichtenſtein, & pluſieurs autres, ſont entrées dans le College des Princes, ſans autres titres que leurs ſervices & la volonté des Empereurs. En ôtant au Chef de l'Empire le pouvoir d'étendre & de proroger le droit de ſéance & de ſuffrage d'une ligne éteinte ſur une autre qui lui ſurvit, il éloigne de la Cour & des armées Imperiales les Princes puinés, auxquels une auſſi brillante perſpective étoit ſeule capable de faire dévorer les hauteurs des Miniſtres, & des Generaux de l'Empereur.

LE ſecond article reduit le Chef de l'Empire à la repreſentation impuiſſante d'un Doge de Veniſe. Sa Majeſté Imperiale y renonce à l'exercice du pouvoir Legiſlatif. Elle ne pretend au pouvoir lui-même qu'autant que les Electeurs voudront l'admettre à le partager avec eux. Elle promet de ſouſcrire à ce qu'ils auront decidé: elle les authoriſe à élire, même malgré elle, un Roi des Romains; & s'interdit de le leur propoſer. Elle reconnoit dans le College Electoral le pouvoir de tenir ſes Dietes particulieres, ſans ſon aveu, & d'y deliberer ſans ſa participation ſur les affaires generales de l'Empire. Elle reduit ſa Chambre Aulique à n'être plus qu'un tribunal de Juſtice diſtributive pour ſes Etats propres. C'eſt bien décheoir des prétentions de Ferdinand II. & III. pour qui les Electeurs n'étoient que des Sujets; & de celles de Joſeph, qui attribuoit à ſon Conſeil plus que les Dietes ne s'en croïoient permis par les loix. Cet article enleve aux Em-

pereurs

pereurs juſqu'aux moïens de ſe venger, en aſſurant aux Vicaires de l'Empire, pendant la vacance, le pouvoir de decider toutes les affaires, pendantes au Conſeil Aulique ſous le régne précedent; & de pourſuivre juſqu'à déciſion, ſous le nouveau régne, celles dont ils auroient commencé l'information. Il manque encore aux Vicaires le droit de reviſion ſur celles dont le Jugement n'auroit pas ſatisfait les parties.

LE quatrieme article, raproché du ſixieme, anéantit ce que les deux premiers laiſſoient encore à l'Empereur de l'autorité Monarchique. Sa Majeſté Imperiale y renonce à faire ni guerre, ni alliance, ſans le conſentement de la Diete, ou au moins des Electeurs; en jurant que, dans ce dernier cas, Elle ne s'en tiendra point à des déclarations ſeparées des Cours Electorales. Le Chef de l'Empire conſent de perdre une influence, qu'il confirme à chaque Prince & Etat, en qui il reconnoit le droit de traiter avec l'Etranger, pour ce qui le regarde. Il ôte à ſon militaire toute inſpection ſur le militaire de l'Empire: il s'engage de n'élever ni forts, ni citadelles ſur le territoire Imperial ; de ne faire aucunes levées dans les Cercles qu'avec l'agrément des Princes & Etats ; de ne point diſtribuer les Quartiers aux troupes, de ne les point faire marcher hors de l'Empire, ſans le conſentement de la Diete. Leopold & ſes deux fils avoient toûjours expedié des ordres pour les troupes de l'Empire, comme pour les leurs propres ; & ſans en rendre d'autre raiſon que l'avis de leurs Generaux, ou du Conſeil de guerre, ils les avoient fait paſſer en Flandres, ou en Hongrie, ſelon que le bien de leur ſervice l'exigeoit. Ils avoient fait leurs recruës dans les villes Imperiales & dans les Cercles ; & mettant, pour les quartiers, leurs troupes particulieres ſur le même pié que les troupes de l'Empire, ils en chargeoient indiſtinctement les païs, où il leur convenoit qu'elles hivernaſſent. La Capitulation coupe ces abus juſqu'à la racine. L'Empereur y renonce aux étapes pour ſes troupes particulieres, & promet de ne leur faire prendre le logement, qu'après réponſe favorable à ſes Lettres requiſitoriales, & caution donnée pour le payement de toutes les fournitures. Ce rigoureux article vuide la fameuſe querelle ſuſcitée aux Electeurs dans les négociations de Weſtphalie, de Nimegue, de Riſwick, & d'Utrecht. L'Empereur obligé de ne traiter qu'avec leur agrément, leur reconnoit le droit d'Ambaſſade & de députation au Congrès, ſans dépendance quelleconque du Plénipotentiaire Imperial. Le Comte de Sinzendorf ſe fit reſſource de cette chicane à Utrecht, pour traverſer la négociation.

DANS le cinquieme article, Sa Maj. Imperiale promet de n'établir aucun impôt ſans le conſentement des Electeurs; & derogeant expreſſément aux Privileges, que s'étoient donnés les Empereurs Autrichiens, il ſoumet ſes païs héréditaires aux taxes generales de l'Empire. Dans le ſuivant, il proſcrit les Compagnies excluſives, dont la Cour de Vienne s'étoit ſouvent ſervie, pour mettre le commerce en monopole. Le neuvieme article ôte à l'Empereur le pouvoir de permettre aux villes de battre monnoïe. Pluſieurs fois les Empereurs précedens l'al'avoient vendu. Le neuvieme & le ſuivant anéantiſſent l'abus, qui a été la ſource de la Puiſſance Autrichienne. Ils interdiſent à l'Empereur toute alienation des droits Imperiaux, toute hypotheque, tout engagement des fiefs. Ils lui défendent de s'aproprier les hommages dus à l'Empire, d'atribuer à ſa Chancellerie l'expedition des inveſtitures, & de conferer les fiefs vacans, ſans le conſentement du College, ou du Banc, où ils donnent ſéance & ſuffrage. En exigeant qu'il tienne pour des abus les expectatives & les ſurvivances, on lui fait une obligation de ne mettre dans ſa Maiſon aucun fief vacant, ſans le conſentement de la Diete. Sur tous ces points les trois Ferdinands, Leopold & ſes fils, avoient commis une infinité d'exorbitances. Ferdinand I. avoit arraché le Duc de Virtemberg à l'Empire, pour en faire un vaſſal des Archiducs d'Autriche: les autres avoient diſpoſé en maitres de la confiſcation de ceux qu'ils mettoient au ban. Ferdinand II. avoit donné de ſa propre authorité le Mecklembourg à Wallenſtein, le haut Palatinat au Duc de

Baviere, ainſi que la dignité Electorale. Joſeph s'étoit emparé de la Baviere; & Charles VI. avoit retenu, malgré les plaintes des heretiers de Guaſtalle & de Mantoue, malgré les offices des Puiſſances, & les repreſentations des membres de l'Empire, les Duchés de ce nom.

LES cinq articles ſuivans decident la queſtion, juſqu'alors inutilement debatue, de la ſuperiorité des Dietes ſur l'Empereur, & de la ſupremaṫie de la Chambre Imperiale. Le Roi des Romains promet la convocation des Dietes, au moins de dix ans en dix ans. Il promet d'y faire ſes propoſitions dans la quinzaine, & de faire en ſorte que dans les deux mois il y ſoit deliberé ſur les griefs des Cercles. C'eſt renoncer à la brigue, qui rendit preſque toûjours ſes Prédeceſſeurs les maitres de l'aſſemblée. Il deſavoue les reſcrits, dont ils gênoient la liberté de la Chambre Imperiale. Il promet de ne faire aucun obſtacle à l'execution des ſentences de la Chambre, & de n'évoquer à ſon Conſeil Aulique aucune des Cauſes, dont elle aura pris connoiſſance.

DANS le XIX. & XXI. Sa Maj. Imperiale abandonne entierement aux Princes & Etats le jugement de leurs vaſſaux: elle jure de ne donner à ceux-ci aucunes lettres de protection, ni pour leurs biens, ni pour leurs perſonnes, ſous couleur de faire faire droit, & de rendre juſtice. Il ſe dépouille d'une authorité legitime, pour donner aux Princes une eſpece de Deſpotiſme.

LE vingtieme termine le grand procès, que l'aſſemblée de Weſtphalie n'oſa juger, entre les Empereurs & les Princes. Ceux-ci allarmés de la proſcription de l'Electeur Palatin, du Duc de Mecklembourg, & de leurs fauteurs, avoient inutilement demandé que l'autorité Imperiale fût reſtreinte à des formalités, qui ſauvaſſent au moins les aparences de l'opreſſion. La fermeté de Ferdinand avoit reduit la France & la Suede à laiſſer l'affaire indeciſe. Le Congrès avoit prononcé que deſormais l'Empereur ne mettroit au ban aucun Prince, que conformément aux loix de l'Empire. La Capitulation de Leopold & de Joſeph n'avoit rien de plus précis. Mais après la mort de ce dernier, les Princes & Etats, que ſes excès contre l'Electeur de Baviere, & l'Archevêque de Cologne avoient irrités, profiterent de l'abſence de Charles, pour mettre dans ſa Capitulation la néceſſité du conſentement des Electeurs pour cette terrible ſentence. Charles n'eut point occaſion d'enfreindre la loi qui lui étoit faite. Mais les Princes ne la crurent pas telle qu'il convenoit à leur ſureté; & ils ont impoſé à François I. la néceſſité du conſentement des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, avec des formalités qui rendent preſque impoſſible l'inſtruction d'un ſemblable procès.

»LORSQUE le procès ſera en état, dit le paragraphe IV. »les pieces ſeront communiquées à la Diete, en »pleine aſſemblée, & enſuite remiſes »à une députation, ou commiſſion des »trois Colleges (y compris la claſſe »des Abbés & des Comtes) dont les »membres ſeront mi-partis Catholiques & Proteſtans, & pris ſolemnellement à ſerment: afin que ſur leur »raport ſoit procedé au Jugement par »la Diete aſſemblée.

SA Majeſté Imperiale promet de de ne ſe rien aproprier des biens du proſcrit, & de ne point étendre aux enfans ou *Agnats* la punition du coupable. Le ban par contumace eſt déclaré abſolument illicite.

DANS les articles ſuivans l'Empereur s'engage à ne point donner à des Etrangers les grandes charges de ſa Cour: à préferer les Nobles aux Comtes à brevet; à ne mettre en commiſſion aucune affaire pendante à la Chambre Aulique; à ne point évoquer à ſa Chancellerie les diſcuſſions qui le regarderont en ſa qualité d'Empereur. Enfin il promet ſes offices pour l'execution d'une Capitulation perpetuelle.

TEL eſt le frein que le Corps Germanique a mis à l'ambition de ſon Chef. Il ſubſiſtera auſſi long-tems que le danger de le rompre.

CHAPITRE XIII. & dernier.

Paix d'Aix-la-Chapelle en 1748.

L'EMPEREUR Charles VI. fut ſurpris de la mort, lors qu'ayant entamé de nouvelles négociations, ſur un nouveau plan, avec les Cours de Londres & de St. Petersbourg, il alloit mettre l'Europe entiere aux mains pour l'interêt de ſon gendre. Il ſe repentoit de n'avoir pas deſigné dans ſa Pragmatique ſon ſucceſſeur à l'Empire, comme il y avoit nommé ſon heritier; & ne trouvant pas dans la Cour de Verſailles la complaiſance qu'il avoit compté s'y menager par ſes égards pour le Cardinal de Fleuri, il intriguoit chez ſes anciens Alliés, pour ſe mettre en état de forcer ſon ſuffrage, ou d'en braver le refus. Dejà il s'étoit expliqué ſur la neutralité que Sa Majeſté Très-Chrétienne lui avoit fait propoſer par raport aux differends de l'Eſpagne avec l'Angleterre;

re; & la Cour de Londres n'ayant pas accordé au Roi des deux Siciles celle où il demandoit qu'on le laiſſat: il y avoit aparence que la querelle des deux Puiſſances, deja venue en une guerre ouverte, ſeroit bien-tôt une querelle generale. On ne déclaroit point entr'elles d'autre interêt que celui du Commerce. L'Eſpagne tâchoit de dégouter les Anglois du Contrat de l'*Aſſiento*, en les tenant à la rigueur dans ſes réglemens; & dans l'eſpérance de les porter à quelque hoſtilité d'éclat, dont on prendroit occaſion d'annuller le Traité, la Cour de Madrid apuïoit les vexations que ſes Garde-côtes lui donnoient pour de juſtes précautions contre la contrebande. L'Angleterre ſembloit n'apréhender que pour ſon commerce de l'Amerique, & ne demander raiſon aux Eſpagnols que des torts faits à ſes Négocians. Mais l'eſprit de conquête animoit l'une & l'autre Cour. Celle de Madrid ſe promettoit d'une rupture le recouvrement de Minorque & de Gibraltar; & celle de Londres ne conſideroit point la ſuperiorité de la Marine Angloiſe, ſans concevoir l'eſperance d'enlever aux Eſpagnols quelqu'un de leurs établiſſemens dans le nouveau monde.

APRÉS la mort de Charles VI. le dernier mâle de la Maiſon d'Autriche Habsbourg, de plus grands interêts occuperent les Cours. La plûpart étonnées d'un évenement, ſur la ſupoſition duquel leurs Miniſtres n'avoient projetté qu'en l'enviſageant dans le lointain, montrerent un embarras & des incertitudes, qui preſagerent leurs fautes. Celles de Vienne, de Londres, & de Berlin furent les ſeules qui s'énoncerent de façon à convaincre qu'elles avoient pris leur parti : la premiere, en produiſant hautement ſes prétentions, la ſeconde, en declarant qu'elle perſiſtoit dans ſa garantie de la Pragmatique ; & la troiſieme, en accompagnant de l'entrée de ſon armée en Sileſie l'expoſition de ſes droits ſur pluſieurs Principautés de cette belle province. Charles VI. étoit mort le 20. d'Octobre ; & le 11. de Decembre une armée Pruſſienne répandoit ſes manifeſtes dans les Païs que le Roi de Pruſſe reclamoit.

CETTE conduite, ſi propre à terminer les differends avec autant de celerité que d'avantage, ne fut point imitée par les Puiſſances intereſſées à l'abrogation de la Pragmatique. Le Cardinal de Fleuri en étoit encore à déliberer : il paroiſſoit auſſi indécis que ſi jamais il n'avoit penſé à l'Empereur Charles VI. Tandis qu'il faiſoit faire à la Reine de Hongrie des proteſtations vagues de la fidelité du Roi ſon maitre à la garantie de la Pragmatique, il faiſoit negocier dans les Cours d'Allemagne un partage de la Succeſſion Autrichienne. On auroit dit que ſans connoitre ni alliés ni ennemis de la France il n'avoit que d'alors l'idée d'une partie pour ou contre la fille de Charles VI. Cette irréſolution arrêta toutes les Cours, dont les oppoſitions à la Pragmatique avoient beſoin de l'apui de Sa Maj. T. C. Celles de Madrid & de Munich s'en tinrent à publier divers écrits, où les Juriſtes avoient deploïé toute leur ſubtilité ; comme ſi cette cauſe eût été de celles, dont le jugement eſt abandonné au Public. La Cour de Saxe, que la ſituation de ſes Etats, & ſa concurrence avec celle de Munich obligèoient à une grande de circonſpection, reduiſit ſes differends avec la fille de Charles VI. à ſa prétention ſur le ſuffrage Electoral de Boheme; & reconnoiſſant cette Princeſſe dans toutes les qualités, qu'elle prit après la mort de l'Empereur ſon pere, elle ſigna au mois de Mai 1741. une convention avec la Ruſſie, pour le maintien de la Pragmatique. L'Empire, partagé en autant de factions que de membres, attendoit que la France ſe fut decidée ſur ſon Chef. L'inquietude des deux derniers Colleges, qui ſe dedommagent par une bruïante diſcuſſion des affaires du dedans de ne pas entrer directement dans celles du dehors, ne portoit que ſur les voïages & les conferences du plénipotentiaire François dans les Cours Electorales. Indiférens ſur la perſonne de leur Empereur, ils ne montroient point d'autre paſſion que l'impatience de le connoitre. Les Princes des anciennes Maiſons s'aſſemblerent par Deputés à Offembach; & leur aſſemblée, qu'ils appellerent Congrès, fut auſſi infructueuſe que les autres de ce ſiecle connues ſous ce nom.

LA Cour de Turin n'étoit point de

celles à qui il fût avantageux de prendre promptement un parti. Certaine de faire ſes conditions avec l'un ou l'autre, c'étoit pour elle le chef-d'œuvre de la prudence de ne point ſe laiſſer pénetrer. Le Miniſtère Eſpagnol connut aſſez peu l'nterêt des Infans, pour marchander l'alliance du Roi de Sardaigne, & pour diſputer avec ce Monarque ſur la part qu'il prétendoit aux conquêtes, qu'on ne pouvoit faire ſans ſon ſecours. Le Cardinal de Fleuri groſſit encore cette faute capitale, en refuſant aux troupes Eſpagnoles le paſſage, que la neutralité la plus exacte permettoit de leur accorder; & le Conſeil d'Eſpagne, timide, ou circonſpect à contre-tems avec un Allié, qui n'attendoit, pour ſe déclarer, que d'avoir reſſerré ſes liaiſons, fit attendre à ſes troupes ſur la frontiere de France une réponſe qu'il lui convenoit de ſupoſer favorable, & dont les Generaux Eſpagnols pouvoient par des marches forcées prévenir impunément la venuë. Deux mois après le refus du paſſage, les Cours de Verſailles & de Madrid firent avec celles de Munich & de

Naples l'alliance contradictoire à la garantie de la Pragmatique.

§. I.

ON ne donnoit ni à Londres, ni à Berlin, dans ces contrarietés, que produit une politique timide. Le Roi d'Angleterre, qui pouvoit meſurer ſon activité ſur celle de ſon Alliée, dans une cauſe, où il n'entroit qu'à titre de protection, montroit à l'héritiére de Charles VI. ſes ſubſides & ſes troupes; & par des aſſurances réelles d'une affection à toute épreuve, l'excitoit à ſe délivrer d'un de ſes adverſaires, pour mieux chercher, aux dépens des autres, le dédommagement des ceſſions qu'elle ne pouvoit éviter de faire à celui-là. En qualité d'Electeur de Hannovre, il oppoſoit ſon crédit dans les trois Colleges aux ſollicitations de la France dans les Cours d'Allemagne. Comme Roi d'Angleterre il opoſoit la bonne volonté de ſon Parlement, & l'ardeur de la Nation aux offres & aux promeſſes du Maréchal de Beliſle. C'étoit un Allié plein de zèle & de fermeté, qui ſentoit la grandeur du péril, & vouloit perſuader aux autres, après s'en être convaincu lui-même, que l'unique voïe pour en ſortir, étoit de paroitre ne le point redouter.

Le Roi de Pruſſe, joignant la manœuvre du Cabinet aux operations de ſon armée, ſoutenoit de la plus adroite politique ſon exécution militaire. Il avoit dit dans ſon manifeſte, qu'étant diſpoſé à renvoïer la diſcuſſion de ſes prétentions à un tems où la Cour de Vienne auroit moins de prévention & d'embarras, il ne s'emparoit de la Sileſie, qu'afin de la mettre à couvert de l'invaſion des Cohéritiers; & donnant ce procedé pour un bon office, qu'il rendoit à la Reine, il avoit fait accrediter le ſoupçon de ſon intelligence ſecrette avec cette Princeſſe. Pour éloigner le déſaveu qui étoit inévitable, il avoit fait propoſer au Miniſtère Autrichien l'accommodement le plus capable de le ſéduire, ſi le reſſentiment n'eût pas fait perdre de vuë à la Reine ſes véritables interêts. Le tems que cette ébauche de négociation avoit pris, le Roi l'avoit emploïé à ſe rendre maitre des païs qu'il reclamoit. Fidéle aux principes des régnes précedens, le Miniſtère Autrichien ſe roidit contre tous les temperamens : il parut ne pas connoître le prix des circonſtances. Le Roi offroit de garantir la Pragmatique, quant aux Etats ſitués dans l'Allemagne: d'entrer dans la plus étroite alliance avec la Reine Archiducheſſe & ſes Alliés: d'emploïer tout ſon crédit pour faire tomber, & pour affermir la Couronne Imperiale ſur la tête du Grand Duc. Enfin ce Monarque offroit un ſubſide gratuit de deux millions de florins comptant, ſi on lui faiſoit ceſſion entiere de la Sileſie.

LA Cour de Vienne aſſaiſonna de l'ironie la plus piquante la réponſe qu'elle fit à ces propoſitions. L'Electeur de Baviere s'étant déclaré ſur les entrefaites, le Roi de Pruſſe, trop grand pour ſe laiſſer dominer par de petits reſſentimens, ſe relâcha de ſes demandes, qu'il reduiſit à la ceſſion de la baſſe Sileſie. Après avoir renouvellé ſon alliance avec la Ruſſie, dans le tems que la Cour de Vienne faiſoit ſes efforts pour lui mettre cette Puiſſance à dos, il pouſſa la moderation juſqu'à ne demander les Principautés qu'il reclamoit, que ſous la reſerve de leur vaſſellage. Embraſſant d'un coup d'œil les poſſibles, qui reſultoient d'une armée Françoiſe auxiliaire au cœur de l'Empire, il paroiſſoit ſouhaiter d'avoir plûtôt à la combattre, qu'à ſe joindre à elle. Mais ſa modération fut priſe pour un ſentiment de crainte; & le Conſeil de la Reine rejetta avec hauteur toutes ſes propoſitions. La Cour de Vienne fondoit ſon inflexibilité ſur des eſperances bien frêles. Elle ſe faiſoit reſſource de la naiſſance d'un Archiduc, dont elle faiſoit obſerver la conception du vivant de l'Empereur ſon Ayeul, comme ſi les mâles nés d'une Princeſſe héritiere pouvoient ceſſer d'être de la ligne feminine. Elle attendoit beaucoup d'une lettre du Grand Duc au Cardinal: comme ſi ce Prince eût été en droit d'exiger de la reconnoiſſance pour ſon acceſſion au Traité de 1738. comme ſi le ſacrifice, qu'il avoit fait de la Lorraine, n'avoit pas été bien recompenſé par le don de la Toſcane. Elle comptoit encore ſur les forces de la Hongrie, peut-être même me ſur le ſecours du Turc, chez qu elle avoit fait agiter pour la premiere fois l'interêt de la Porte à l'équilibre de l'Europe.

§. II.

TELLES étoient les idées du Miniſtère Autrichien, lorſque l'Electeur d Baviere, plus allarmé du caractère & du genie du Cardinal Premier Miniſtre, qu'il n'étoit fortifié par ſon Traité avec le Roi de France, fit propoſer un accommodement à la fille de Charles VI. Il demandoit pour l'amortiſſement de toutes ſes prétentions, la ceſſion du Tirol, & de toute l'Autriche antérieure, avec les petits païs Autrichiens, enclavés dans la Souabe. Il demandoit que la Reine s'engageat à faire reconnoitre dans l'Empire le double Vicariat du Rhin. Il vouloit qu'au cas que le jeune Archiduc, auquel il promettoit ſon ſuffrage, fût élu Empereur, la Reine renonçat à la Régence Imperiale en faveur des trois Vicaires, à qui elle devroit demeurer juſqu'à la Majorité. De ces trois articles, la Cour de Vienne n'en admit

que

ue la moitié d'un, qu'elle auroit même rejettée, ſi elle avoit préſumé que ette flexibilité eût pu lier la négociaion: car elle comptoit que le Roi de Pruſſe reviendroit à ſes dernieres propoſitions, dès qu'elle voudroit l'y rapeller; & le Bavarois devoit être alors un ennemi peu redoutable. Mais les circonſtances avoient entierement changé pour ce Monarque, depuis que la France s'étoit decidée en faveur de l'Electeur de Baviere pour la Couronne Imperiale. Cinquante mille François auxiliaires des Oppoſans à la Pragmatique avoient fait prendre parti à l'Electeur Palatin; & tandis que le Roi de Naples, joint aux Eſpagnols, faiſoit valoir les droits des Infans ſes freres ſur les Etats d'Italie, le Roi Electeur de Saxe ſe mettoit au nombre des prétendans au partage de ceux d'Allemagne.

La Cour de Dreſde avoit de plus que les autres Cohéritiers la convention du 12. de Septembre 1703. ſous l'Empereur Leopold, entre le Roi des Romains Joſeph, & l'Archiduc Charles, proclamé Roi d'Eſpagne à Vienne, laquelle ſtipuloit que Charles, mourant

rant ſans enfans mâles, les filles de Joſeph, au défaut de leurs freres, devoient recueillir ſa ſucceſſion. C'étoit une récompenſe que le puiné donnoit de ce qu'alloit dérober à la legitime de ſon ainé la néceſſité de ſoutenir ſes prétentions ſur la Monarchie d'Eſpagne. Cette convention, jurée ſolemnellement par l'auteur de la Pragmatique lui-même, formoit un grand titre pour le mari de l'Archiducheſſe Joſephine ainée; & le Roi Electeur, en le produiſant, motivoit ſa priſe d'armes de la raiſon la plus capable de ſoutenir la réputation de juſtice & de modération que la Maiſon de Saxe s'eſt faite dans l'Empire.

»Si la Pragmatique avoit pu ſubſiſter, diſoit ce Monarque, j'aurois tenu fidélement la garantie, que j'en ai promiſe. Mais puiſque la ſucceſſion de l'Empereur Charles VI. doit être déchirée, je n'en puis, ni n'en dois laiſſer aller les pieces à des Prétendans, qui y ont moins de droit que les Princes mes fils.» Cette déclaration fut ſuivie de l'entrée des troupes Saxonnes dans le Roïaume de Boheme, où elles furent bien-tôt jointes par les François, & les Bavarois.

Le Cardinal de Fleuri n'avoit point encore perdu l'idée de la neutralité, que ſa timide circonſpection lui faiſoit regarder comme le meilleur parti. Pour en ſauver les apparences, il prétexta l'entrée des armées Françoiſes dans l'Empire de la contrainte, où les troupes Hannovriennes pouvoient tenir les Electeurs; & en même tems qu'il déclaroit que le Roi ſon maitre s'engageoit à apuïer l'Electeur de Baviere dans la pourſuite des droits de ſa Maiſon, il renouvelloit à Vienne les aſſurances de l'éloignement conſtant de Sa M. T. C. pour tout ce qui pouvoit lezer la garantie jurée de la Pragmatique. Le Conſeil de la Reine ne s'en laiſſa point impoſer par ces proteſtations contradictoires. Il vit un ennemi dans le Roi de France, ſous le nom d'Auxiliaire de l'Electeur de Baviere; & il redoubla d'inſtances auprès du Roi de Pruſſe, pour qu'il délivrat la Reine de la diverſion qu'il faiſoit à ſes forces. De leur côté, les Alliés de l'Electeur de Baviere, qui avoient paru ſouhaiter que l'Election d'un Empereur fût differée, dans le tems que le Plénipotentiaire François intriguoit dans les Cours Electorales, la preſſerent, dès qu'ils virent la Reine Archiducheſſe rechercher le Roi de Pruſſe d'accommodement. Le Traité particulier de ce Prince leur auroit fait perdre le ſuffrage de Brandebourg; & l'unanimité étoit néceſſaire, pour empêcher que la voix de Boheme ne fît une nullité dans l'Election. Ils préparerent le Corps Germanique ſur leur Candidat par des papiers publics, où il étoit mis en fait que la principale qualité d'un Prétendant à la Couronne Imperiale étoit de n'avoir point d'Etats hors de l'Allemagne. Ils intimiderent les Electeurs de Trêves & de Mayence par le voiſinage de leurs troupes: ils obligérent par la montre d'une armée Françoiſe en Weſtphalie, l'Electeur de Hannovre à promettre en cette qualité une entiére neutralité entre la Reine Archiducheſſe & les Alliés de la France dans l'Empire. Enfin l'Electeur de Baviere fut élu Empereur, ſans autre oppoſition que celle de la Reine, dont les objections ſur le ſuffrage de Boheme furent éludées par le College Electoral, qui voulut que pour cette fois cet Electorat fût muet.

§. III.

§. III.

LA dignité Imperiale, qui avoit été pour les Princes Autrichiens l'inſtrument le plus puiſſant de leur ambition & de leur grandeur, ne valut qu'un titre de plus, avec une augmentation de dépenſes domeſtiques, à l'Electeur de Baviere. Le bonheur de ceux-là avoit été le fruit de leur habileté à intereſſer le Corps Germanique dans leurs querelles particulieres; & la fauſſe politique du Miniſtère de France avoit rendu preſque impoſſible pour celui-ci le ſuccès des mêmes efforts. Les longueurs de la négociation entre les Cours de Verſailles & de Munich firent naitre de la défiance. On s'imagina que la France mettoit ſon ſecours à des conditions, que l'Electeur diſputoit; & l'Empire étant remué par les allarmes qu'on lui inſpiroit ſur l'ambition Françoiſe, on y crut que la négociation ne s'étoit terminée, que par l'acceſſion du futur Empereur à des articles ruineux pour le Corps Germanique. De là cette étonnante manœuvre des armées combinées de France & de Baviere, qui ne ſe replierent, dit-on, ſur la Boheme, tandis qu'il leur étoit ſi facile de s'emparer des deux Autriches, que parce qu'un puiſſant Allié, craignant pour la liberté Germanique, ſi les François étoient dans Vienne, ne conſentoit au ſiege de cette capitale, qu'à condition qu'on le lui laiſſeroit faire avec ſes ſeules troupes. De là encore cette froideur des Dietes pour le Chef de l'Empire, dans un tems où les malheurs de ce Prince étoient à un excès qui compromettoit la gloire du Corps Germanique. Il manquoit d'ailleurs à la Cour de Munich cette vigueur & cette fermeté, qui caractériſerent toûjours celle de Vienne. Dans des circonſtances où les Ferdinands, Leopold & ſes fils auroient rendu leur autorité victorieuſe par leur hauteur à la faire valoir, Charles VII. perdit ce qui lui en reſtoit encore, pour avoir trop craint de l'expoſer. Un des Generaux de la Reine ayant pénetré dans la Baviere, cette Princeſſe ſe vit tout à coup maitreſſe des Etats du rival, qui lui diſputoit ceux de l'Empereur ſon pere; & le Corps Germanimanique parut inſenſible à l'infortune de ſon Chef. Abandonné de la moitié de ſes Alliés, chaſſé de ſes païs héréditaires, pourſuivi dans ceux de l'Empire, reduit pour ſa propre ſubſiſtance aux plus chagrinantes reſſources auxquelles un Souverain puiſſe recourir, le malheureux Empereur n'obtint des Dietes que de ſteriles délibérations, & l'offre infructueuſe d'une médiation ſans crédit.

§. IV.

La Cour de Vienne n'ayant pu parer l'élection de Charles VII. n'en fut que plus animée à maintenir contre lui la Pragmatique; & ſon attention auſſi grande aux affaires du dedans, qu'à celles du dehors, l'eut bien-tôt miſe en état de faire paſſer pour un effort de courage, dicté par la prudence, l'opiniatreté dont on l'avoit accuſée. Les Hongrois, paſſionnés pour une Reine, qui leur diſoit qu'elle n'avoit de reſſources & d'eſpérances que dans leur affection, lui ayant accordé la convocation de la * *Poſpolite*; & l'apas de

l'a-

---

* Le Ban & l'arriere-Ban general.

l'afranchiſſement ayant mis les armes à la main à tous les païſans de Boheme. les païs héreditaires fournirent plus de ſoldats, que leur défenſe n'en neigeoit. Les Etats d'Italie, encore dans leur entier, par l'obſtacle que le Cardinal de Fleuri, en inſiſtant ſur la garantie du Grand Duché, avoit fait aux operations de l'armée Eſpagnole & Napolitaine, eurent dans le Roi de Sardaigne un nouveau défenſeur, bien capable de les conſerver.

La Cour de Madrid s'étoit refuſée à l'unique moïen de gagner ce Monarque, qu'elle devoit ſupoſer peu porté à recevoir un ſecond Infant en Italie, ſi, par de grands avantages préſens, elle ne l'aveugloit ſur les dangers futurs d'un pareil voiſinage. Dans l'eſperance qu'il apréhenderoit de ſe mettre entre les armées Eſpagnoles & Françoiſes, elle n'avoit pris aucunes meſures contre lui; & les troupes d'Eſpagne & de Naples devinrent immobiles à la déclaration que la Cour de Turin publia de ſes prétentions ſur le Milanès, où elle fit entrer un corps d'armée. Le Miniſtère Autrichien profita habilement de ce moment. Il trouvoit un Prince outré du peu de cas que la Maiſon de Bourbon ſembloit faire de ſa puiſſance, & déterminé à ne pas être ſimple ſpectateur d'une guerre qui s'allumoit à ſa vue; & il lui falut peu de ſoin pour l'amener au parti de la Reine. Le tems ne permettant point un traité regulier, les Miniſtres de la Reine préſenterent au Monarque irrité une convention capable d'en tenir lieu ; & ils obtinrent de lui, le 1. de Fevrier 1742. que, remettant à un tems plus tranquille la diſcuſſion des droits reſpectifs, il s'uniroit à la Reine pour empêcher toute autre Puiſſance de s'emparer du Milanès. Les Cours de Madrid & de Naples opoſerent à cette convention un traité avec le Duc de Modene. Mais la promeſſe qu'elles lui faiſoient du Duché de Ferrare allarma les Venitiens, & indiſpoſa la Cour de Rome : de ſorte que ce nouvel ennemi de plus pour la Reine lui valut deux puiſſans alliés ſecrets.

§. V.

LES deux Rois Electeurs de Saxe

& de Brandebourg, en défiance l'un de l'autre, & plus encore de l'Empereur & de ſon Allié, n'avoient plus que l'aparence de leurs liaiſons. Le ſecond avoit des avis poſitifs du retour du Cardinal de Fleuri à ſon caractère pacifique; & le premier, qui avoit lieu de craindre que le Roi de Pruſſe, ou le nouvel Empereur, & peut-être tous les deux enſemble, faiſant leur paix particuliere, ne le laiſſaſſent ſoutenir ſeul le reſſentiment de la Reine, rentroit dans ſes engagemens relatifs à la Pragmatique, à meſure que les ſuccès des armes Autrichiennes diminuoient la certitude du démembrement de la ſucceſſion. Ces diſpoſitions habilement menagées par le Lord Hindfort, Ambaſſadeur d'Angleterre auprès du Roi de Pruſſe, produiſirent un traité, dont les préliminaires furent ſignés à Breſlau, le 11. de Juin 1742. leur publication, le 21. à la tête de l'armée Pruſſienne, ne permit point que la concluſion du définitif trainat; & en effet il fut conclu le 28. de Juillet à Berlin. Ses treize articles, les mêmes que les préliminaires, ſe réduiſent à la ceſſion de la Sileſie, avec le Comte de Glatz, en Boheme, moyennant laquelle Sa Maj. Pruſſienne s'obligeoit à une exacte neutralité par raport aux differends de la Reine avec l'Electeur de Baviere, & au payement des dettes hypothequées ſur la Sileſie. L'Electeur de Saxe étoit compris dans ce traité, ſous condition que dans le terme de ſeize jours il retireroit ſes troupes du ſervice des Alliés. Un article ſecret, qui lui faiſoit quelques ceſſions en Boheme, n'ayant pas eu lieu, on n'a gueres ſur ſa teneur que des conjectures. Le Roi d'Angleterre, médiateur & garant, s'engageoit à ne rien négliger pour obtenir la garantie de l'Empire, & celle de la Ruſſie. Auparavant cet accommodement le Miniſtère Autrichien avoit tenté le Roi de Pruſſe par l'offre d'une ceſſion de quelque province des Païs-Bas. Mais ce Prince de l'ambition la plus éclairée ne prit pas le change; & il préfera une acquiſition, qui s'uniſſant à la maſſe de ſes Etats lui donnoit un accroiſſement réel de puiſſance, à celle qui ne lui auroit apporté qu'une plus grande, mais plus couteuſe influence ſur les affaires génerales.

§. VI.

LA paix de Breſlau étoit le coup le plus funeſte pour l'Empereur & ſes Alliés. Le Cardinal de Fleuri gagna ſur ſoi de n'en paroitre point étonné, quoiqu'il ne s'y attendit pas. *Le Roi de Pruſſe m'a gagné de viteſſe*, lui entendit-on dire, à la lecture de la dépêche, qui lui en donnoit la nouvelle. Mais ce trait de ſtoïciſme ne fut point ſoutenu; & on peut croire ſans témerité que, l'âge ayant refroidi le cœur & l'eſprit de ce fameux Miniſtre, ſa tranquillité d'ame fut moins un trait de courage, qu'un défaut de ſenſibilité. Le même Miniſtre, qui avoit cru ſa gloire intereſſée à démentir les bruits de ſes tentatives pour la paix auprès de la Cour de Vienne, changea tout à coup de langage, & voulut qu'on crut dans toute l'Europe qu'il n'avoit négligé aucune occaſion d'en faire les ouvertures. Le Miniſtre le plus jaloux qui fut jamais de primer, s'efforça de perſuader qu'il n'avoit point de part à la guerre que faiſoit le Roi ſon maitre. Dans l'idée que la Reine ſeroit moins éloignée d'un accommodement, ſi elle lui croïoit du panchant à la paix, il proteſta de ſa conſtante opoſition aux réſolutions que le Miniſtère François avoit priſes... *Votre Excellence*, diſoit-il au Comte de Königſeck, dans ſa lettre du 11. de Juillet 1742. *eſt trop inſtruite de tout ce qui ſe paſſe, pour ne pas deviner aiſément celui qui mit tout en œuvre, pour déterminer le Roi à entrer dans une ligue ſi contraire à mon goût & à mes principes.* On le voit dans cette lettre, prier, conjurer, le Miniſtère Autrichien d'uſer avec modération de ſes avantages. Il implore la Religion, l'humanité, la grandeur d'ame de la fille de Charles VI... Les Miniſtres François à St. Gertruidemberg ne donnerent point un pareil triomphe aux ennemis de la France: s'énonçant avec dignité ſur de bien plus grandes pertes, ils laiſſoient encore douter ſi leurs inſtances pour la paix étoient des prieres, ou des menaces. Mais ils agiſſoient d'après les inſtructions du Roi leur maitre; & le Cardinal ne fut guidé en cette occaſion que par ſes craintes, & ſe refuſa peu après à lui-même ſon propre aveu.

LE Miniſtère Autrichien fut merveilleuſement animé par le découragement du Cardinal. La Reine rapella avec complaiſance à l'Europe les démarches qu'elle avoit faites pour obtenir de Son Eminence qu'elle entretint le Roi ſon maitre dans des diſpoſitions favorables à la Pragmatique: elle cita les réponſes dures que le Cardinal lui avoit faites; & par un parallele touchant de l'un & l'autre état de ſa fortune, elle juſtifia, aux yeux mêmes des partiſans de l'Electeur de Baviere, l'inflexibilité dont elle faiſoit gloire. Pour préliminaire de l'accommodement, auquel on l'invitoit, elle demanda que le Grand Duc ſon époux fût couronné Roi des Romains: elle reclama en ſon nom la Lorraine, dont elle prétendoit que la ceſſion, faite à la France, avoit été le prix de la garantie de la Pragmatique: elle parla de ſes fraix de guerre, & elle en voulut le dédommagement. Elle ne pouvoit mettre à de trop hautes conditions une paix, qu'elle étoit reſolue de ne pas faire.

L'INFORTUNÉ Charles VII. voïant dejà ruinée ſans avoir combattu la troiſieme armée que la France lui donnoit,

noit, ceſſoit d'eſperer le rétabliſſement de ſes affaires d'un Miniſtre, qui, ſemblant ignorer l'efficace d'un effort extraordinaire, s'opiniatroit à ne point ſortir de la fauſſe œconomie, qui lui faiſoit conſumer en détail les forces & les richeſſes du Roi ſon maitre. Le Roi des deux Siciles, expoſé aux inſultes des Eſcadres Angloiſes, ſe repentoit d'avoir compté ſur la protection de la marine des deux Couronnes. Sommé par un Amiral Anglois de quitter ſon Palais, ſa Capitale & ſon Roïaume, comme un citoïen obſcur le peut être par un Huiſſier de vuider ſa maiſon, il profita avec reconnoiſſance des offices du Roi Electeur, ſon beau-pere, qui lui avoient obtenu la neutralité qu'on lui avoit refuſée en 1740. Le 20. d'Août 1742. il expedia l'ordre à ſon General de ſe ſéparer de l'armée Eſpagnole; & il abandonna la cauſe des Oppoſans à la Pragmatique. L'Electeur Palatin, ſe faiſant bouclier de la convention du Corps Germanique avec les Puiſſances belligerantes, en revenoit à l'indiférence permiſe aux membres de l'Empire. Le Stathouder de Heſſe, que la promeſſe de la dignité Electorale tenoit aux aguets de l'occaſion de ſe déclarer pour le nouvel Empereur, s'efforça de détruire, par ſes liaiſons avec le Roi d'Angleterre, le ſoupçon d'un projet, auquel il renonçoit. Ce dernier, protecteur conſtant de la Pragmatique, & ſon principal ſoutien, apuïoit de l'argent de l'Angleterre ſes inſtances auprès des Cercles, pour les unir dans le deſſein qu'il avoit formé de rechaſſer les François hors de l'Empire. Charles VII. mal ſecouru du ſeul Allié qui lui reſtat, reduit aux expediens pour l'entretien de ſa maiſon, & en doute même de la ſureté de ſa perſonne ſur les terres de l'Empire, où il s'étoit retiré, refuſa de croire que ſa fortune put changer avec le Miniſtère de France. Perſuadé que les fautes du Cardinal étoient trop grandes, pour que ſa mort en arrêtat les ſuites & les influences, il rejetta les nouvelles eſperances, que la Cour de Verſailles lui préſentoit; & prêt à ſacrifier toutes ſes prétentions au recouvrement de ſes Etats, il ne mit que cette condition à la paix, qu'il fit demander à ſon ennemie par le Roi d'Angleterre.

§. VII.

La Cour de Vienne ne ſoutint point ſa bonne fortune avec la même ſuperiorité que la mauvaiſe. Sans modération dans celle-là, elle ſe livra à la chimerique eſperance d'atterrer un ennemi, dont elle devoit ſe trouver trop heureuſe de n'avoir pas été accablée : elle oſa ſe promettre de conquerir ſur la France. Ingrate, auſſi-tôt qu'elle fut hors de péril, elle méconnut ſes engagemens avec l'Allié qui l'avoit aidée à ſe relever; & le Roi de Sardaigne l'entendit faire revivre pour lui la maxime que l'Empereur Joſeph avoit citée au Duc Victor. Les Miniſtres de la Reine regarderent la promeſſe, qu'ils avoient faite à ce Monarque, de pluſieurs morceaux de la Lombardie, comme un vœu indiſcret, inſpiré par la crainte, ou comme une parole extorquée par la neceſſité. Devenu peu néceſſaire depuis la neutralité du Roi des Deux Siciles, le Conſervateur de la Lombardie étoit un créancier importun, qu'on auroit vu peut-être avec plaiſir ſe changer en ennemi, pour avoir un prétexte de ne pas le payer. Il falut que le Roi d'Angleterre interpoſat ſes offices pour l'exécution de la convention de Fevrier 1742.

LA Cour de Londres, qui jugeoit plus ſainement que celle de Vienne des ſuites de la mort du Cardinal de Fleuri, étoit bien loin de croire que la querelle de la Pragmatique fut vuidée par le deſiſtement de l'Empereur. Elle s'attendoit à voir le Roi de France rallumer une guerre, qui ne s'étoit aſſoupie, que parce qu'un Miniſtre, qu'il étoit de ſa gloire de déſavoüer, n'avoit pas ſçu la nourrir; & elle ſaiſiſſoit tous les inconvéniens du mécontentement du Roi de Sardaigne. Ce fut d'après ces ſpéculations, qu'en même tems qu'elle faiſoit rompre la négociation de Hanau, qui devoit remetre l'Empereur en poſſeſſion de ſes Etats, elle preſſa le traité, qui aſſurant au Roi de Sardaigne la recompenſe de ſes ſecours, le devoit affermir dans l'alliance de la Reine. Les articles, au nombre de dix-huit, furent ſignés à Worms, le 13. de Septembre 1743. Ils étoient précedés d'une nouvelle convention, qui confirmoit le renvoi des droits reſpectifs ſur tout le Milanès à un tems tranquille. Le Roi étoit déclaré Generaliſſime, & la nature ainſi que la force du contingent de chacun pour la défenſe des Etats d'Italie étoit ſoigneuſement expliquée. L'Angleterre donnoit un ſubſide annuel de 200000. liv. ſterl. & la Reine cedoit à perpetuïté, pour être unis aux autres Etats de la Maiſon de Savoie, le Vigevanaſque, le Marquiſat d'Anghera, la meilleure partie du Duché de Plaiſance, le Paveſan, & le Marquiſat de Final que l'Empereur ſon pere avoit vendu aux Genois. Le Roi d'Angleterre n'y ſtipuloit pour la nation Angloiſe que la liberté du commerce, en faveur duquel Final devoit être un Port-franc.

§. VIII.

La mort du Cardinal de Fleuri fit une revolution en France. Le Roi, que la reconnoiſſance & l'amitié avoient rendu indulgent pour un Miniſtre, dont les foibleſſes & les fautes ne venoient ni de manque de zèle, ni de mauvaiſe volonté, ſe montra tel que le demandoit ſa gloire, auſſi-tôt que la bonté de ſon cœur ne captiva plus ſes lumieres. Ayant pris en main les rênes du gouvernement, il ranima dans ſon Conſeil cette vigueur & cette fierté du régne précedent, que la timide prudence du vieillard, qui y préſidoit auparavant, ſembloit avoir éteintes. L'émulation ſe remit entre les Miniſtres & dans les bureaux.

reaux. Ceux-là comptables déſormais de leur travail au Roi lui-même, redoublerent d'attention & de vigilance ſur le ſubalterne; & celui-ci ſe flatant de pouvoir percer juſqu'au Souverain, s'efforça de mériter d'en être recompenſé. Le Militaire, qui voit toûjours avec peine ſa fortune dépendre d'un homme dont la profeſſion lui rend le diſcernement douteux, s'aplaudit d'avoir dorênavant de meilleurs Juges de ſes ſervices. Ce fut pour ainſi dire un nouveau régne pour tous les ordres du Roïaume; & les ennemis ne tarderent pas à ſentir que l'Etat étoit animé par un plus puiſſant genie. Les Ambaſſadeurs François reprirent le ton d'arbitres, & parlerent avec dignité des ſuites du refus de leurs bons offices. On entendit partir de Verſailles des offres & des menaces, des déclarations dignes de la premiere Puiſſance de l'Europe.

APRÉS avoir tenté inutilement de relever les eſperances de l'Empereur, & de rappeller les anciens Alliés à leurs premieres vües, le Roi refuſa d'entrer dans leurs négociations autrement que comme conciliateur. Il dégagea l'infortuné Charles VII. des liaiſons, que ce Prince jugeoit être un obſtacle à ſon accommodement avec la Reine de Hongrie; & ſignifiant à tous ceux qui penſoient comme l'Empereur, qu'il les tenoit quittes de leurs égards pour l'interêt de la France, il leur permit de le laiſſer pourvoir ſeul à ce qui regardoit ſon Royaume. Après cette déclaration, les troupes Françoiſes furent rapellées d'Allemagne. Un traité particulier d'alliance avec l'Eſpagne & les deux Siciles pour l'établiſſement de l'Infant Dom Philippe en Italie, fut oppoſé au traité de Worms. Le Pape & les Venitiens furent raſſurés ſur leurs inquietudes. Pour accroitre leur confiance, on leur renouvella la garantie de la Toſcane à ſon Souverain. Genes fut appuïée contre les Corſes: on lui promit de la protection & de puiſſans ſecours contre le Roi de Sardaigne: on la détermina à diſputer le Marquiſat de Final, que le traité de Worms donnoit à ce Prince. Enfin l'attention du Cabinet aux affaires d'Italie ne laiſſa point d'excuſe aux Generaux ſur les mauvais ſuccès de leurs armes. On ſurmonta à Verſailles l'habitude, qu'on y avoit priſe, de dévorer les inſultes faites au pavillon François. Celles que le Cardinal avoit diſſimulées furent rapellées;

&

& on réſolut d'en tirer ſatisfaction. Les reſtes délabrés de la marine furent raſſemblés : on forma une petite flotte pour une expedition du Prétendant: on donna des commiſſions aux Armateurs. Le 15. de Mars 1744. la guerre fut déclarée à l'Angleterre, & ſur la fin du mois ſuivant à la Reine de Hongrie.

§. IX.

LA Cour de Londres avoit prévenu celle de Verſailles. Depuis le régne d'Edoüard III. la paſſion dominante de la Nation Angloiſe a toûjours été la guerre contre la France; & il n'y a rien dont elle tienne ſi grand compte à ſon Roi que d'adopter ſon antipathie. La Cour de Vienne, qui s'eſtimoit en guerre ouverte avec la France depuis le moment où les troupes Françoiſes avoient reçu les ordres de l'Electeur de Baviere, ſe felicita de n'avoir plus à rendre raiſon de ſes hoſtilités. Le ſouvenir de la guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne animoit les Anglois de cette ardeur qui leur avoit valu de ſi grandes victoires ; & toutes les eſpeces de Tartares de la Hongrie, à qui le butin, qu'ils avoient fait ſur les François en Boheme & en Baviere, donnoit une merveilleuſe opinion des richeſſes de la

France, ſe croïoient apellées au pillage du Roïaume. Si la guerre ſe fût faite ſur le pié des déclarations, il eſt fort vraiſemblable que l'avantage n'en auroit pas été du côté de la France. Mais la Cour de Verſailles, trop habile, pour ſe repoſer uniquement ſur ſes armées de la défaite de ſes ennemis, remua de nouveaux reſſorts dans l'Empire, pour y occuper une partie des troupes Autrichiennes. Attentive à profiter des moindres faux-pas du Conſeil de la Reine Archiducheſſe, elle remit cette Princeſſe aux priſes avec ſes ennemis reconciliés, qui rentrerent en lice avec de nouveaux motifs.

DANS le changement de ſcêne, produit par la déclaration de guerre du Roi de France, la Reine devoit apréhender que l'Empereur, qu'elle mettoit au deſeſpoir, ne fit de nouveaux efforts pour recouvrer ſes Etats, dont elle ne lui vouloit accorder la reſtitution qu'à des conditions abſolument inacceptables; & la prudence lui ordonnoit de ſe précautionner contre lui. Malheureuſement elle ne le pouvoit faire, qu'en mettant garniſon Autrichienne dans quelques villes de l'Empire voiſines de la Baviere; & elle les y fit entrer avec une hauteur qui choquoit également la neutralité, & la dignité du Corps Germanique. Pour comble de malheur, le Prince Charles avoit hazardé, avec plus de réputation que d'avantage réel, le paſſage du Rhin; & les partiſans de la Reine, exagerant ce bruïant exploit, faiſoient retentir l'Europe entiere de la ſuperiorité de ſes armes.

LE Conſeil de France avoit choiſi pour cette ſeconde négociation en Allemagne le Marquis de Chavigny, le Négociateur le plus capable de pacifier, ou de bouleverſer l'Empire, ſuivant les interêts de ſon Maitre. Une longue experience des affaires, ſoutenue d'une pénétration ſans bornes, le rendoit redoutable à tous ceux qui devoient traiter avec lui. Sa réputation étoit établie par les plus heureux ſuccès. On le connoiſſoit pour un Politique fin & ſubtil, mais en même tems veridique & droit, qui ſcavoit allier la prudence avec la franchiſe, & parler avec reſerve ſans ambiguité. Pendant plus de trente années de négociations, on ne trouvoit à lui reprocher ni fourberies ni imprudences: les Princes accordoient leur confiance à ſa candeur; & ſa capacité lui donnoit un aſcendant ſur leurs Miniſtres. Il ſçut habilement profiter du zèle indiſcret des partiſans de la Reine Archiducheſſe, & de la néceſſité où elle avoit été de mettre ſes troupes dans des villes de l'Empire, pour inſpirer de la défiance au Roi de Pruſſe, & de la crainte à l'Electeur Palatin. Il fit appréhender au Monarque que l'armée de France rechaſſant le Prince Charles au delà du Rhin, ou la Cour s'en délivrant par un prompt accommodement, le reflux des Pandoures, Talpaches Croates, Varaſdins, & autres Hongrois, ne vint inonder la Sileſie, ſa nouvelle conquête: il démontra à l'Electeur Palatin, que la déſolation de ſes Etats étoit inévitable, s'il donnoit le tems aux Autrichiens de s'y établir. Il réveilla l'ambition du Landgrave de Heſſe ſur l'Electorat, en lui prouvant que jamais il n'auroit plus belle occaſion de le mériter. Pour la premiere fois depuis le commencement de la guerre, le Corps Germanique s'eſtimoit lézé dans ſon Chef. L'audace de la Cour de Vienne, qu'il avoit aplaudie lors des premieres diſgraces de la Reine, il ne la lui pardonnoit point dans ſa proſperité. Le Marquis de Chavigny fit ſi bien valoir la circonſtance, que les Miniſtres Pruſſiens eurent ordre d'agir de concert avec lui pour perſuader à l'Empereur le recouvrement de ſes Etats; que l'Electeur Palatin promit la levée de bouclier, qui le devoit delivrer de ſes hôtes; que le Landgrave de Heſſe embraſſa le moyen qu'il lui propoſoit de mériter l'Electorat: qu'enfin les Principaux membres du Corps Germanique n'attendirent que les premiers ſuccès, pour entrer dans l'alliance. La Cour de Vienne aprit au même moment l'invaſion de la Boheme, & la Confédération, qui la devoit ſoutenir, après l'avoir projettée.

§. X.

CE fut à Francfort ſur le Mein que le Traité d'union fut conclu entre l'Empereur, le Roi de Pruſſe, l'Electeur Palatin, & le Roi de Suede, en ſa qualité de Landgrave de Heſſe. Ses motifs, équitables aux yeux déſintéreſſés, étoient plauſibles aux yeux les plus Autrichiens; & la Cour de Vienne ne leur pouvoit opoſer que de vagues déclamations. Par le Traité de Breſlau, le Roi de Pruſſe avoit promis une parfaite neutralité ſur les différends de la Reine avec l'Electeur de Baviere; & il l'avoit exactement gardée, tant que cette Princeſſe avoit conſervé la diſtinction entre l'Electeur & le Chef de l'Empire. Mais la proteſtation que le Miniſtre Autrichien avoit fait recevoir cette année à la Dictature de Mayence, contre la validité de l'Election de Charles VII. qu'elle perſiſtoit à méconnoitre : ſon refus de remettre à ce Prince les Archives de l'Empire : la violence faite aux troupes Bavaroiſes dans des villes Germaniques: tous ces excès d'une Cour emportée par ſon reſſentiment, & par ſa confiance en ſa bonne fortune, faiſant évanouïr la diſtinction, qui retenoit le Roi Electeur dans ſa neutralité : ſa priſe d'armes étoit pour une nouvelle cauſe, tout-à-fait indépendante de la premiere. Sans aucun interêt aparent à la Pragmatique, les quatre contractans de Francfort s'uniſſoient, pour faire valoir une Election, qui ne pouvoit être conteſtée, ſans lézer l'honneur de l'Empire, ſans violer ſes loix. Les ſix articles de la confédera-tion portent ſur ce motif; & le troiſieme, qui parle de la ſucceſſion de Charles VI. ſe borne à ramener ce grand procès à ſon véritable tribunal, en ſtipulant le concours des Confederés, pour obliger les parties de recevoir l'arbitrage du Corps Germanique.

ON marque ce tems à Charles VII. pour celui où il auroit dû mettre au Ban de l'Empire la Reine Archiducheſſe & ſes adhérens. Les Alliés de Francfort ſe déclarant Protecteurs des loix, & obligés de prendre les armes pour en empêcher l'anéantiſſement, faiſoient de leur cauſe celle du Corps Germanique. Tous les membres de l'Empire auroient ſoutenu la ſentence de leur Chef; & l'Empereur n'eût-il fait par ce coup d'éclat que donner de la réputation à ſon parti, l'avantage étoit aſſez grand, pour hazarder de le fraper. Charles n'en fit rien, & il retomba dans de nouveaux embarras.

LA maladie de Louïs XV. à Metz eſt un accident, qui rompt toutes les combinaiſons d'un Hiſtorien. Peut-être ne dut-on qu'à elle la défiance, qui ſe mit entre les Cours de Verſailles & de Berlin. Peut-être auſſi fournit-elle ſeulement à la premiere une apologie, qui autrement l'auroit embaraſſée, ſur la paiſible retraite du Prince Charles. Quoi qu'il en ſoit, le Roi de Pruſſe ſoupçonna qu'on lui préparoit des repreſailles de ſon traité de Breſlau. Bientôt

tôt chaque confederé craignit d'être abandonné. L'armée Pruſſienne ſe retira de Boheme avec précipitation & avec perte ; & de nouvelles diſgraces menacerent l'Empereur, qui ſembloit n'être rentré dans ſes Etats, que pour autoriſer les Autrichiens à les ravager une troiſieme fois. La mort vint le dérober à ſa mauvaiſe fortune.

§. XI.

LES Cours de Londres & de Vienne avoient imité la politique active du Conſeil de France. Un traité d'Alliance du 20. de Decembre 1743. leur avoit acquis la Saxe & la Ruſſie. Un ſecond d'offenſive & de défenſive, conclu à Varſovie, le 28. de Janvier, leur attacha plus étroitement la premiere. Trente mille Saxons durent ſe joindre à l'armée Autrichienne, pour faire vuider la Boheme aux Pruſſiens ; & après cet exploit, dix mille devoient demeurer aux ordres des Puiſſances maritimes & de la Reine. Le ſubſide fourni par celles-là étoit de 150000. liv. ſterl. pour le premier cas, & de 90000. pour le ſecond. La modicité de l'un & de l'autre rend aſſez vraiſemblables les articles ſecrets, que la Cour de Berlin ſoupçonna, par leſquels pluſieurs morceaux de la Sileſie étoient cedés au Roi Electeur, afin de lui donner la communication de ſes païs héréditaires avec la Pologne.

LE Roi de Pruſſe n'eut long-tems que des conjectures ſur les deſſeins des Alliés de Varſovie; & ce fut la Cour de Vienne, qui les lui donna, en mettant en fait que l'invaſion de la Boheme avoit annullé la ceſſion, & les obligations des garans de la Sileſie. Mais l'indiſcretion d'un General Autrichien le fit pénetrer dans le ſecret des deux Cours: le vin du Margrave de Bareith ayant échaufé le C. de G... la Princeſſe tira de lui le plan des operations de la campagne ſuivante, & le fit paſſer auſſi-tôt au Roi ſon frere: Avec l'activité particuliere à ce régne, la réſolution fut priſe, & les ordres expediés, pour prévenir l'invaſion dont les Saxons menaçoient le Brandebourg.

TOUT à coup trente mille Pruſſiens ſe montrerent aux portes de Leipſic; & la Cour de Dreſde ſurpriſe, ſe vit ſur le point d'être enlevée par un ennemi, qu'elle ſe promettoit de forcer au cœur de ſes Etats. Le Conſeil de Vienne ne douta point que l'Allié de la Reine ne ſe tirat d'embarras par un traité particulier ; & il faloit, ou que la Reine s'y fit comprendre avec peu d'honneur, & encore moins d'avantage, ou qu'elle ſoutînt ſeule le retour de toutes les forces Pruſſiennes, ce qu'elle ne pouvoit faire ſans de nouvelles pertes. Quoique l'accroiſſement de puiſſance que le Roi de Pruſſe auroit reçu par l'acquiſition de la Boheme, eût fait ombrage à la France elle-même, les circonſtances étoient telles, que la France lui auroit applaudi de cette conquête. Elle ne reſpiroit plus que la fin d'une guerre, où, vû ce que les fautes de l'ancien Miniſtère donnoient à reparer au nouveau, les plus grands ſuccès, onereux aux peuples, & infructueux au Roïaume, n'avoient point d'autre appas que la gloire des armes Françoiſes, & la réputation des Generaux. La Reine Archiducheſſe ne laiſſoit point eſperer de paix juſqu'à-ce que la ſuperiorité de ſes ennemis fût abſolument decidée. La jalouſie de la Cour de Dreſde ſur l'agrandiſſement de ſon voiſin étoit dans l'ordre d'une bonne politique ; & quand même le Roi de Pologne n'eût pas été déterminé par ſa propre gloire à diſputer aux armées Pruſſiennes la conquête de ſon païs, il étoit de ſon interêt de ne ſe reconnoitre vaincu, qu'après avoir tout tenté pour ne pas l'être.

TELLES étoient en effet les diſpoſitions du Roi Electeur, lorſque la Cour de Vienne le rapellant au Traité de Varſovie, le conjura de ne pas renoncer à ſes engagemens, avant que d'avoir tenté le ſort d'une bataille. La bonté des troupes Saxonnes, & la capacité du Comte de Rutowski leur General, furent miſes en balance avec les déſavantages qui réſultoient de la ſurpriſe; & on eſpera qu'elles l'emporteroient. La bataille fut reſolue: La Reine en reçut les aſſurances les plus poſitives par la retraite du Roi Electeur à Prague; & la politique du Conſeil Autrichien projettant ſur l'un & l'autre évenement, manœuvra, pour que la Reine, à l'abri du contrecoup de la defaite, retirat tout le fruit de la victoire.

LE Prince Charles de Lorraine s'avança avec ſon armée, juſqu'à la vue de Dreſde, dont le champ de bataille n'étoit éloigné que de quatre lieuës Françoiſes. Ferme à refuſer de ſe joindre à l'armée Saxonne, il ſe contenta de lui détacher quelques centaines de Pandoures & de Talpaches, plus propres à piller qu'à combattre. L'enigme étoit aiſée à pénétrer. Si la victoire ſe déclaroit pour les Saxons, l'Autrichien devoit les laiſſer la pourſuivre, tandis qu'il marcheroit à Dreſde. Maitre de la Capitale, il ſe ſeroit rendu le plus fort dans l'Electorat, en y répandant ſes troupes: après quoi le Roi Electeur, retenu, bon gré malgré, dans le parti de la Reine, n'auroit plus donné d'inquietudes aux Miniſtres de cette Princeſſe ſur un traité particulier, dont tous les avantages pouvoient être pour la Saxe. Si le Pruſſien étoit vainqueur, le Prince Charles ſe reſervoit pour tomber ſur lui, & le ſurprendre dans le trouble & la confuſion, qui ſuivent une victoire. Le dernier cas arriva. Mais l'impreſſion, que fait l'idée d'une armée victorieuſe ſur des troupes, que leur inaction a prevenuës de leur foibleſſe, ne permit point au Prince ſpectateur d'executer un plan, qui n'étoit bon que dans le cabinet. Loin d'aller accabler l'armée Pruſſienne, il craignit lui même d'en être accablé; & il ſe hâta de s'en éloigner.

La perte de la bataille de Kezelſtorf parut au Miniſtère Saxon, après l'examen de la manœuvre Autrichienne, un moindre mal que la victoire; & il laiſſa volontiers les peuples croire qu'on ne l'avoit livrée, avec le peu d'eſperance que donnoit de vaincre la diſette où la ſurpriſe avoit mis le camp, qu'afin de ſe donner auprès de la Reine une raiſon de plus de faire la paix. La négociation avoit deja été entamée par le Roi d'Angleterre, dans une convention, que ce Monarque avoit paſſée avec le Roi de Pruſſe à Hannovre, le 26. Août 1745. Le plan d'une invaſion dans le Brandebourg & la Sileſie pour l'année ſuivante a fait conjecturer que cette convention n'étoit qu'une feinte, pour endormir l'activité Pruſſienne: mais l'Hiſtoire n'adopte point de ſemblables conjectures. La ſupercherie auroit percé après que l'invaſion de la Saxe eut déconcerté les meſures qu'elle devoit couvrir; & le Roi de Pruſſe en auroit marqué ſon reſſentiment. Ce Prince étoit ſi éloigné de cette idée ſur la convention de Hannovre, qu'il l'admit pour baze de ſon Traité. La mort de l'Empereur Charles VII., l'accommodement du Prince ſon fils avec la Reine, & l'Election de François I. avoient applani les principales difficultés de la négociation, en mettant à néant les griefs des Alliés de Francfort.

LA paix fut ſignée à Dreſde, le 25. de Decembre 1745. Les treize articles du traité ne different de ceux de Breſlau, que par les aſſurances que la Cour de Saxe y donne au Roi de Pruſſe pour le payement de ſes contributions, & des rentes de la banque du *Steuver*, & par l'aveu que Sa Majeſté Pruſſienne donne à l'Election du nouvel Empereur. L'article ſecret, qu'on avoit ſoupçonné dans le traité de Breſlau en faveur de la Saxe, fut mis dans le corps du Traité de Dreſde. C'étoit la ceſſion que la Reine faiſoit au Roi Electeur des trois Cercles de Boheme, voiſins de la Miſnie, & des morceaux dépendans de la Sileſie qui ſont enclavés dans la Luſace.

§. XII.

LA mort de l'Empereur Charles VII. dont le fils encore mineur pour la couronne Imperiale, ne pouvoit lui ſucceder au trône, derangeoit toutes les vuës de la Cour de Verſailles, par raport à l'Allemagne. Le Roi de Pologne, & le Prince R. Electoral ſon fils ainé, les ſeuls rivaux qu'elle pût oppoſer au Grand Duc, s'étant refuſés à ſes inſtances, l'Election d'un Empereur étoit une affaire à laquelle il ne lui convenoit plus de prendre part. Il étoit de la bonne politique de ne pas la reconnoitre, afin de ſe menager pour le traité de paix general un grief de plus à produire, & à relâcher. Le Conſeil de France fut plus loin. Il fit déclarer dans les Cours que le Roi ſoutiendroit plûtôt une guerre de trente ans, que de donner ſon aveu à l'Election du Grand Duc; & par là il n'opera rien autre choſe, ſinon de faire croire aux ennemis de S. Maj. T. C. que l'Election le chagrineroit : ce qui étoit les animer à la faire promptement. Malgré ces bruïantes oppoſitions, il parut que la Cour de Verſailles tenoit deja le Grand Duc pour Empereur, puis qu'elle negligeoit les moïens qu'elle avoit de traverſer ſon Election. Son armée du Rhin fut affoiblie, pour renforcer celle de Flandres; & toutes ſes vües ſe portant ſur l'établiſſement de l'Infant Dom Philippe en Italie, elle ne penſa plus qu'à conduire la guerre de maniere à ſe faire donner, par une prompte paix, un Etat pour ce Prince, comme une récompenſe de l'acceſſion qu'elle ne pouvoit éluder à l'Election Imperiale. Tandis qu'elle ſe preparoit à tomber ſur les Païs-Bas avec ſes plus grandes forces, afin d'engager les Hollandois allarmés pour leur barriere, à devenir les plus ardens promoteurs de la paix, elle négocia auprès du Roi de Sardaigne ſon déſiſtement de l'alliance de Worms.

La poſition des affaires de ce Monarque étoit critique, depuis l'éclat de l'union de Francfort. L'invaſion de la Boheme, & enſuite de la Saxe, par le Roi de Pruſſe, & la rentrée de l'Empereur Charles VII. en Baviere, fixoient toute l'attention de la Cour de Vienne: pendant qu'environné des François, & des Eſpagnols, ſoutenus des troupes du Roi des deux Siciles, qu'un juſte reſſentiment & de nouveaux perils avoient tiré de ſa neutralité, il étoit à la veille d'en voir ſes Etats inondés. Les Militaires les plus habiles ne trouvoient point de raiſon du metier, pourquoi Milan n'étoit pas encore occupée par les armées des trois couronnes. Il n'étoit point en état de leur diſputer cette capitale de la Lombardie; & il ne pouvoit la leur laiſſer prendre ſans demeurer ſeul expoſé au danger des ſuites. Sa Majeſté S. crut devoir traiter avant que d'en être reduit à ces extremités. La Reine ne completant point, & étant alors dans l'impuiſſance abſolue de completer le ſubſide qu'elle avoit pro-

mis

mis pour ſa part dans le Traité de Worms, la Cour de Turin avoit droit de ſe prétendre par cela ſeul autoriſée à pourvoir à ſes affaires comme elle le trouveroit bon. On veut même que la Cour de Londres, s'étant rendue à la force de la vérité, ait invité le Roi de Sardaigne à ſuſpendre par les apparences de la négociation les opérations des armées ennemies, juſqu'à-ce que les circonſtances, devenant plus favorables, il pût en ſureté ſe montrer ſans maſque aux termes du Traité de Worms. Cette ſubtilité étoit d'une pratique bien ſcabreuſe, vû ſurtout le peu d'apparence qu'il y avoit alors que les affaires s'accommodaſſent en Allemagne, de façon à liberer l'Imperatrice Reine de la diverſion des Alliés de Francfort. Quoi qu'il en ſoit, la Cour de Turin étoit convenue avec celle de Verſailles des articles d'une paix particuliere, déclarant toutefois que s'ils n'étoient pas ſignés & ratifiés avant la fin de Fevrier 1746. elle n'y entendroit plus.

LE Miniſtere de France, jugeant que le Roi de Sardaigne, vû la facheuſe poſition où il ſe trouvoit, ne s'en tiendroit pas en rigueur au terme qu'il fixoit, ne ſe hâta point de donner ſa réponſe, & la ſignature. Il pouvoit eſperer qu'en differant, le Roi de Sardaigne ſentiroit de plus en plus la néceſſité de s'accommoder, & ſe relâcheroit de ſes demandes. Il mit donc en déliberation les articles convenus, il les fit ſigner à Sa Maj. T. C. Mais il négligea de recommander la diligence à celui qu'il faiſoit le porteur de la ratification; & celui-ci ayant fait à Lyon un ſéjour, ayant été retardé d'une autre journée aux portes de Savoïe, & de Piémont par des accidens, qu'on ſçut lui menager, n'arriva à *Rivoli,* que le 3. de Mars. L'Angleterre avoit pour ſon Miniſtre auprès du Roi de Sardaigne Mr. de Villette, politique actif, & d'une grande pénétration. Inſtruit de la paix de Dreſde, il ne douta point d'une prompte revolution dans les affaires de l'Imperatrice en Italie; & perſuadé que le plus grand ſervice qu'il pût rendre à la cauſe dont le Roi ſon maitre étoit le défenſeur, ſeroit de lui conſerver un tenant tel que le Roi de Sardaigne, il travailla ſourdement à faire échoüer le Conſeil de France dans ſa négociation. Il avoit fait ſuivre & éxaminer Mr. de Champeaux, qui étoit venu ſecretement de Geneve à Turin,

pour

pour y être dans le plus profond ſecret Agent de ſa Cour. Informé de ſes moindres demarches, & de ſes paroles les plus indiférentes, l'habile Miniſtre Anglois eut toutes ſes contrebatteries prêtes à jouër, avant que l'Agent François eut achevé ſes diſpoſitions. Il ſçut ſi bien faire valoir au Roi l'heureux changement que la paix de Dreſde apportoit aux affaires de l'Imperatrice Reine; il inſpira au Monarque tant de confiance dans les ſecours, qu'il lui promettoit au nom du Roi ſon maitre, & dans la bonne volonté des troupes, qui n'attendoient que ſes ordres pour agir; enfin il montra à Sa Majeſté une ſi belle perſpective, & ſçut la lui montrer ſi ſûre, que le Monarque rompit abſolument la négociation, ainſi qu'il s'en étoit reſervé la liberté. Les troupes Françoiſes, qui ſe repoſoient ſur le bruit d'une paix prochaine, furent attaquées, battues, pourſuivies; & les affaires d'Italie ne firent qu'empirer de là en avant pour les trois Couronnes. Le Duc de Modene fut chaſſé de ſes Etats : Genes fut priſe; les François furent repouſſés delà les monts : l'Armée Autrichienne, entrée en Provence, menaça Toulon d'un nouveau ſiege.

ge. Deux années ne purent reparer la perte de deux jours.

§. XIII.

LA conduite de la Cour de Vienne par raport à l'Empire après la mort imprévue de l'Empereur Charles VII. eſt une de ces manoeuvres, qui ne ſont que hardies pour les genies élevés; mais dont le projet eſt temeraire, & dont le ſuccès tient du prodige au jugement du vulgaire. Avec moins d'audace & de fermeté, le Miniſtère Autrichien n'eût trouvé que de nouveaux embarras dans l'accident, qui le rendoit à ſes premieres eſperances. Quatre des plus puiſſans Princes de l'Empire, ouvertement déclarés avec la France contre la Reine Archiducheſſe, tenoient le Grand Duc à plus grande diſtance que jamais du trône Imperial. Le ſuffrage de Boheme, toûjours en litige, juſtifioit, & autoriſoit les armées des Alliés de Francfort; & il étoit un noeud ſuffiſant, pour maintenir l'union. Le Corps Germanique ne donnoit plus que les apparences de la Neutralité. Pluſieurs de ſes membres n'étoient retenus de ſe déclarer, que par la crainte d'avoir ſur les bras les troupes Autrichiennes; & d'autres couvrant leur jalouſie, ou leur ambition de l'amour de la paix, fondoient leurs eſperances ſur l'affoibliſſement des deux partis, & n'attendoient que lui pour les produire.

LE Conſeil de la Reine Archiducheſſe ſentit tous ſes déſavantages; & il prit, avec un courage admirable, le parti de faire illuſion ſur eux, en affectant les apparences d'une parfaite ſécurité. S'il pouvoit eſperer qu'en faiſant des avances il regagneroit quelques Alliés à la Reine, il n'avoit pas moins à craindre qu'en ſortant du caractère, ſous lequel il s'étoit toûjours montré, il ne paſſat pour agir ſur une conviction intérieure de ſa foibleſſe, & s'adoucir, parce qu'il ne pouvoit plus ſoutenir ſon premier plan. Alors l'eſperance déterminant à l'éclat ceux des Prétendans à la Succeſſion Autrichienne, que la crainte de l'évenement retenoit dans le ſilence, la condeſcendance qui lui auroit reconcilié un ennemi, ne manqueroit d'en enhardir pluſieurs à ſe déclarer.

SUR ce principe, la Cour de Vienne parut ſe refuſer avec la derniere hauteur à tout accommodement, qui rabattroit de ſes prétentions. Inflexible à l'égard du nouvel Electeur de Baviere, tandis qu'elle faiſoit ſecretement agir ſur l'eſprit de ce Prince ſa tendreſſe pour ſes peuples, & le crédit de l'Imperatrice ſa mere, elle le menaçoit d'une guerre à outrance, & ne lui offroit que l'oubli du paſſé pour recompenſe de l'option qu'il feroit pour la paix. En vain l'Electeur Palatin demanda quelques temperamens, qui, ſans lezer au fond les droits de l'héritiere d'Autriche, otaſſent la diſparate de ſa reconciliation avec cette Princeſſe, & de ſes liaiſons avec la France. La Reine fut ferme à ne voir le Corps Germanique que dans ſes partiſans, & à regarder les Contractans de Francfort comme des volontaires, que l'Empire déſavoüoit. Elle exigea de l'Electeur, pour préliminaire de ſon accommodement particulier, qu'il abjurat abſolument ſes engagemens, & ſes liaiſons avec la France; & qu'il promit d'acceder aux réſolutions que l'Empire prendroit relativement à cette Couronne, avant & après l'Election d'un Empereur.

TANT de fermeté en impoſa, parce qu'elle fut ſuppoſée venir d'une confiance raiſonnée en ſes forces. On crut que la Reine avoit des reſſources inconnues, qu'elle ſe reſervoit de produire à l'extrémité. Ceux des Unis de Francfort, qui ne pouvoient ſe ſoutenir contr'elle que par l'union, apréhendérent d'être abandonnés; & chacun ſouhaita ſe mettre à couvert du peril, en faiſant ſon traité.

L'ELECTEUR de Baviere avoit ſtipulé dans le ſien la retraite libre & ſure de ſes Auxiliaires; & le Landgrave de Heſſe crut que cet article lui aſſuroit le retour de ſes troupes, & faiſoit ſa paix avec la Reine, puiſque la Cour de Vienne feignant d'ignorer les eſperances qui l'avoient attiré dans l'Union, ne vouloit voir en lui qu'un Allié de la Baviere. Mais les Miniſtres Autrichiens étoient trop éclairés, pour laiſſer à la diſpoſition de ce Prince un Corps d'armée, dont quelqu'autre ennemi de la Reine ne manqueroit pas de s'accommoder. Comme ils pouvoient enfreindre impunément tous les articles du traité avec l'Electeur, ils firent ceder aiſément leurs ſcrupules à l'utilité, qui reviendroit à leur Maitreſſe, de l'infraction de celui-là. Ils firent arrêter & déſarmer les troupes Heſſoiſes, en ſe mettant au deſſus des clameurs des Cours de Munich & de Caſſel; & citant à la derniere l'Union de Francfort, où le Landgrave étoit contractant, ils l'amenerent à reconnoitre la neceſſité de faire ſon traité particuculier, & celle de recevoir les conditions qu'on lui voudroit accorder. La principale fut, que le Landgrave ne donneroit aucun ſecours aux ennemis de la Reine. C'étoit aſſurer à cette Princeſſe les troupes Heſſoiſes de la maniere la plus capable de lui en rendre le ſervice utile. La Cour de Caſſel ne les pouvoit tenir ſur pié qu'au moyen des ſubſides étrangers; & le traité la reduiſoit à ceux des Alliés de la Reine. Il falut donc que le Landgrave ſollicitat cette Princeſſe de les lui procurer; & qu'il reçût comme un bon office, ainſi qu'avoit fait l'Electeur de Baviere, d'être admis à combattre pour elle les Alliés, auxquels il s'étoit uni pour lui faire la guerre.

§. XIV.

Les ſuccès des armes Françoiſes dans les Païs-Bas étoient regardés comme le plus ſûr acheminement vers la paix. Toûjours livrés à leurs incertitudes, & au deſir de ſe menager entre les deux partis, les Etats-Gen. oppoſoient aux inſtances des Miniſtres du Roi d'Angleterre, & de la Reine Archiducheſſe, la neutralité qu'ils avoient promiſe à Sa Maj. T. C. & ils répondoient à celles des Miniſtres de France, en leur citant la garantie de 1732. Le Roi de France & la Reine avoient des raiſons à peu près égales à donner à la République, pour la déterminer de ſon côté. Si elle ſe reconnoiſſoit engagée par le traité de garantie, elle ne devoit pas balancer à proteger la Pragmatique contre ſes adverſaires; & les Miniſtres Autrichiens l'accuſoient d'y manquer, lorſqu'elle s'en tenoit aux ſubſides, qui n'avoient été jugés ſuffiſans, que parce qu'on comptoit que le Corps Germanique partageroit hautement la défenſe. Le Traité de 1731. n'étoit plus obligatoire pour la République, ſi on ne lui tenoit pas les conditions auxquelles l'Empereur Charles VI. avoit obtenu ſa garantie. Or ce Prince étoit mort avant que d'avoir fait ceſſer la navigation des ports de Flandres aux Indes, avant que d'avoir parfaitement redreſſé les affaires de l'Ooſt-Friſe; & les Miniſtres François attribuoient à affection pour la fille de Charles VI. à mauvaiſe volonté pour le Roi leur maitre, les ſuſibdes que la République fourniſſoit à la Cour de Vienne.

AVEC plus de vigueur & de reſolution, les Etats-Generaux ſe ſeroient relevés de la faute qu'ils avoient faite en 1732. de prendre dans l'acte de leur garantie de la Pragmatique un tiers des ſubſides, & le même nombre de troupes que les Anglois; & ils auroient fait reſpecter leur neutralité par la France elle-même, & par la Reine Archiducheſſe, en portant toutes leurs forces dans la Weſtphalie, ſans autre montre que celle de couvrir leur frontiere. Avec moins de ménagement pour la République, qu'il pouvoit toûjours préſumer ſurement éloignée d'une rupture préjudiciable à ſon commerce, le Miniſtère de France ſe ſeroit delivré de la crainte où il étoit, que l'envie de conſerver ſa barriere ne la fit opter pour le parti de la Reine. Au lieu de donner aux Etats-Generaux des aſſurances, qui les empêcherent d'augmenter leurs troupes, quelques bonnes têtes du Conſeil vouloient qu'on augmentat encore leurs inquietudes. On étoit certain qu'ils ne ſeroient point agreſſeurs; on pouvoit compter que, ſi on l'étoit à leur égard, on auroit aſſez de monde pour les accabler; & c'eût été beaucoup gagner de les laiſſer s'épuiſer à pure perte.

APRÉS avoir enlevé à la République ſa barriere, ſans la trouver plus acceſſible à ſes propoſitions, la Cour de Verſailles crut qu'en attaquant quelqu'une de ſes places, elle lui inſpireroit plus de condeſcendance. Elle demandoit aux Etats-Generaux d'opter entre le Roi & l'Imperatrice Reine; & il étoit naturel qu'ils le fiſſent en faveur du ſolliciteur, qui avoit cent vingt-mille hommes de troupes victorieuſes, prêtes à pénétrer au centre des ſept provinces. Le contraire arriva. Les peuples, qui ſe jugerent dans la même criſe que leurs ancêtres en 1672: recoururent au remede, qui leur avoit ſi bien réuſſi. Comme eux, ils reſſuſciterent le Stathouderat; & comptant ſur les mêmes ſuccès, ils s'unirent auſſi étroitement à leurs Alliés, pour faire la guerre à la France.

MAIS les circonſtances étoient bien autres qu'en 1672. Fatiguées, épuiſées de la guerre, les Puiſſances, qui en faiſoient les principaux fraix, n'y pouvoient plus ſubvenir. La Reine n'avoit plus que des Hongrois à opoſer aux armées Françoiſes; & l'Angleterre n'étoit plus capable d'un effort, tel qu'il l'auroit

roit fallu, pour recoigner les François dans leur frontiere. Le ſoulevement de Genes préſageoit de nouveaux embarras au Roi de Sardaigne, & de nouvelles dépenſes aux Puiſſances Maritimes. Trente mille Ruſſes, en pleine marche vers le Rhin, demandoient une nouvelle armée Françoiſe ſur ce fleuve. Ainſi la révolution de Hollande, qui menaçoit d'une guerre générale la plus opiniatre, fut comme l'annonce & le ſignal d'une prochaine paix.

§. XV.

L'ANIMOSITÉ entre l'Eſpagne & l'Angleterre n'avoit fait que s'accroitre, pendant neuf ans d'une guerre, qui ſe ſoutenoit avec égalité, malgré l'imparité de forces. Toute l'Europe avoit été attentive ſur les operations des eſcadres Angloiſes en Amerique; & elle ſe vengeoit, pour ainſi dire, des inquietudes, qu'elles lui avoient données, en ſe tenant ſur elles, depuis leur mauvais ſuccès, dans une indiférence égale à ſa premiere curioſité. On ne connoiſſoit plus la guerre des deux Couronnes, que par la liſte des priſes des Armateurs reſpectifs. Cette Marine formidable, qui avoit d'abord menacé le Mexique de lui faire changer de maitre, ſe conſumoit ſur les côtes de Bretagne, & n'offroit à la Nation, pour retour des fraix immenſes de ſon entretien, qu'un morceau de terre à détacher du continent de la France, que la conquête de la Preſqu'iſle de *Quiberon*. L'Eſpagne, ainſi que font d'ordinaire les Etats foibles, ſe mettant ſur la défenſive en Amerique contre un ennemi qui avoit fait retraite, s'épuiſoit en préparatifs, & en précautions déſormais inutiles; & ſon ennemie en faiſoit autant pour ſoutenir des menaces qu'elle n'avoit ni le deſir, ni le pouvoir d'executer. Les deux Couronnes étoient toûjours en guerre, parce que leurs déclarations exigeoient un traité de paix, qui n'exiſtoit pas encore. Aux premieres propoſitions, qui ſe firent, elles parurent également diſpoſées à ſe remettre enſemble ſur l'ancien pié.

§. XVI.

CHACUN étant las de la guerre, tout le monde ſe porta de ſoi-même aux arrangemens, qui la devoient terminer. Le Congrès fut indiqué à Aix-la-Chapelle; & l'unanimité des principales Puiſſances en promit plus de fruit qu'il n'en étoit reſulté de celui de Breda; dont on ne connoit que quelques petites anecdotes peu dignes de l'Hiſtoire. Le ſiege de Maſtricht donna la plus grande activité aux conferences. Comme la priſe de cette place coupoit aux ſept Provinces les ſecours d'Allemagne, ſans leſquels leur défenſive leur étoit ruineuſe, le Stathouder lui-même ſouhaita que les Plénipotentiaires des Etats hâtaſſent la concluſion.

Des huit Puiſſances belligerantes, les trois, qui étoient capables de faire la loi aux autres, convinrent des Préliminaires, auxquels elles s'engagerent de faire acceder leurs Alliés. Les Plénipotentiaires de France, d'Angleterre, & de Hollande ſignerent le 30. Avril 1748. les vingt-quatre articles, dont le traité définitif devoit être le commentaire. Les Traités de Breda, de Nimegue, de Riſwick, d'Utrecht, de Radſtat & de Vienne, en 1738. avec la Quadruple-Alliance de 1718. y furent renouvellés expreſſément, ſous la reſerve des points ſur leſquels chacun d'eux avoit derogé à ſon Prédeceſſeur, & de ceux auxquels le préſent Traité devoit déroger.

La reſtitution de toutes les conquêtes reſpectives, à l'exception de la Sileſie; le rétabliſſement du Duc de Modene en ſes Etats; le déſiſtement de toutes prétentions quelleſconques ſur la République de Genes; l'aveu des ceſſions faites par le Traité de Worms au Roi de Sardaigne, hors Final & le Plaiſantin; la reconnoiſſance de François I. pour Empereur; la renonciation de l'Imperatrice Reine aux Duchés de Parme, Plaiſance, & Guaſtalla, en faveur de Dom Philippe, ſans autre reſerve, que celle de reverſion, au défaut des mâles, ou au cas du paſſage de l'Infant au trône des deux Siciles; la confirmation de la Pragmatique; la garantie des Traités de Breſlau, & de Dreſde, firent le fond de cette fameuſe paix, dont l'envoi des acceſſions retarda le définitif juſqu'au 18. d'Octobre. L'Europe n'avoit point encore vu de guerre auſſi compliquée, ſoutenue avec tant de variations, terminée avec ſi peu de perte. Ce fut une de ces longues & bruïantes tempêtes, qui, après avoir troublé l'eau de la mer juſques dans ſes abimes, & ſoulevé les flots juſqu'aux nues, finiſſent par déplacer un banc de ſable, & ne laiſſent de veſtiges, que des monceaux de petit poiſſon jetté ſur la côte.

FIN.